

**62** Pas-de-Calais  
Le Département

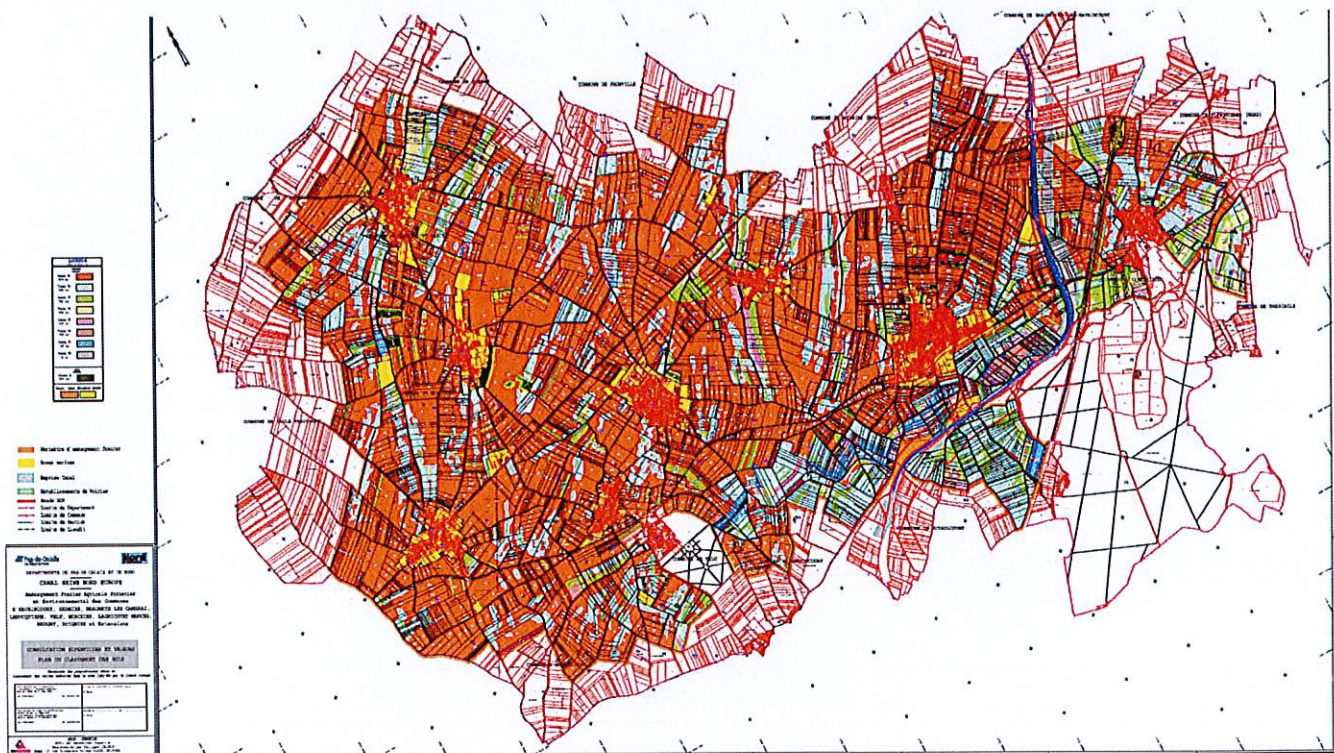
Aménagement foncier agricole forestier et environnemental lié au Canal Seine Nord pour les communes du lot 3 : HAVRINCOURT, HERMIES, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, LEBUCQUIERE, VELU, MORCHIES, LAGNICOURT-MARCEL, BEUGNY, DOIGNIES avec extensions sur les communes BERTINCOURT, BOURSIES, FLESQUIERES, HAPLINCOURT, NOREUIL, PRONVILLE, QUEANT et VAULX-VRAUCOURT

-----

CONSULTATION SUR LE CLASSEMENT DES TERRES EFFECTUEE DU  
13 SEPTEMBRE AU 15 OCTOBRE 2021

-----

REGISTRE D'ENQUÊTE CONTENANT LES RECLAMATIONS ET LES  
REPNSES APPORTEES PAR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE  
D'AMENAGEMENT FONCIER REUNIE LE 13 DECEMBRE 2021



## TABLE DES MATIERES

RECLAMATION N°1 : ARAGON ALFRED .....	6
RECLAMATION N°2 : LESAGE DANIEL .....	7
RECLAMATION N°3 : LEVEUGLE EMMANUEL.....	8
RECLAMATION N°4 : LEVEUGLE EMMANUEL.....	9
RECLAMATION N°5 : RZEPKOWSKI ALINE.....	10
RECLAMATION N°6 : HOMBERT GILLES.....	11
RECLAMATION N°7 : HAVRANSART JEAN-LUC.....	12
RECLAMATION N°8 : DOLLET JEAN-PHILIPPE .....	13
RECLAMATION N°9 : DOLLET MARIE-CHRISTINE.....	14
RECLAMATION N°10 : DIOT MICHEL.....	15
RECLAMATION N°11 : CATTEAU THIERRY .....	16
RECLAMATION N°12 : GOUBET ALAIN .....	17
RECLAMATION N°13 : MEUNIER BERNARD.....	18
RECLAMATION N°14 : SCEA FERME DE L'EPINE (CARON HUBERT).....	19
RECLAMATION N°15 : VASSEUR CORBIER BRIGITTE .....	20
RECLAMATION N°16 : CUVILLIER LAURENCE.....	21
RECLAMATION N°17 : LEGER JEAN-LOUIS .....	22
RECLAMATION N°18 : MEUNIER MAURICE.....	23
RECLAMATION N°19 : MEUNIER MAURICE ET LAURENT.....	24
RECLAMATION N°20 FATIEN JEAN-CLAUDE ET MARIE LOUISE .....	25
RECLAMATION N°21 LIPSKI BERTHE.....	26
RECLAMATION N°22 LENOÛTE CHRISTOPHE .....	27
RECLAMATION N°23 : GRAVE DELPHINE.....	28
RECLAMATION N°24 : FOURNET CLAUDE.....	29
RECLAMATION N°25 A : SCHRYVE STEPHANE.....	30
RÉCLAMATION N°25 B: SCHRYVE STÉPHANE.....	31
RECLAMATION N°26 A: LELOIR PHILIPPE ET LELOIR FREDERIC.....	32
RECLAMATION N°26 B: LELOIR PHILIPPE ET LELOIR FREDERIC.....	33
RECLAMATION N°27 A: MEUNIER NICOLE.....	34
RECLAMATION N°27 B: MEUNIER NICOLE.....	35
RECLAMATION N°27 C: MEUNIER NICOLE.....	36
RECLAMATION N°28 A : VANDENBAVIERE PHILIPPE .....	37
RECLAMATION N°28 B : VANDENBAVIERE PHILIPPE.....	38
RECLAMATION N°28 C : VANDENBAVIERE PHILIPPE.....	39
RECLAMATION N°29 : LEDUC ROSE-MARIE.....	40

RECLAMATION N°30 : LAURENT SYLVAIN.....	41
RECLAMATION N°31 LAURENT SYLVAIN.....	42
RECLAMATION N°32 : LAURENT SYLVAIN.....	43
RECLAMATION N°33 : LAURENT SYLVAIN.....	44
RECLAMATION N°34 : LAURENT SYLVAIN.....	45
RECLAMATION N°35 : LAURENT SYLVAIN.....	46
RECLAMATION N°36 : VARRET JACQUES .....	47
RECLAMATION N°37 : VARRET JACQUES .....	48
RECLAMATION N°38 : VARRET JACQUES .....	49
RECLAMATION N°39 : FOURNET MARIE-MADELEINE .....	50
RECLAMATION N°40 : TOURBEZ MATHIEU.....	51
RECLAMATION N°41 A : QUENTIN ALEXIS.....	52
RECLAMATION N°41 B : QUENTIN ALEXIS .....	53
RECLAMATION N°41 C : QUENTIN ALEXIS .....	54
RECLAMATION N°42: CARPENTIER ANDRE .....	55
RECLAMATION N°43 A: FATIEN JEAN-CLAUDE.....	56
RECLAMATION N°43 B : FATIEN JEAN-CLAUDE.....	57
RECLAMATION N°44 : GOUDEMAMAND THERESE .....	58
RECLAMATION N°45 : BOUVET JACKIE .....	59
RECLAMATION N°46 BOUVET MATTHIEU.....	60
RECLAMATION N°47 : BAUDUIN LAURENT.....	61
RECLAMATION N°48 : BAUDUIN LAURENT.....	62
RECLAMATION N°49 : CHOPIN LAURENCE (SCEA CHOPIN).....	63
RECLAMATION N°49 A : CHOPIN LAURENCE.....	65
RECLAMATION N°49 B: CHOPIN LAURENCE.....	66
RECLAMATION N°49 C : CHOPIN LAURENCE.....	67
RECLAMATION N°49 : CHOPIN LAURENCE .....	68
RECLAMATION N°50 : HIEZ MARIE-THERESE.....	69
RECLAMATION N°51 A: QUATRELIVRE CLAUDE .....	70
RECLAMATION N°51 B : QUATRELIVRE CLAUDE.....	72
RECLAMATION N°52 A : DEBAENE HUBERT ET GERARD.....	73
RECLAMATION N°52 B: DEBAENE HUBERT ET GERARD.....	75
RECLAMATION N°53 A : DOMBRY DIDIER.....	76
RECLAMATION N°53 B: DOMBRY DIDIER .....	78
RECLAMATION N°54 : FRASSAINT-LEBRET ISABELLE .....	80
RECLAMATION N°55 : LEBRET-LEVEUGLE MARIE ROSE.....	82

RECLAMATION N°56 : DARTUS-LANCELLE FLORE.....	84
RECLAMATION N°57 : DOLLET JEAN .....	86
RECLAMATION N°58 A : DECERISY THIERRY.....	87
RÉCLAMATION N°58 B : DECERISY THIERRY.....	89
RECLAMATION N°59 : QUEULAIN MARC.....	91
RECLAMATION N°60 : VARRET JEAN-MARIE.....	93
RECLAMATION N°61 : VERMEULEN MICHELINE.....	94

Toutes les réclamations ont été reproduites in extenso.



**RECLAMATION N°1 : ARAGON ALFRED**

Compte 00980

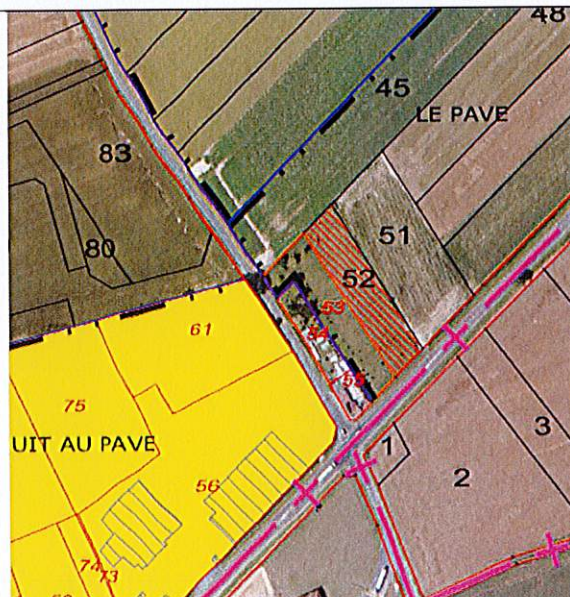
Parcelles ZD 52 MORCHIES

**Réclamation :**

« Souhaite exclure la parcelle ZD 52 du périmètre étant donné que la ZD 53 est déjà exclue. Ces deux parcelles constituent un même ilot clôturé. »



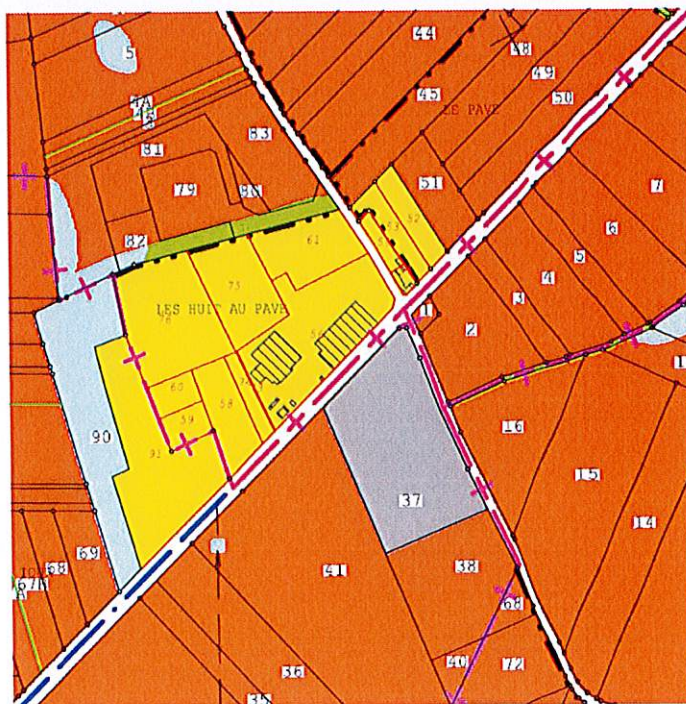
Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide d'exclure cette parcelle du périmètre d'aménagement foncier car elle est clôturée et fait partie de l'ensemble voisin.



Plan modifié après avis de la CIAF

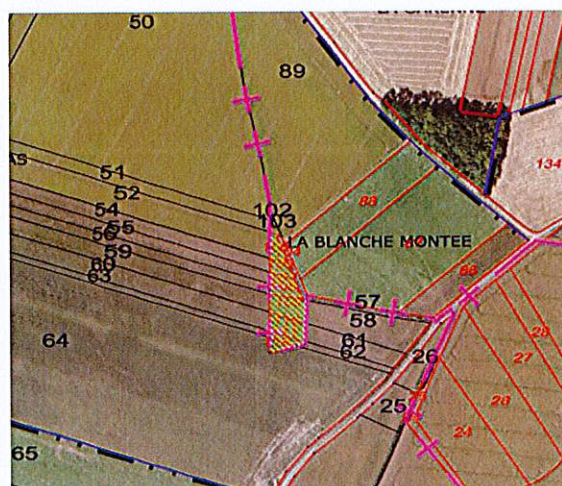
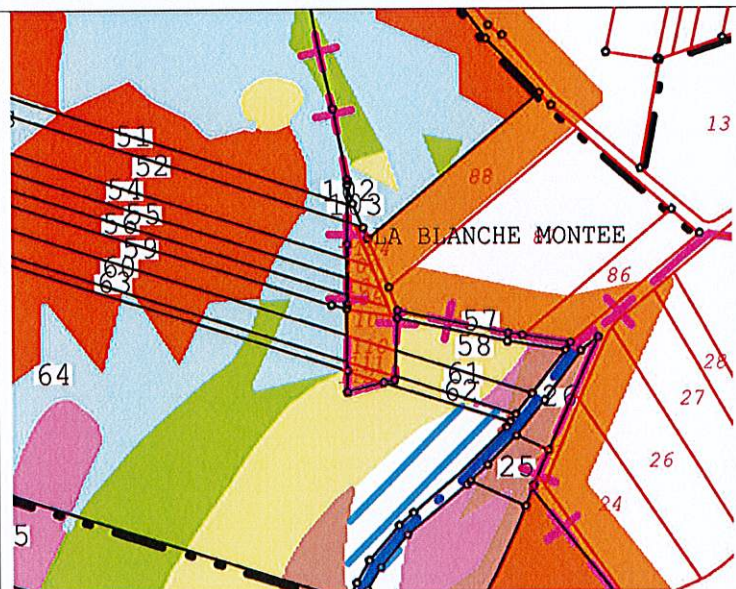
**RECLAMATION N°2 : LESAGE DANIEL**

Compte 7840

Parcelles ZE 105 à ZE 112 FLESQUIERES

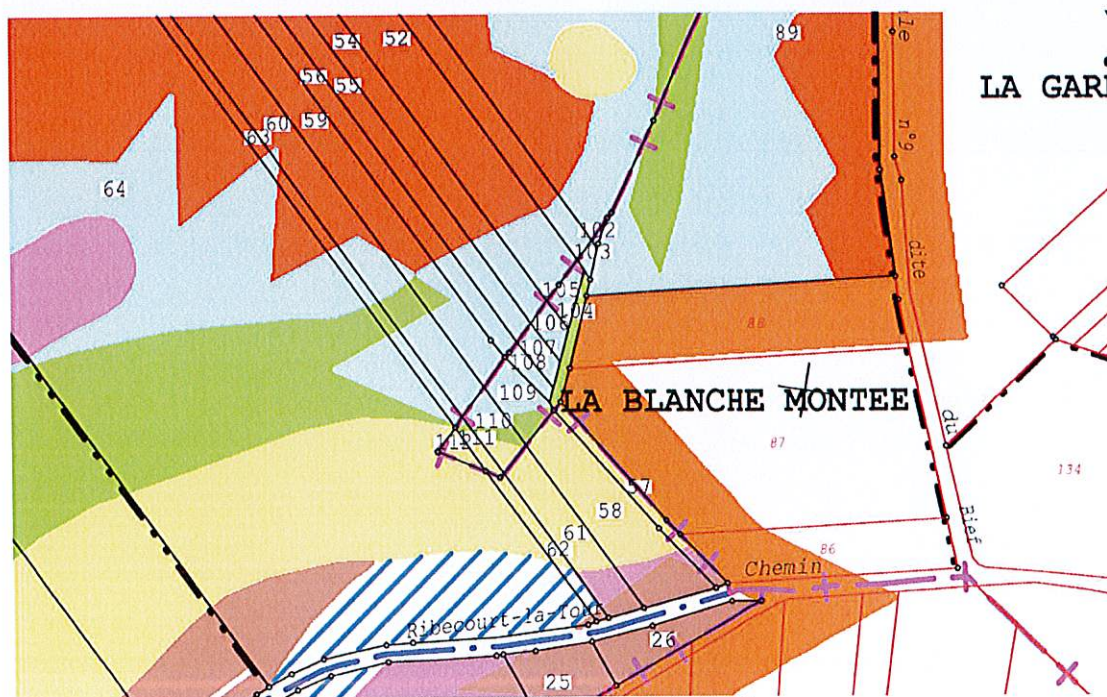
**Réclamation :**

« Souhaite inclure les parcelles ZE 105 à ZE 112 à FLESQUIERES pour l'amélioration des échanges. »



**Décision de la Commission :**

La Commission décide l'inclusion des parcelles dans le périmètre d'aménagement foncier afin d'améliorer les échanges, sous réserve de l'accord des propriétaires (à la charge des exploitants d'obtenir cet accord et de le recueillir), et de les classer en T2/T3/T4.



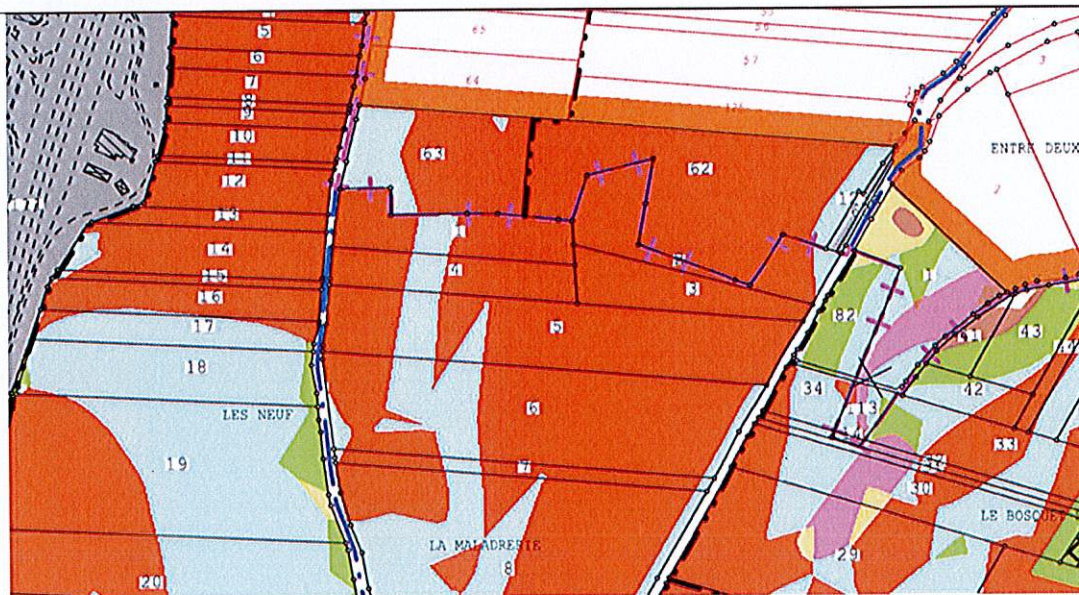
## RECLAMATION N°3 : LEVEUGLE EMMANUEL

Compte 07930

Parcelles ZH 1 à 5 HAVRINCOURT et ZH 62-63 FLESQUIERES

## Réclamation :

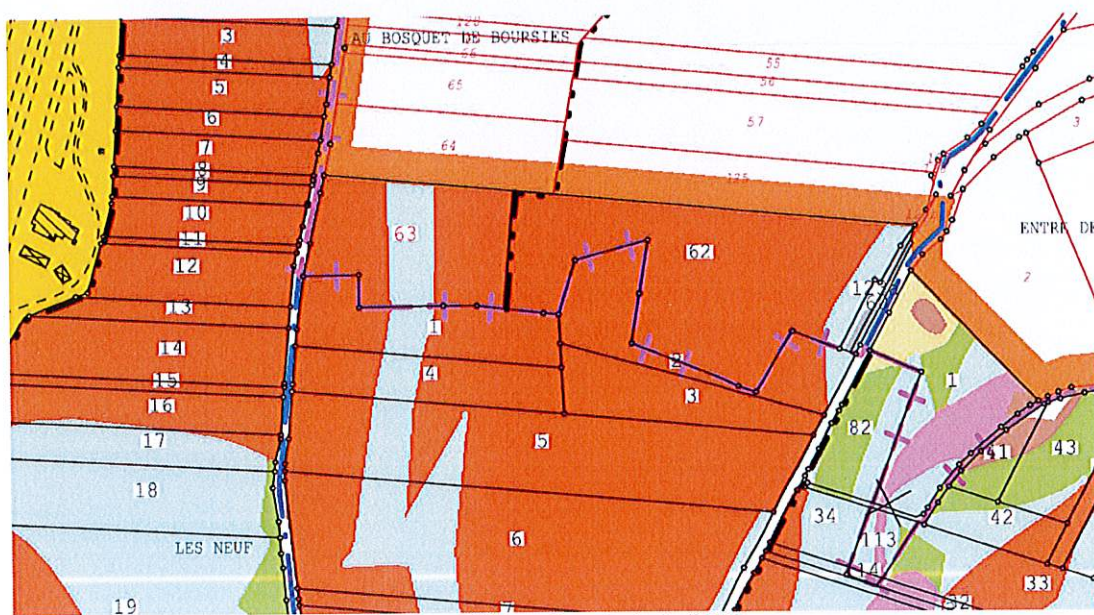
« Nous avons demandé l'exclusion de la parcelle de 15ha à cheval sur FLESQUIERES-HAVRINCOURT. Le jour sur le terrain de classement des terres il m'a été dit que les terres seront exclues et pas de visite sur le terrain de ce fait. Furieux, nous sommes étonnés d'avoir nos terres classées avec en plus des différences de classement et des incohérences: Classement des terres en désaccord. »



Extrait du plan soumis à la consultation

## Décision de la Commission :

La Commission décide de maintenir les parcelles dans le périmètre conformément à la décision qu'elle avait déjà prise le 21/09/2018. Elle décide par contre de mettre à jour la zone « Ouest » du classement, en prolongeant vers le Nord les zones de diverses classes T1 et T2 situées sur Havrincourt.



Plan modifié après avis de la CIAF



**RECLAMATION N°4 : LEVEUGLE EMMANUEL**

**Compte** 07930

**Parcelles** ZH 1 à 5 HAVRINCOURT et ZH 62-63 FLESQUIERES

**Réclamation :**

« Un dossier a été fourni à M. Lejeune. Exclusion demandée mais refusée. Nous réitérons notre demande de ne pas bouger d'un centimètre. Se référer aux remarques transmises. »

**Décision de la Commission :**

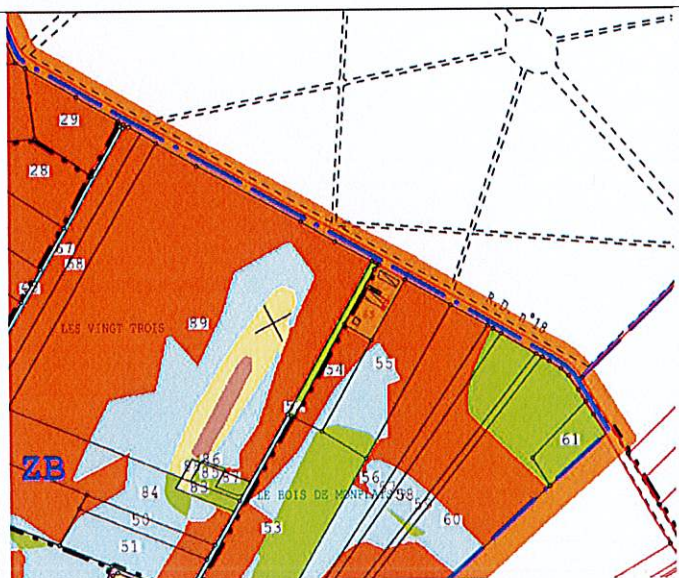
La Commission prend note mais la demande de placement sera étudiée lors de l'avant-projet.

**RECLAMATION N°5 : RZEPKOWSKI ALINE**

Compte 09790  
Parcelles ZB 24 VELU

**Réclamation :**

« Je demande l'exclusion de la parcelle ZB 54 lieu dit Le bois de mon plaisir du périmètre de remembrement. Parcelle attenante à la propriété batie. Je ne souhaite pas qu'elle change de forme ni d'emplacement et qu'elle reste tel que. »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir la parcelle dans le périmètre, donnant ainsi la possibilité d'une éventuelle reconfiguration.

**RECLAMATION N°6 : HOMBERT GILLES**

**Compte** 06410  
**Parcelles** ZE 25 MORCHIES

**Réclamation :**

« Je souhaite que ma parcelle ZE 25 reste à proximité de mon habitation car je l'utilise comme jardin.

**Décision de la Commission :**

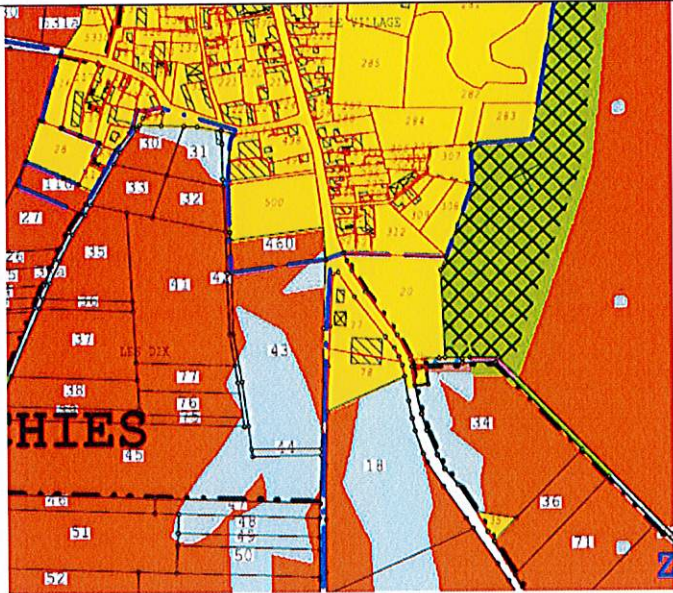
La Commission prend note de cette demande qui sera étudiée au moment de l'avant-projet.

**RECLAMATION N°7 : HAVRANSART JEAN-LUC**

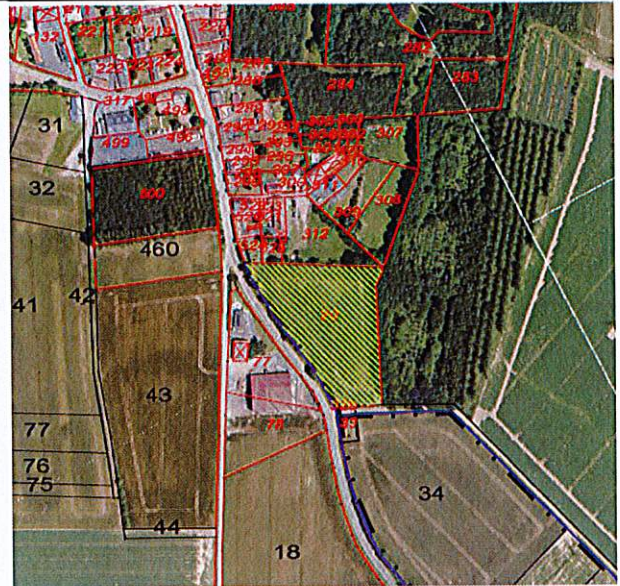
Compte 06180  
Parcelles ZD 20 MORCHIES

**Réclamation :**

« Demande l'inclusion de cette parcelle de 99a50 dans le périmètre d'AFAFE pour permettre un échange avec un autre propriétaire. Demande de classement en T1. »



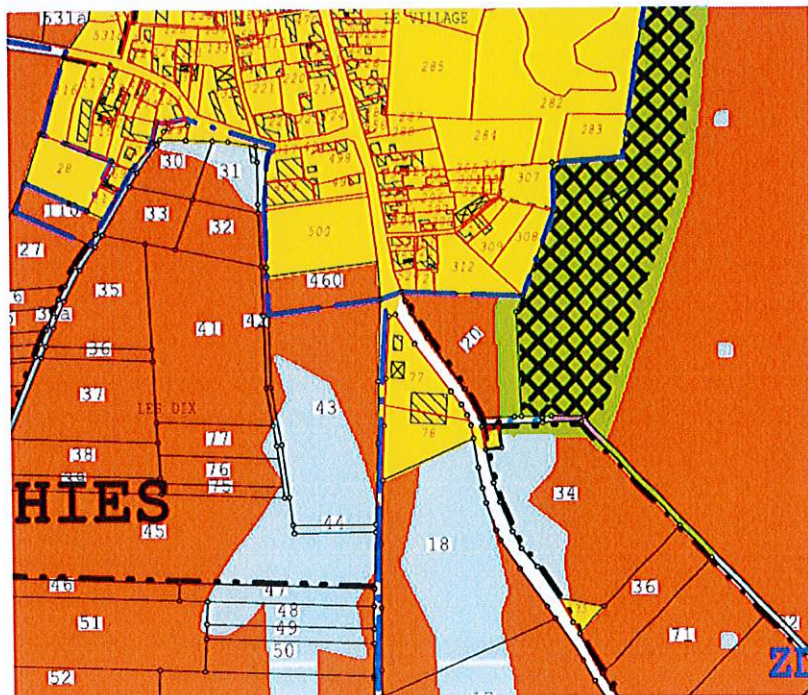
Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide d'inclure la parcelle ZD 20 dans le périmètre et de la classer en T1 avec application de la règle de déclassement au droit du bois et des éventuelles pentes.



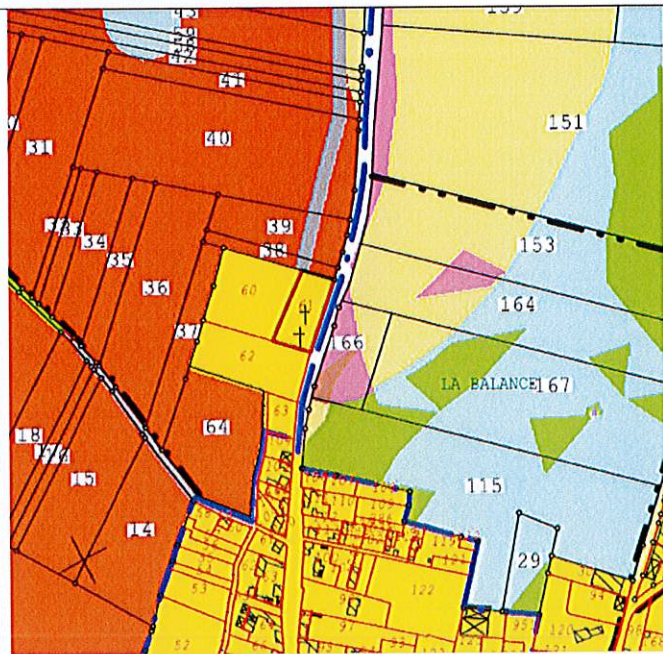
Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°8 : DOLLET JEAN-PHILIPPE**

Compte 04430  
Parcelles ZD 166 LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**

« Possibilité de rester en place suite au classement dans un PLUI ou exclure du périmètre de remembrement ».



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide le maintien dans le périmètre et verra la question du placement au moment de l'avant-projet.

**RECLAMATION N°9 : DOLLET MARIE-CHRISTINE**

**Compte** 02040

**Parcelles** ZD 115 LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**

« Demande de rester en place suite à la demande de rentrer dans un PLUI. »

**Décision de la Commission :**

La Commission prend note de ce souhait qui sera étudié au moment de l'avant-projet.

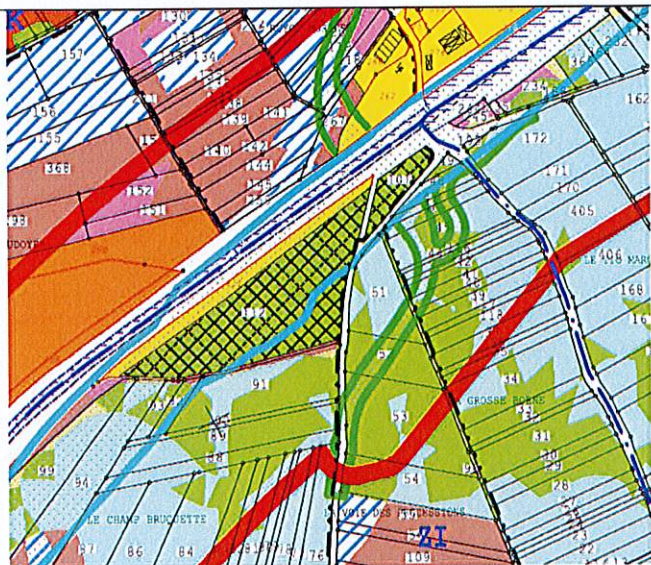
**RECLAMATION N°10 : DIOT MICHEL**

Compte 04390

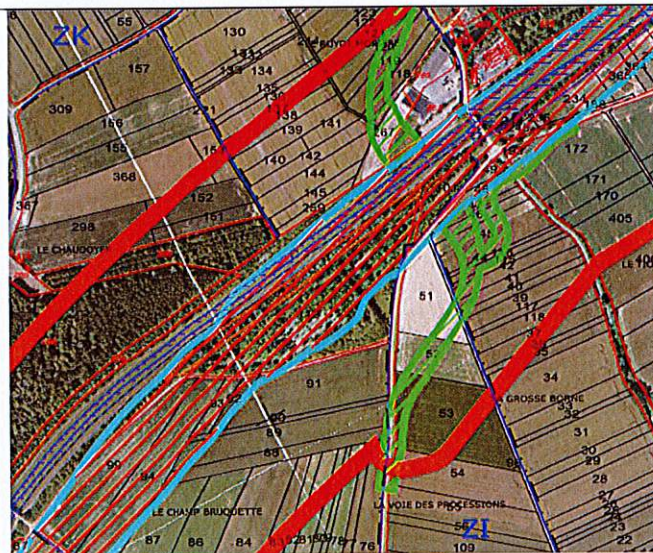
Parcelles ZI 101-112 HERMIES

**Réclamation :**

« Classement actuel en bois (4000 points par hectare) sous l'emprise du futur canal. Sollicite l'exclusion de la parcelle du périmètre d'aménagement foncier ou échange d'une surface équivalente en bois avec la SAFER.



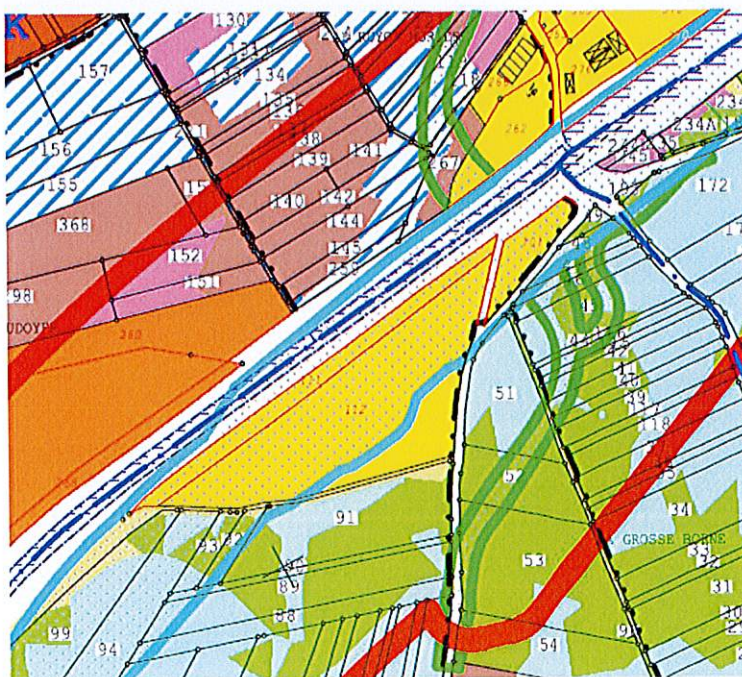
Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide d'exclure ces parcelles du périmètre car elles sont boisées et sous l'emprise, l'AFAFE ne pourra pas compenser.



Plan modifié après avis de la CIAF

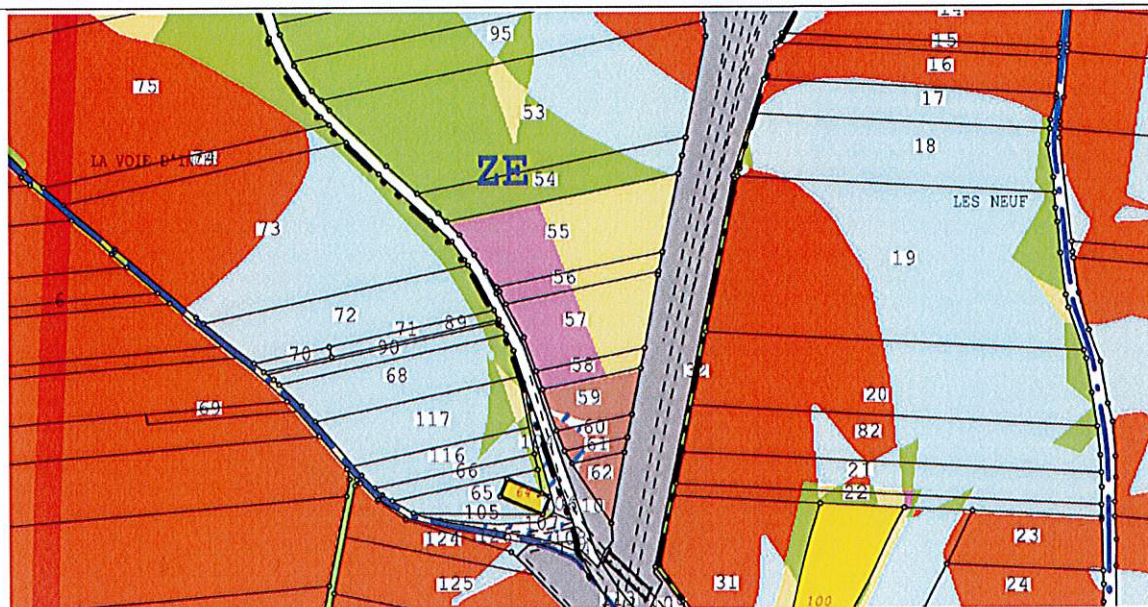
**RECLAMATION N°11 : CATTEAU THIERRY**

Compte 02520

Parcelles ZE 60-61 HAVRINCOURT

**Réclamation :**

« Classement T6/T7 → souhait T3/T4 (absence silex) »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir le classement sur les deux parcelles.

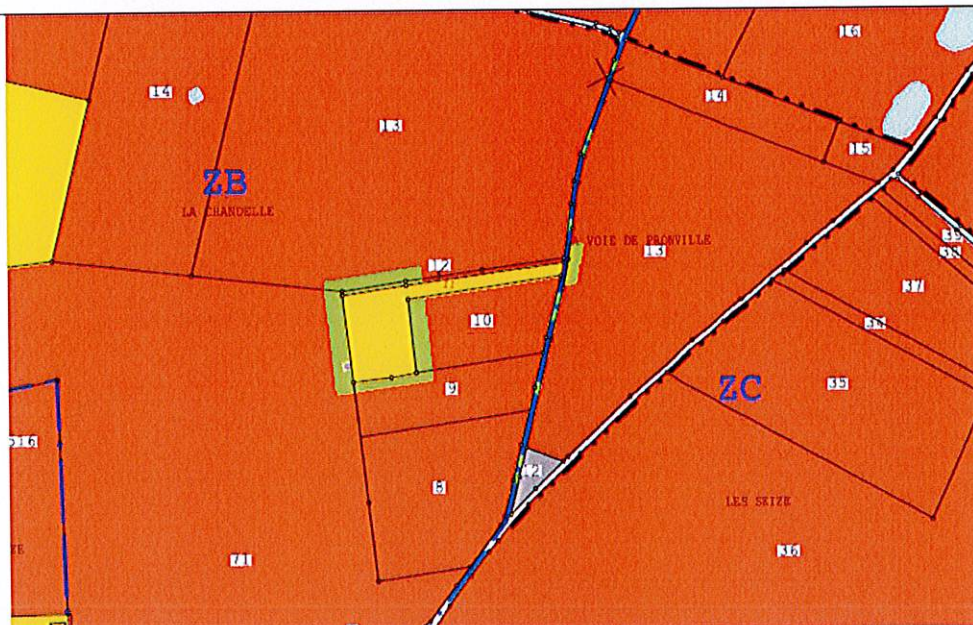


RECLAMATION N°12 : GOUBET ALAIN

Compte 05700  
Parcelles ZC 13 MORCHIES

Réclamation :

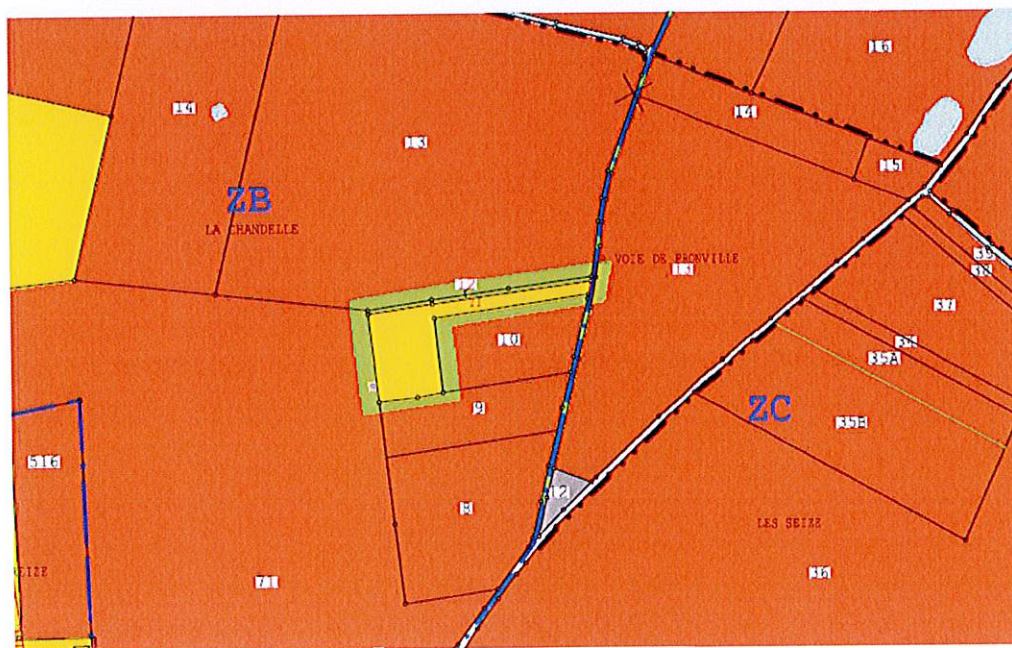
« Classement T3. Il y a une aire à betteraves proche Z12 mais pas à l'endroit indiqué. J'exploite en agriculture conservatoire et en biologique. J'ai 1km de haies créées.»



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide de maintenir le déclassement en T3 dû à la présence du bois et non d'une aire à betteraves. Elle décide également de mettre à jour la bande de déclassement qui a été oubliée au niveau du bois dans les parcelles ZB 10-12-13.



Plan modifié après avis de la CIAF

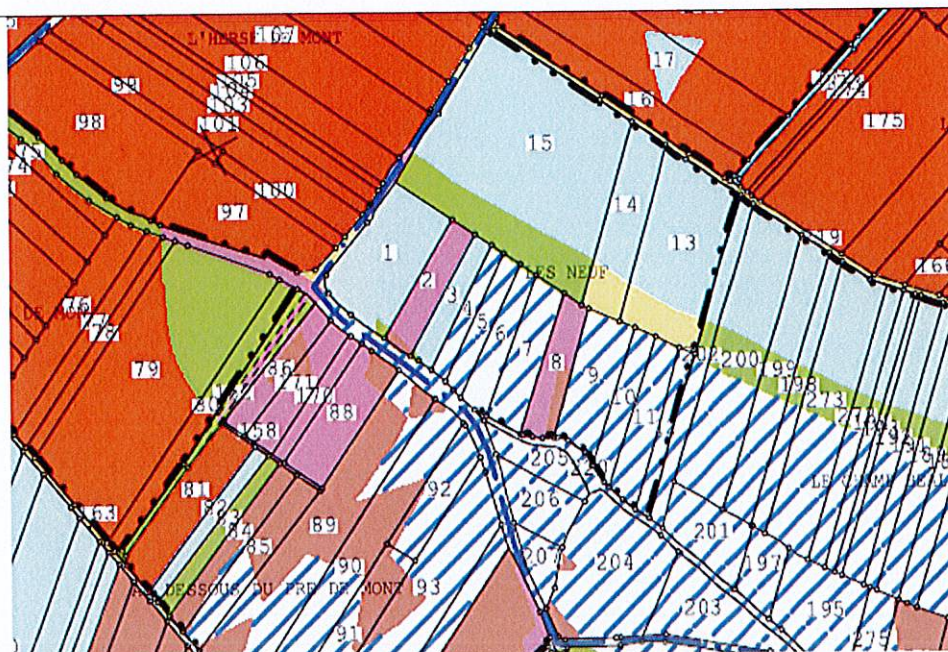
**RECLAMATION N°13 : MEUNIER BERNARD**

Compte 08680

Parcelles ZK 6 à 8 HERMIES

**Réclamation :**

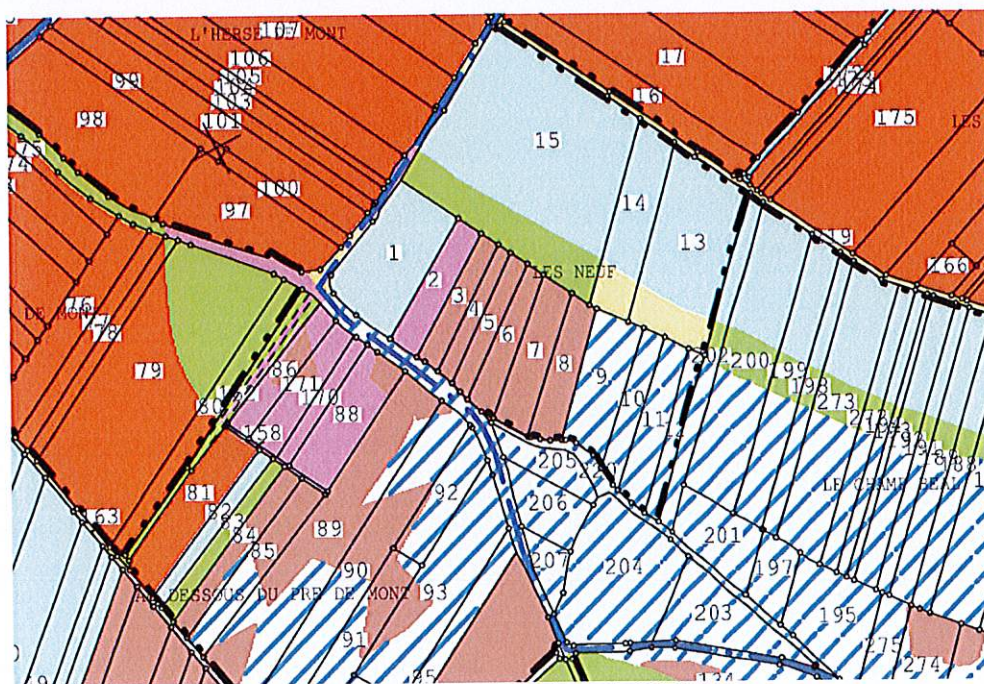
« Je trouve que le classement T7 n'est pas assez valorisé en point, cela créé un écart trop important. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de classer les parcelles ZK 3 à ZK 8 en classe T6.



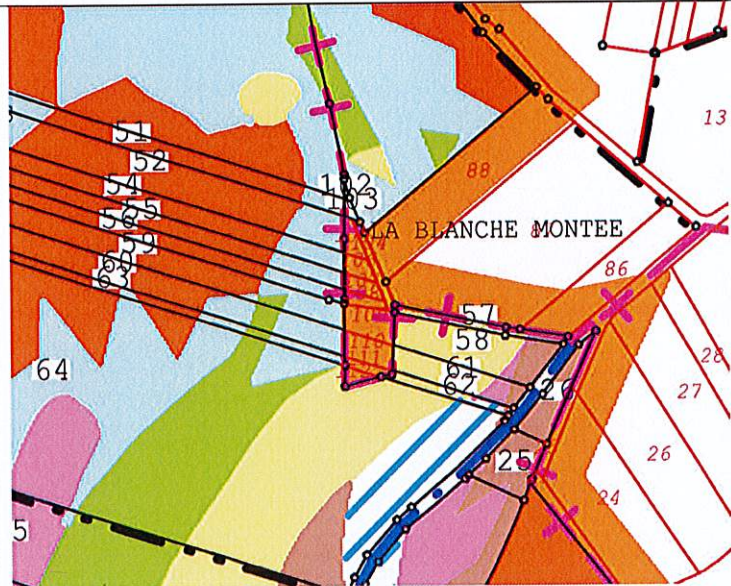
Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°14 : SCEA FERME DE L'EPINE (CARON HUBERT)**

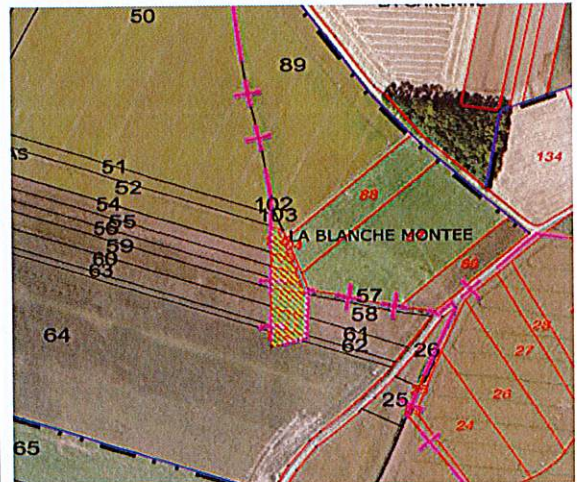
Compte  
Parcelles ZE 105 FLESQUIERES

**Réclamation :**

« Je demande l'extension du périmètre sur la parcelle ZE 105 sur FLESQUIERES 2a50 car elle fait partie d'un ensemble de 8ha60 repris dans le remembrement. »



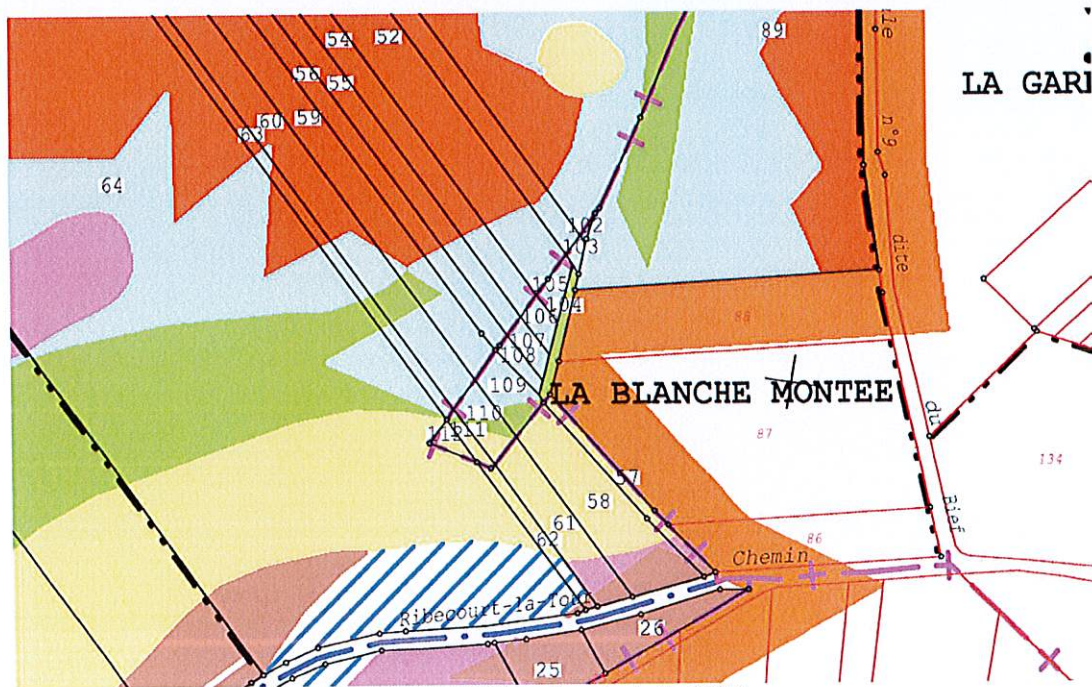
Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide l'inclusion des parcelles ZE 105 à ZE 112 à FLESQUIERES dans le périmètre d'aménagement foncier afin d'améliorer les échanges, sous réserve de l'accord des propriétaires (à la charge des exploitants d'obtenir cet accord et de le recueillir), et de les classer en T2/T3/T4.



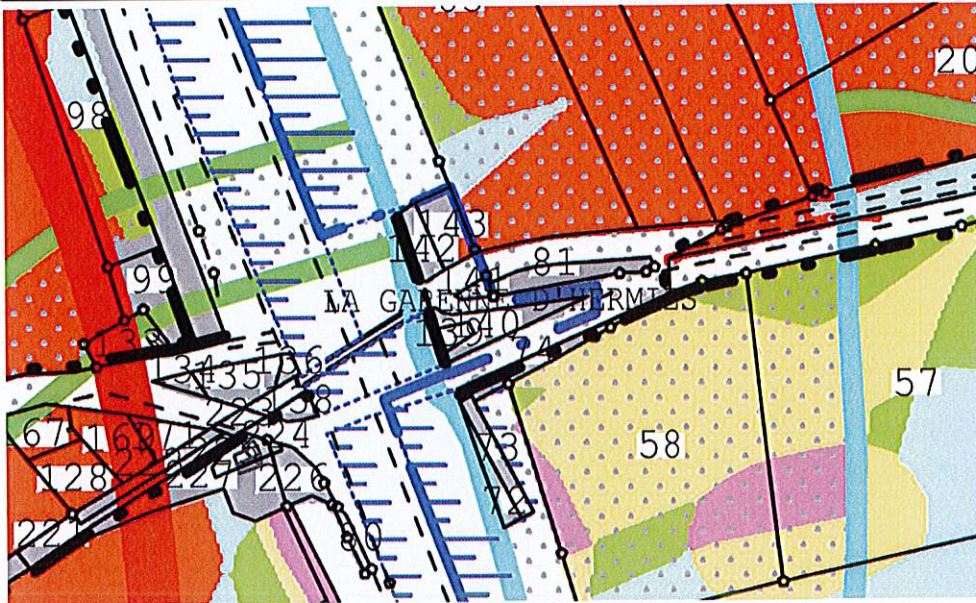
Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°15 : VASSEUR CORBIER BRIGITTE**

Compte 10670  
Parcelles ZK 81-83 HAVRINCOURT

**Réclamation :**

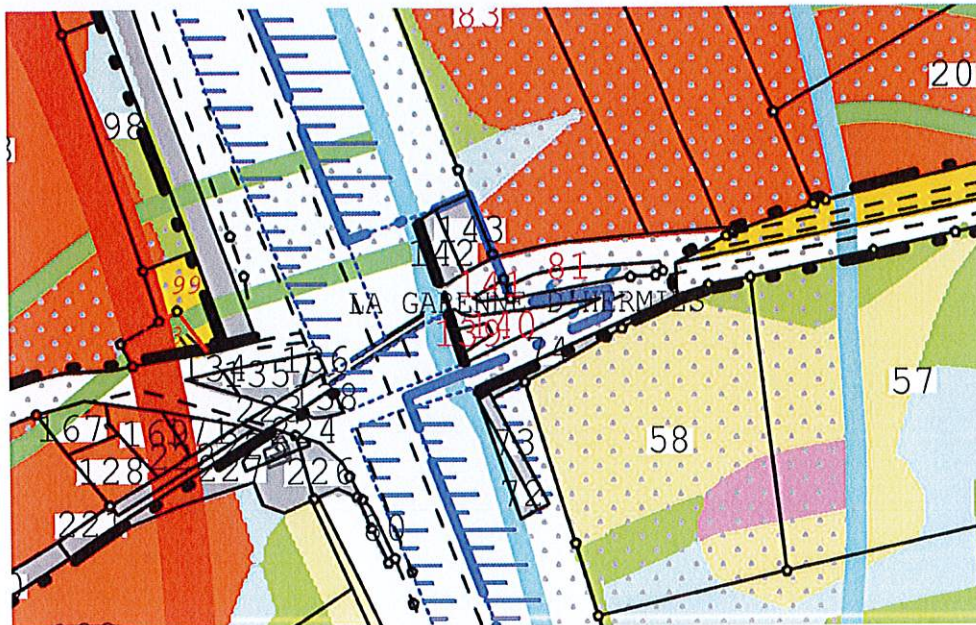
« Demande de l'exploitant de rapprocher la parcelle sur la commune de Metz en couture. Problème de classement de la parcelle ZK 81 car terre cultivable T8 → T7. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de modifier le classement de T8 en T7. Quant au rapprochement, la Commission prend note mais la demande sera étudiée à l'avant-projet tout en rappelant que la parcelle évoquée sur METZ-EN-COUTURE fait partie de l'AFAFE Canal Seine Nord Europe lot 4.



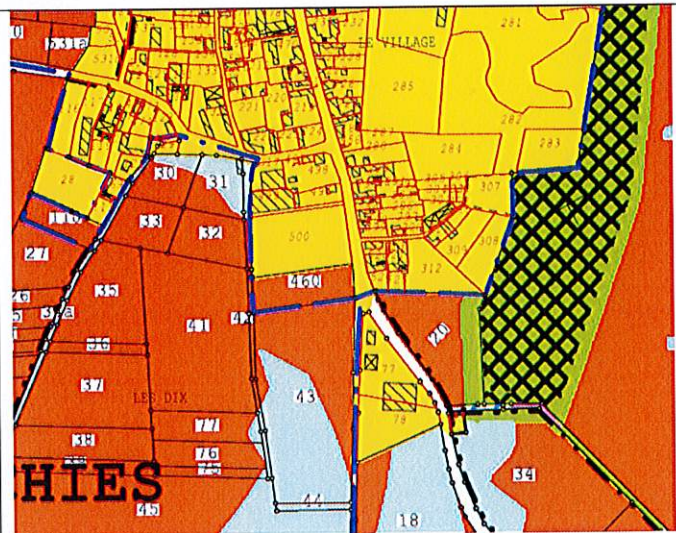
Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°16 : CUVILLIER LAURENCE**

Compte 03200  
Parcelles A460 MORCHIES

**Réclamation :**

« Souhaite exclure la parcelle du périmètre d'aménagement foncier car potentiellement constructible (voir le PLUI CC Sud Artois). »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

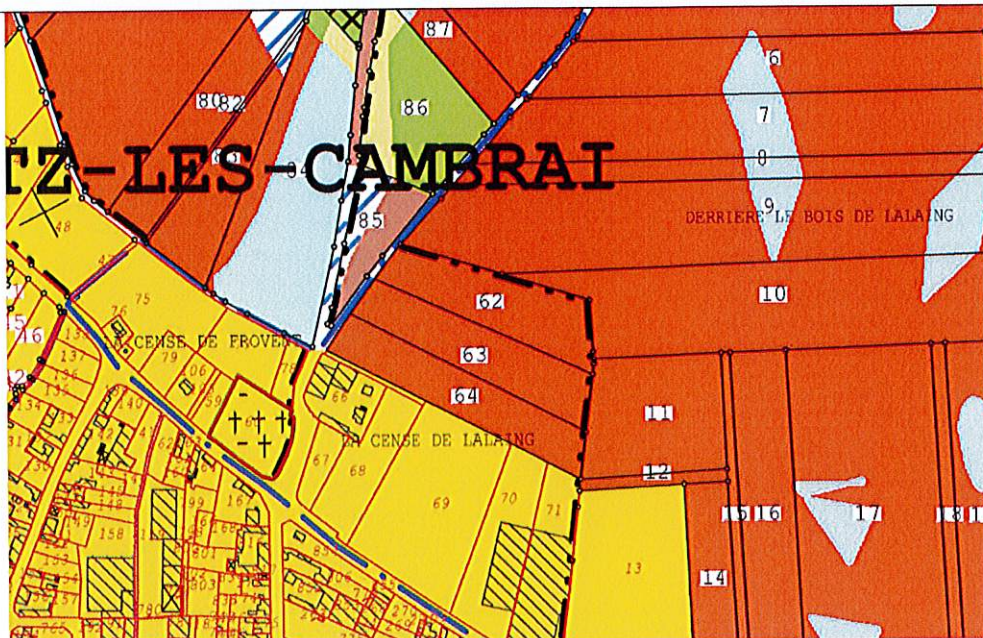
**Décision de la Commission :**

La Commission décide le maintien de la parcelle dans le périmètre (parcelle en zone A dans le PLUI).

**RECLAMATION N°17 : LEGER JEAN-LOUIS**

Compte 07500  
Parcelles ZH 63 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

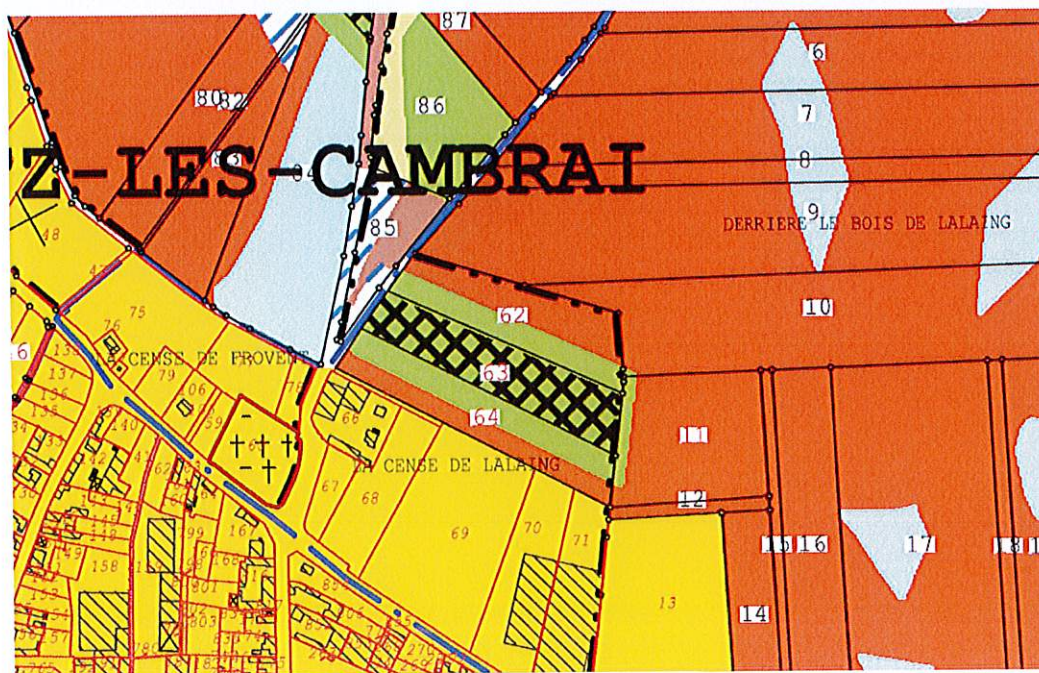
**Réclamation :**  
« Erreur de classement car parcelle boisée. Je souhaite qu'elle soit exclue du périmètre et reste en place ».



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide le maintien dans le périmètre et le classement en bois, avec application de la règle de déclassement lié au bois sur les parcelles voisines. Elle prend note de la demande de rester en place qui sera étudiée lors de l'avant-projet.



Plan modifié après avis de la CIAF

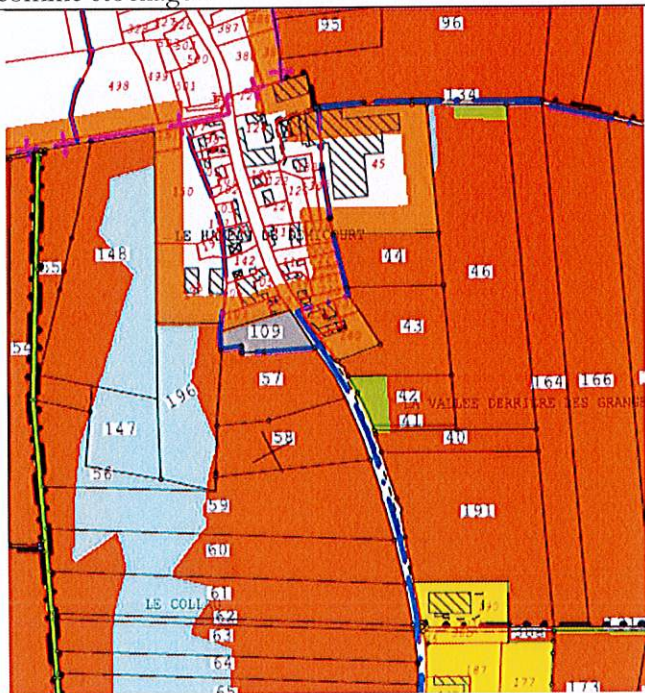
**RECLAMATION N°18 : MEUNIER MAURICE**

Compte 08740

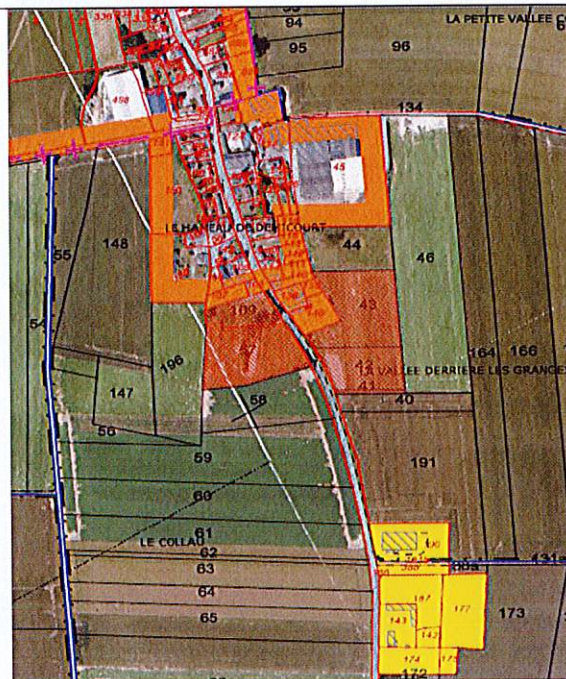
Parcelles ZA 57 ZI 109 ZC 41-42-43 HERMIES

**Réclamation :**

« Terrains non cultivés utilisés par l'entreprise les Bois de l'Abbaye de notre fils Meunier Laurent. Nous souhaitons qu'elles soient exclues du périmètre de l'aménagement foncier car attenantes aux bâtiments et utilisées comme stockage »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir les parcelles dans le périmètre, notamment pour d'éventuelles reconfigurations du parcellaire.

**RECLAMATION N°19 : MEUNIER MAURICE ET LAURENT**

**Compte** 08740 et 8730  
**Parcelles** ZC 56-59 HERMIES

**Réclamation :**  
« Nous souhaitons que ces parcelles restent en place ».

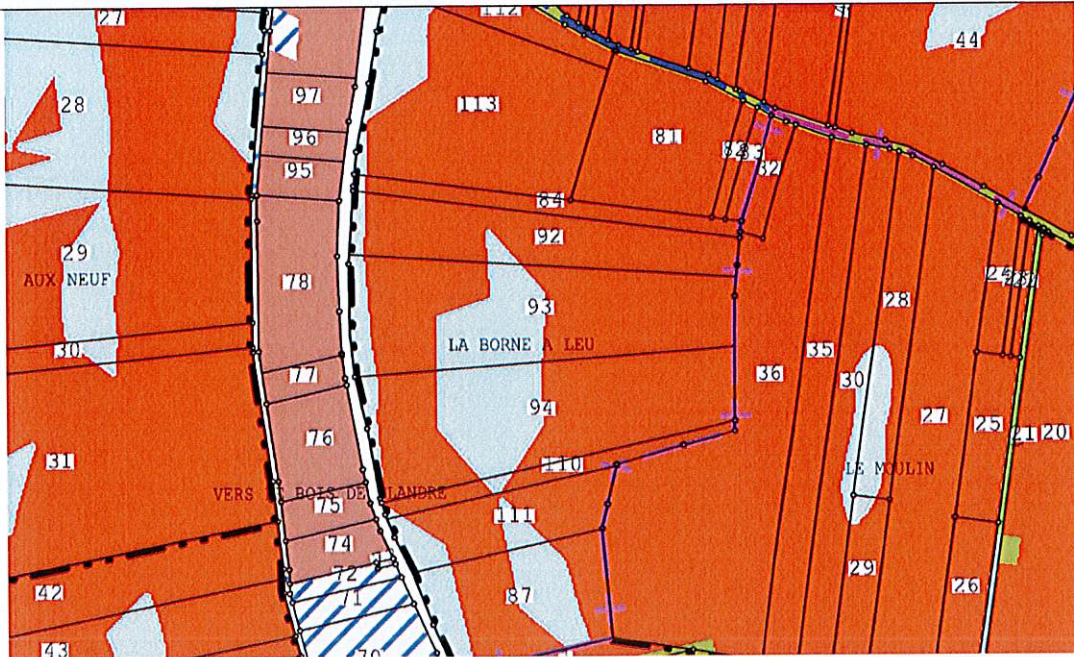
**Décision de la Commission :**  
La commission prend note de ce souhait qui sera étudié au moment de l'avant-projet.



**RECLAMATION N°20 FATIEN JEAN-CLAUDE ET MARIE LOUISE**

Compte 02340  
Parcelles ZA 93 LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**  
« Demande le classement en bois, cette parcelle a été plantée. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide le classement de la parcelle en bois en raison des plantations existantes et décide de mettre à jour le déclassement au droit du bois dans les parcelles voisines.

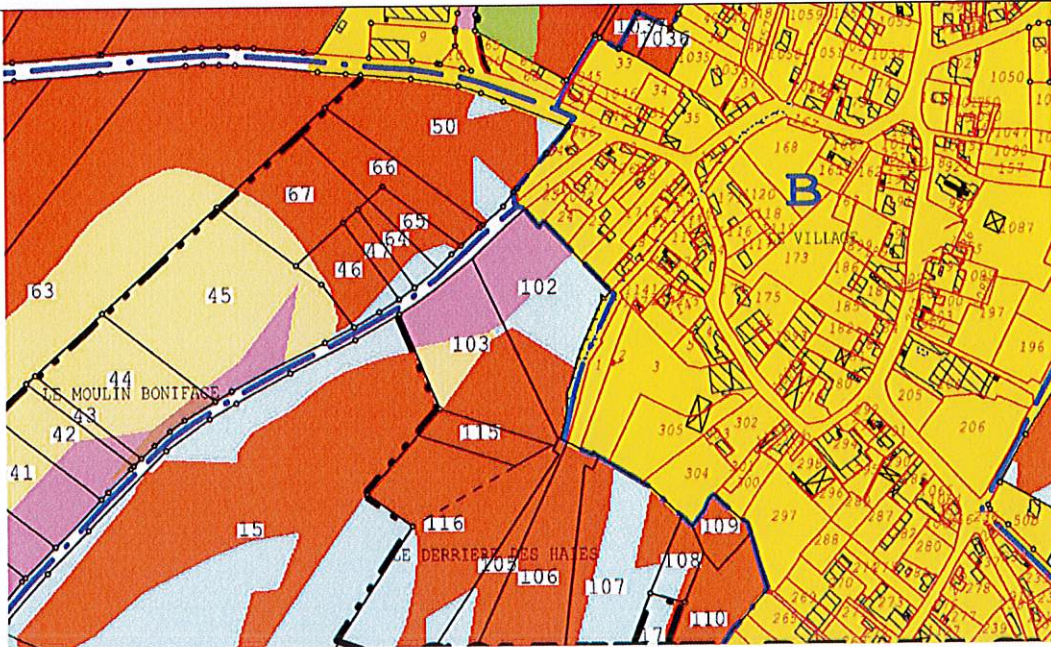


Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°21 LIPSKI BERTHE**

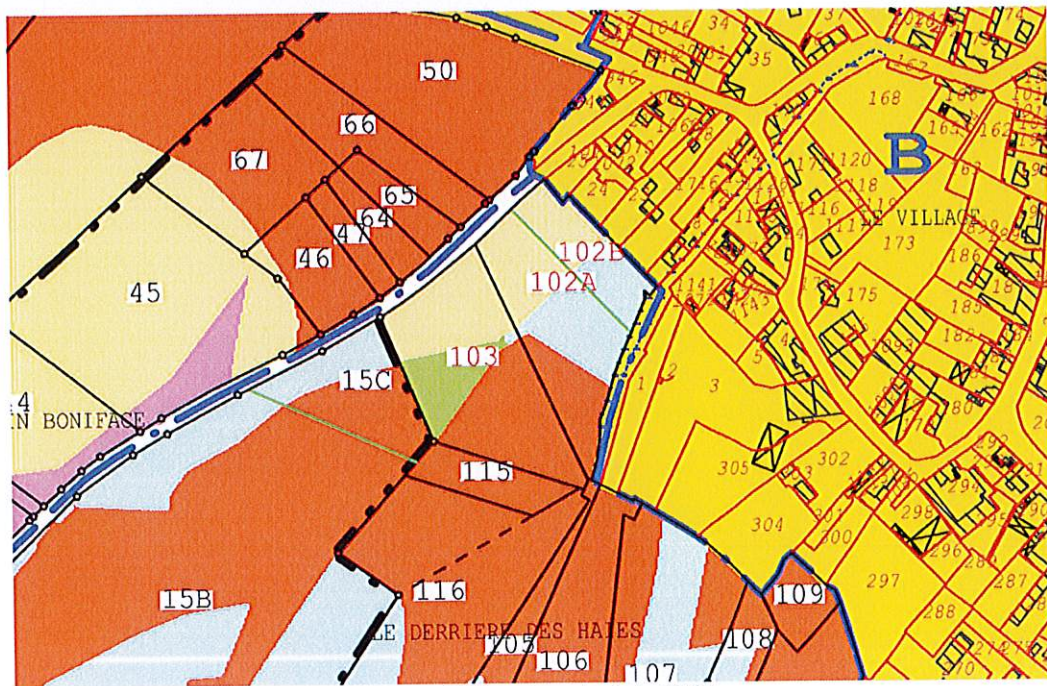
Compte 08000  
Parcelles ZI 103 LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**  
« Je souhaite que la classe T4/T5 soit réévaluée. Je considère qu'il s'agit plutôt d'une catégorie T3/T4. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide de passer les zones de T4/T5 respectivement en T3/T4, avec extension de ce changement sur la parcelle voisine ZI 102.



Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°22 LENOTTE CHRISTOPHE**

**Compte**

**Parcelles** ZB 70-68 A515-A519 MORCHIES (exclu)

**Réclamation :**

« Je souhaite que les parcelles qui entourent mes parcelles soient en agriculture biologique étant nous-même en Bio »

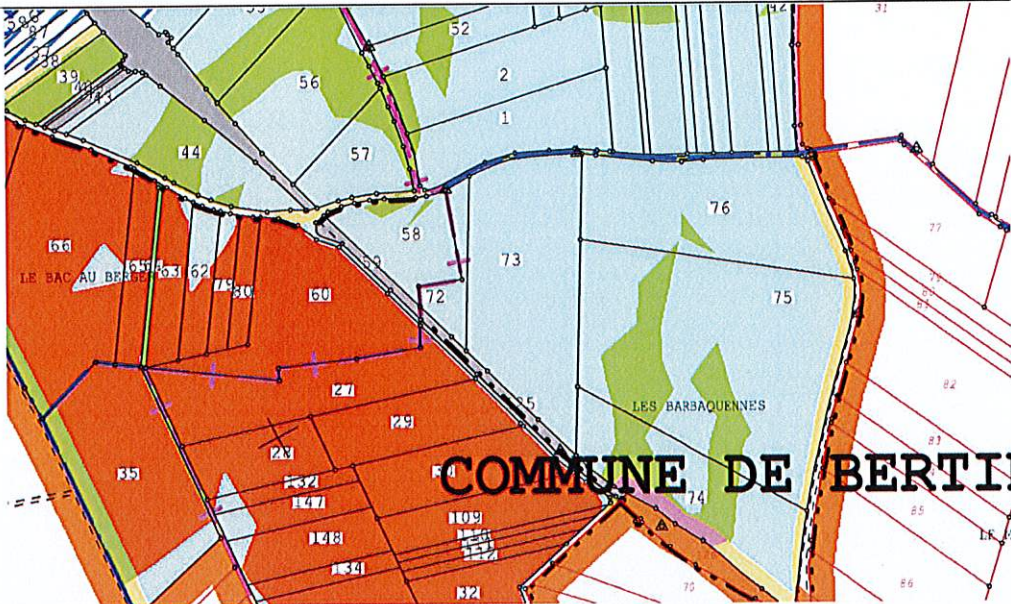
**Décision de la Commission :**

La commission prend note de ce souhait qui sera étudié au moment de l'avant-projet.

**RECLAMATION N°23 : GRAVE DELPHINE**

Compte 05940  
Parcelles ZA 72-73 BERTINCOURT

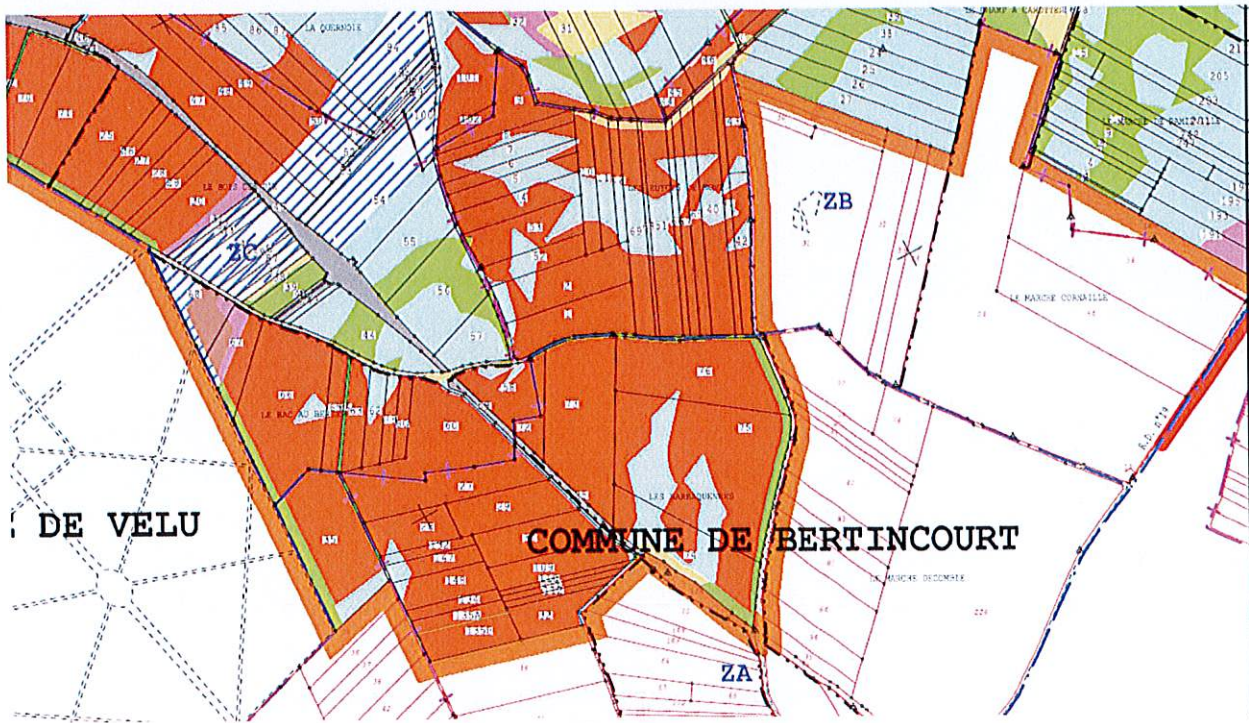
**Réclamation :**  
« Demande le classement en T1, terre plate sans cailloux ».



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide unanimement de passer toute la zone en T1 avec application des déclassements liés aux pentes.



Plan modifié après avis de la CIAF

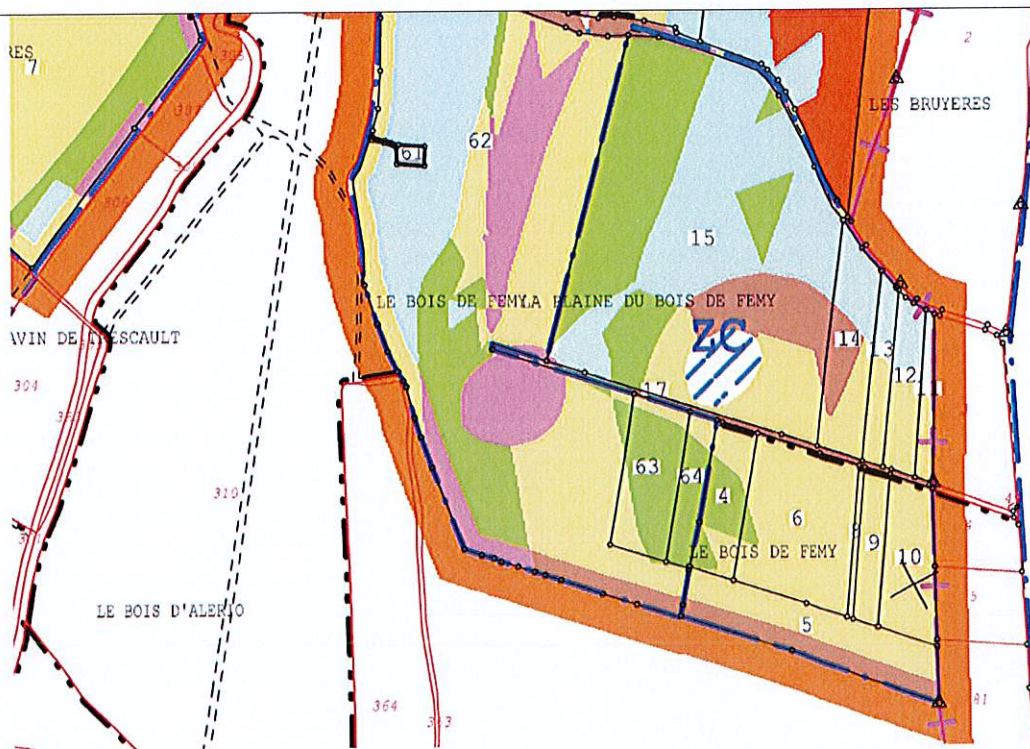
RECLAMATION N°24 : FOURNET CLAUDE

Compte 05260

Parcelles ZI 63-64 HAVRINCOURT

Réclamation :

« Demande le changement en T3. »



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide le maintien du classement en raison de la pente.

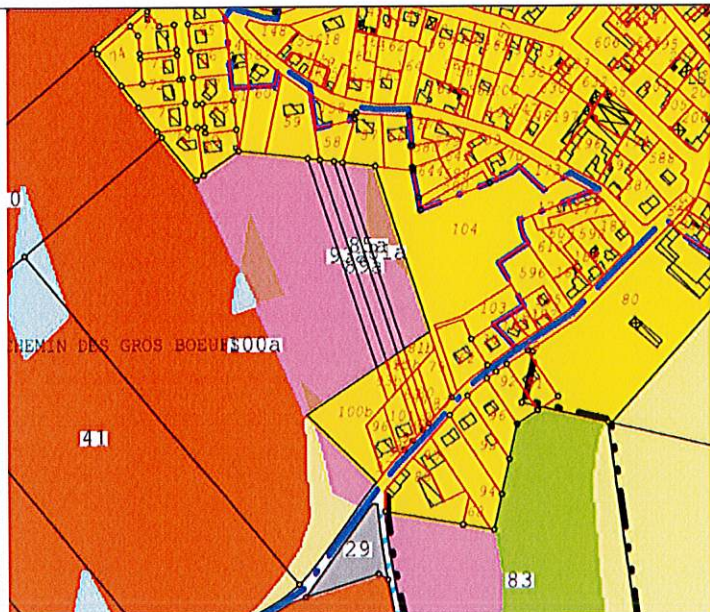
**RECLAMATION N°25 A : SCHRYVE STEPHANE**

Compte 09900

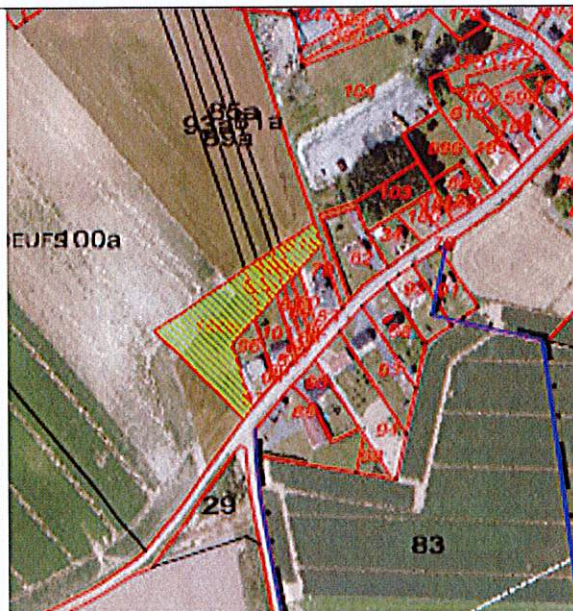
Parcelles ZN 81-85-89-93-100 DOIGNIES

**Réclamation :**

« Parcelles exclues en partie qu'il faudrait remettre dans le périmètre d'aménagement foncier pour permettre des échanges en propriété. »



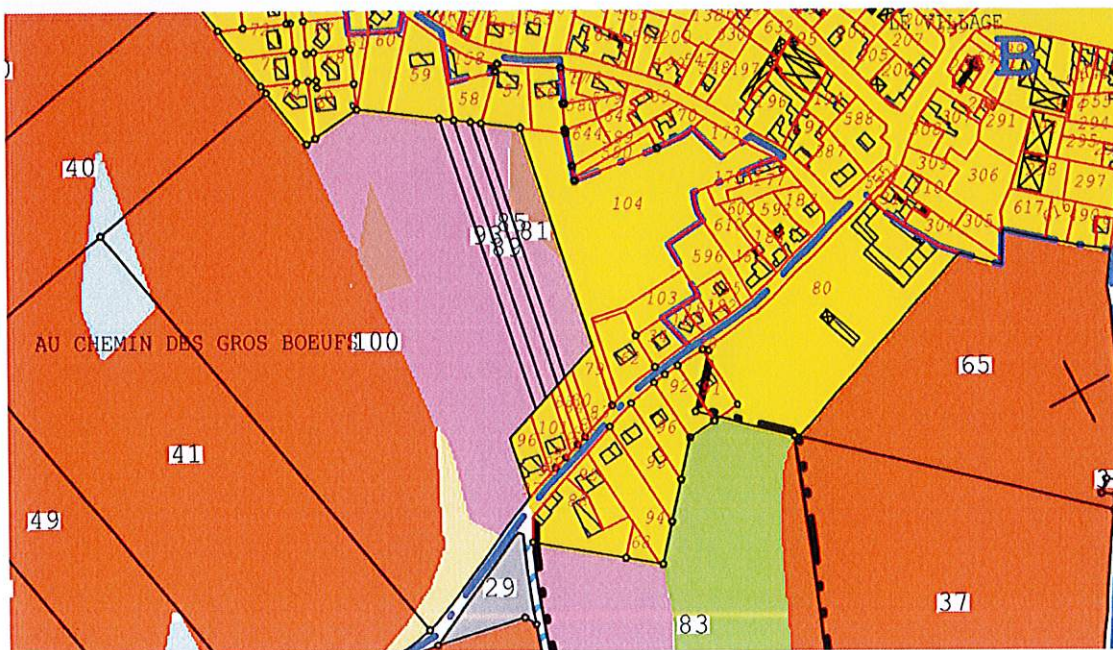
Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide d'inclure en intégralité les parcelles ZN 81-85-89-93-100 à DOIGNIES dans le périmètre, sous réserve de l'accord des propriétaires (à la charge des exploitants d'obtenir cet accord et de le recueillir) et de les classer en T5.

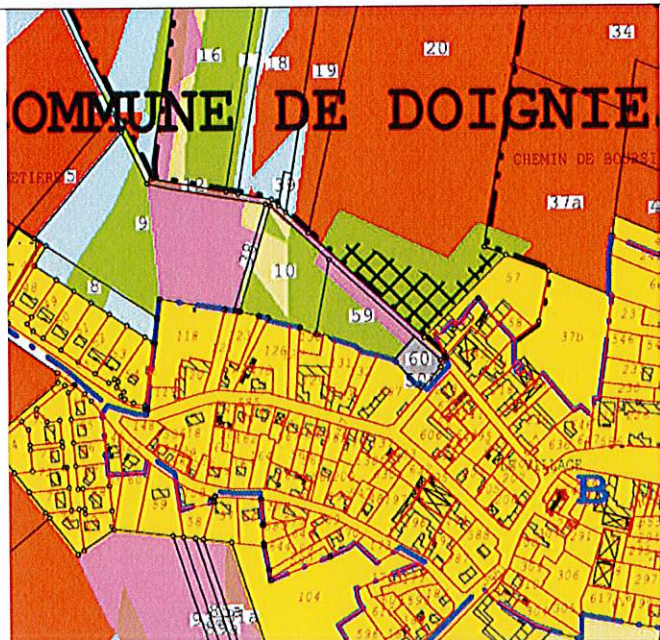


Plan modifié après avis de la CIAF

RÉCLAMATION N°25 B: SCHRYVE STÉPHANE

Compte 09900  
Parcelles ZR 60 DOIGNIES

Réclamation :  
« Parcelle ZR 60 bâtie à exclure du périmètre. »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

Décision de la Commission :  
La Commission décide d'exclure la parcelle ZR60, bâtie, du périmètre



Plan modifié après avis de la CIAF

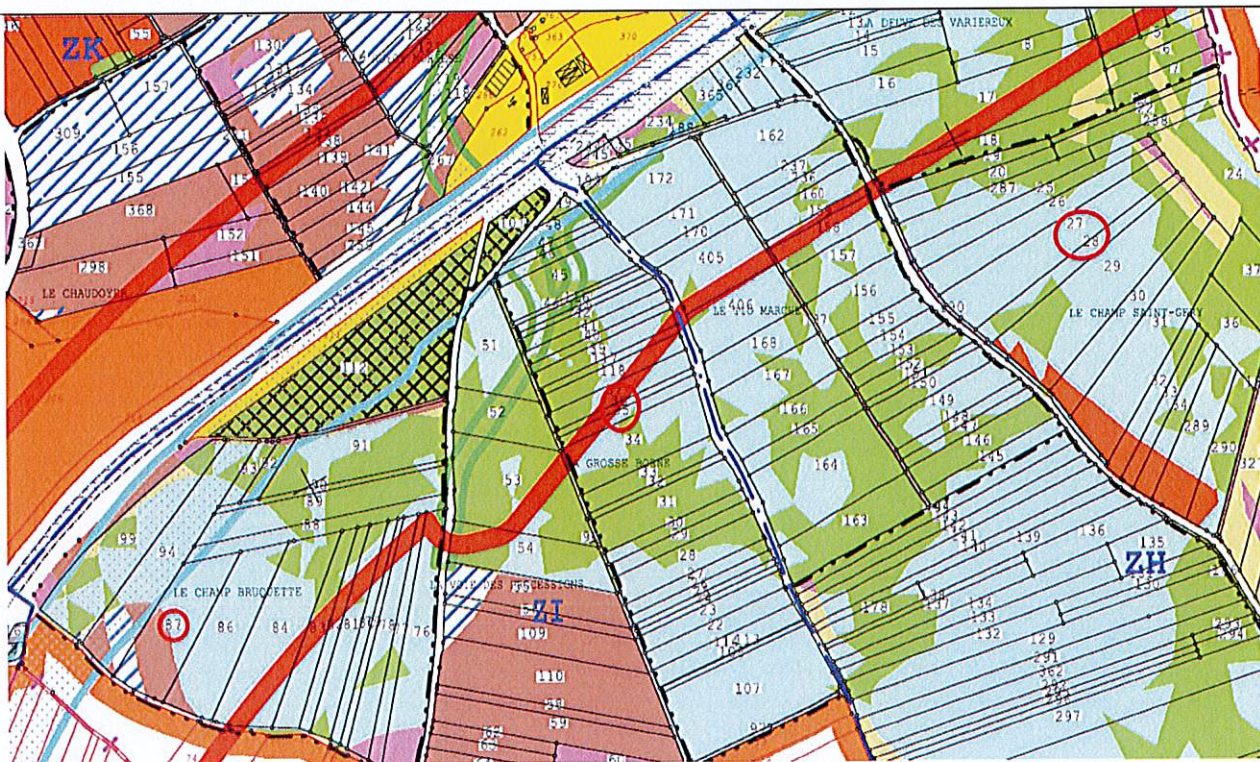
**RECLAMATION N°26 A: LELOIR PHILIPPE ET LELOIR FREDERIC**

Compte 07580 et 07570

Parcelles ZI 35-36-87 et ZH 27-28 HERMIES

**Réclamation :**

« Sollicite la modification du classement T3 en T2 pour la ZI 35-36. Sollicite la modification du classement T2 en T1 pour la ZI 87. Sollicite la modification du classement T3/T4/T5 en T2 pour la ZH 27-28 »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide le maintien du classement selon la règle de déclassement liée à la pente.



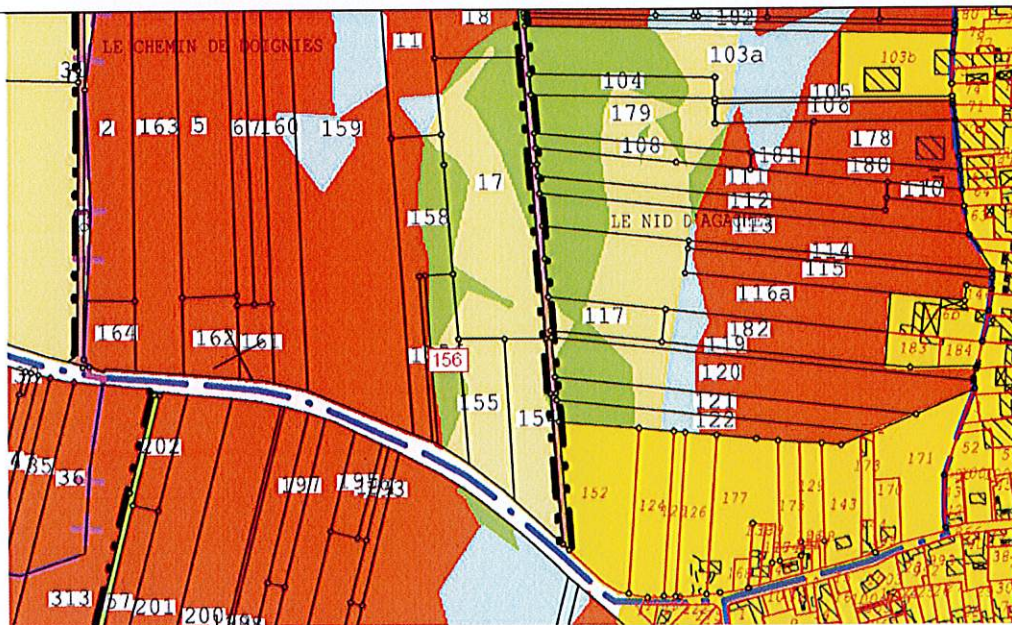
**RECLAMATION N°26 B: LOLOIR PHILIPPE ET LOLOIR FREDERIC**

Compte 07580 et 07570

Parcelles ZA 156 HERMIES

Réclamation :

« Sollicite la modification du classement T3/T4 en T1. ».



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide de passer la partie à l'Ouest du chemin du T3 en T2 et du T4 en T3 sur les parcelles ZA 11-17-18-154-155-156 et 158.



Plan modifié après avis de la CIAF

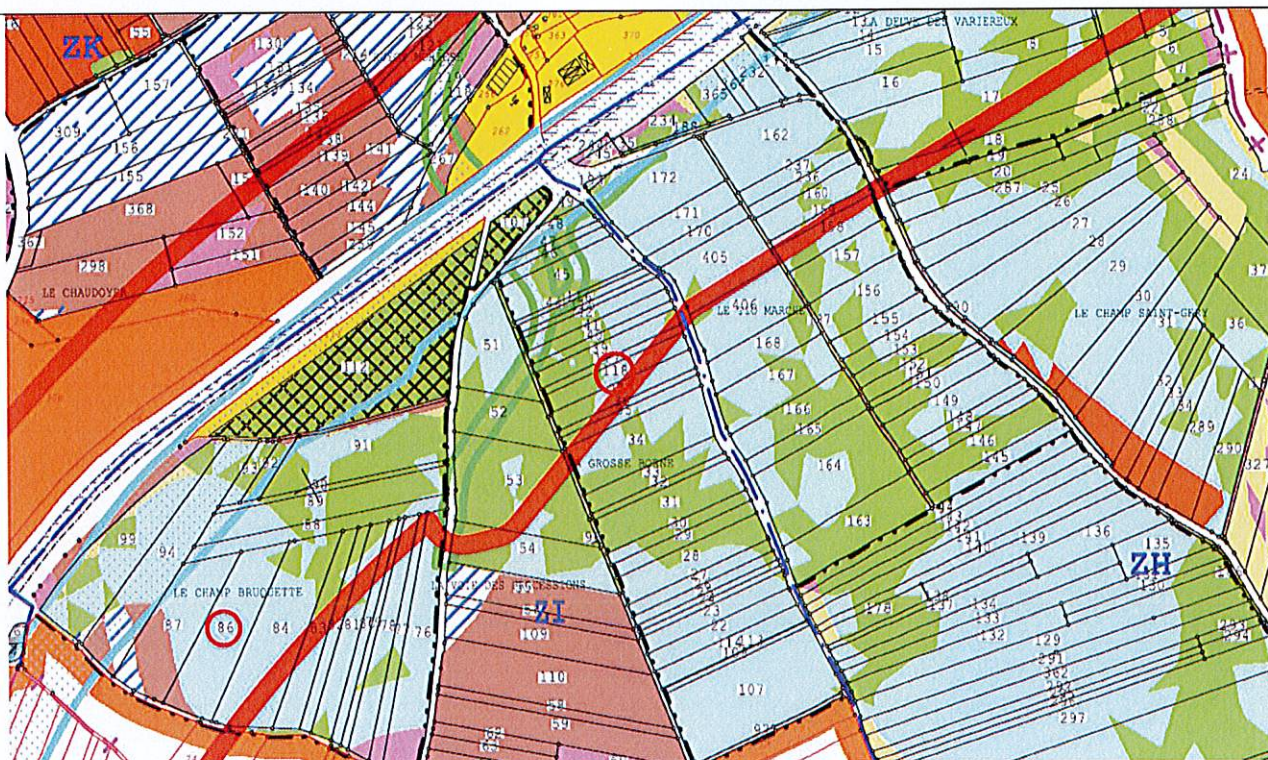
RECLAMATION N°27 A: MEUNIER NICOLE

Compte 08770

Parcelles ZI 118- 86 HERMIES

**Réclamation :**

« Sollicite la modification du classement T2/T3/T6 en T1/T2/T5 pour la ZI 86. Sollicite la modification du classement T3 en T2 pour la ZI 118 »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

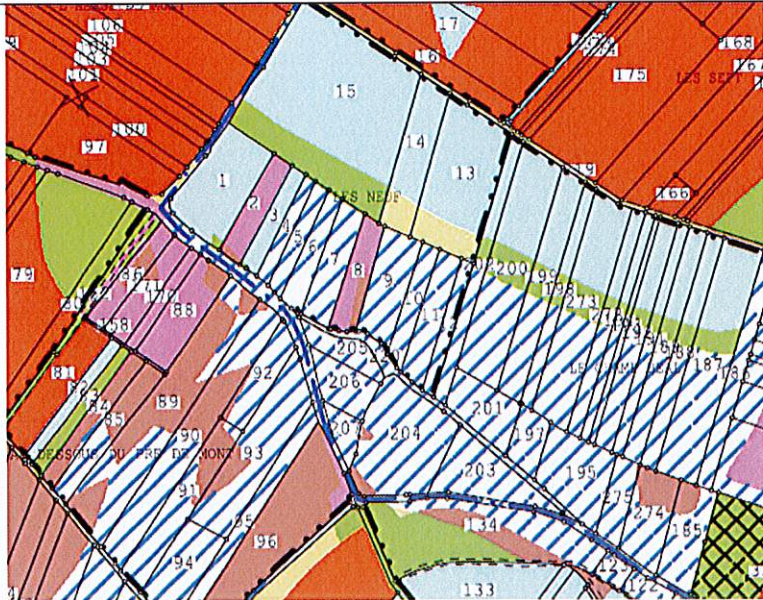
La Commission décide le maintien du classement selon la règle de déclassement due à la pente.

**RECLAMATION N°27 B: MEUNIER NICOLE**

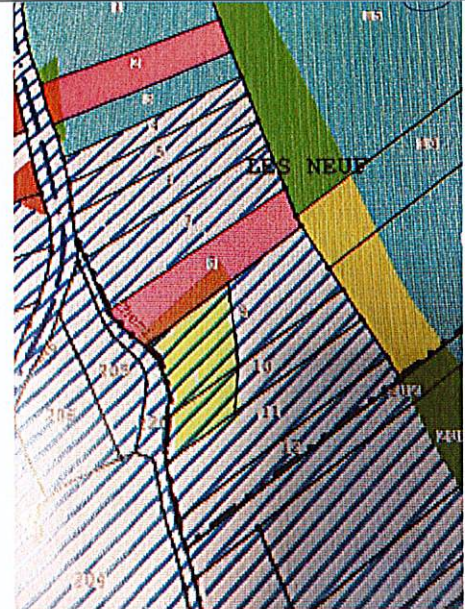
Compte 08770  
Parcelles ZK 7-9-10 HERMIES

**Réclamation :**

« Sollicite la modification du classement T7 en T6 pour la partie basse de la ZK 9 et 10 (cf.plan). Sollicite la modification du classement T7 en T5 pour la ZK 7. »



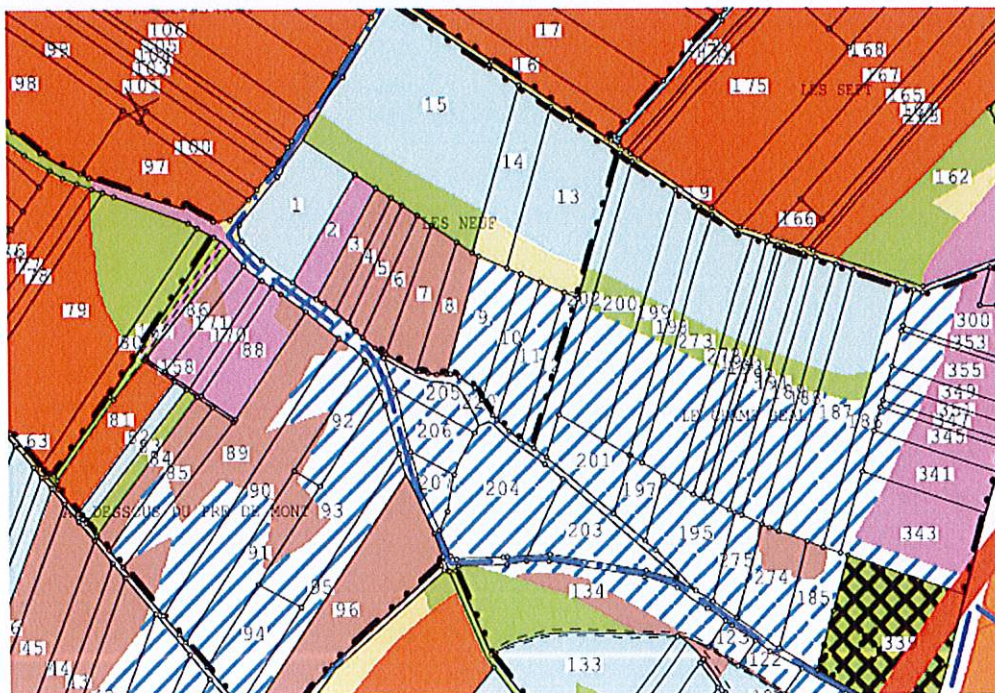
Extrait du plan soumis à la consultation



Plan joint à la réclamation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de modifier le classement de la parcelle ZK 7 en T6 mais maintien le classement en T7 pour les parcelles ZK 9 et 10 en raison de la pente.



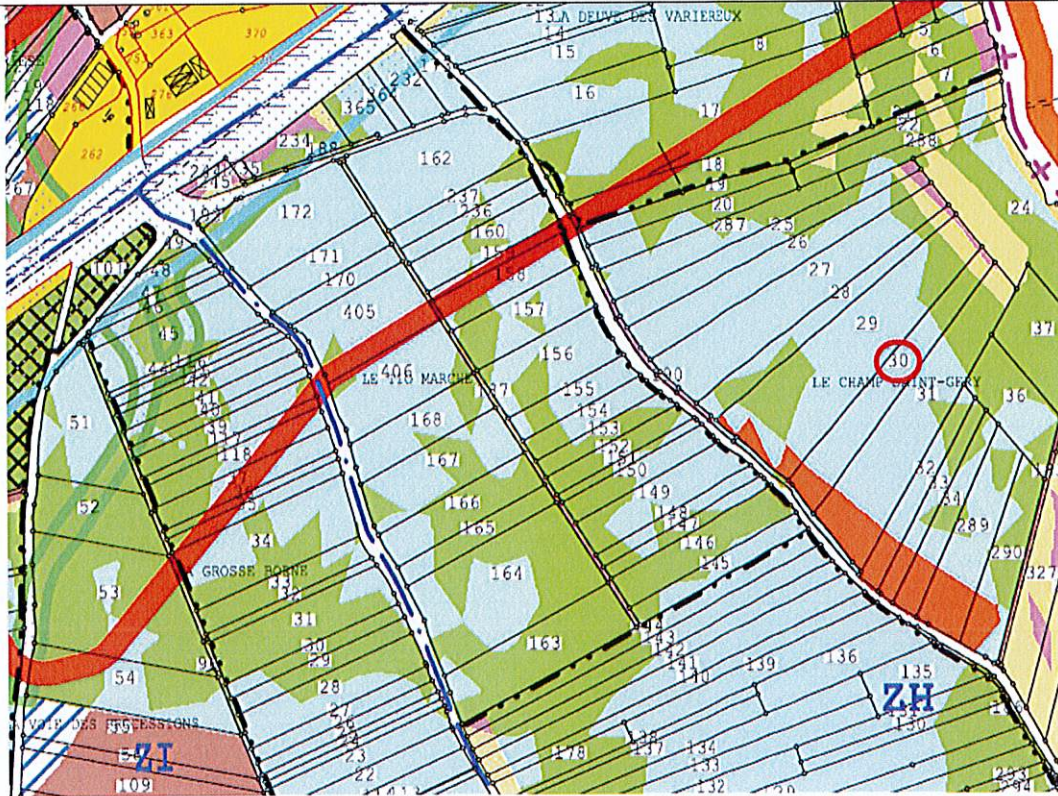
Plan modifié après avis de la CIAF

RECLAMATION N°27 C: MEUNIER NICOLE

Compte 08770  
Parcelles ZH 30 HERMIES

**Réclamation :**

« Sollicite la modification du classement T3 en T2 et du T4/T5 en T3 pour la ZH 30. »



Extrait du plan soumis à la consultation

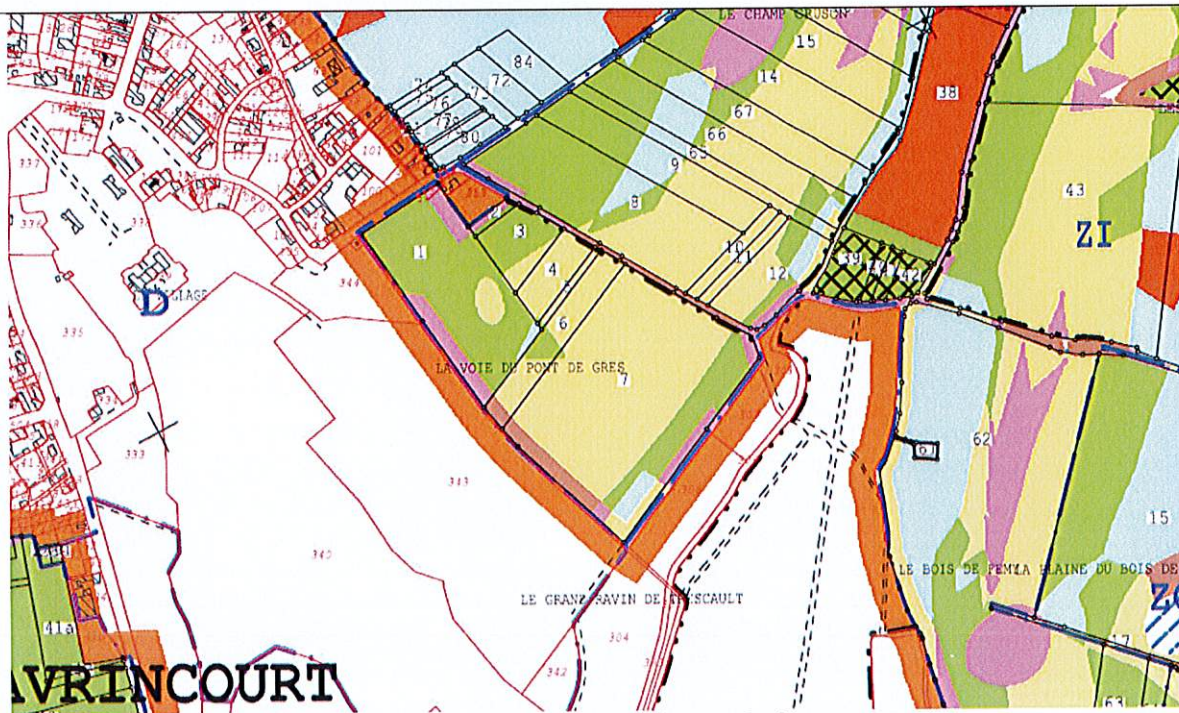
**Décision de la Commission :**

La Commission décide le maintien du classement selon la règle de déclassement due à la pente.

**RECLAMATION N°28 A : VANDENBAVIERE PHILIPPE**

Compte 10510  
Parcelles ZI 1 HAVRINCOURT

**Réclamation :**  
« Déclassement à cause du bois. Souhait de modifier le classement pour l'augmenter en T2 au lieu de T3.»



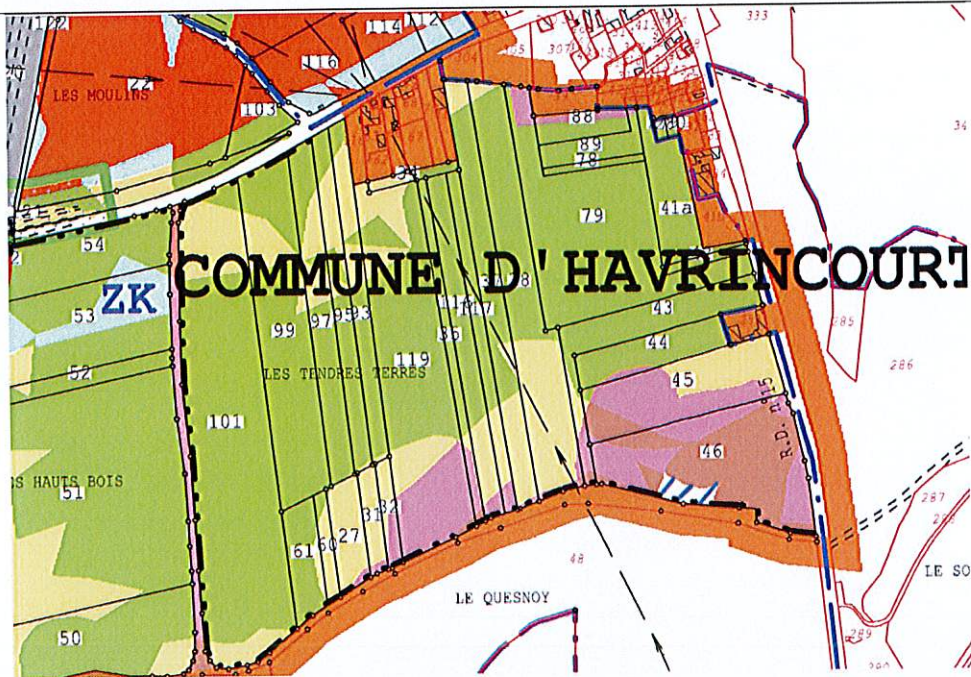
Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide de maintenir le classement en T3 dû à la pente et non à la présence d'un bois.

RECLAMATION N°28 B : VANDENBAVIERE PHILIPPE

Compte 10510  
Parcelles ZK HAVRINCOURT

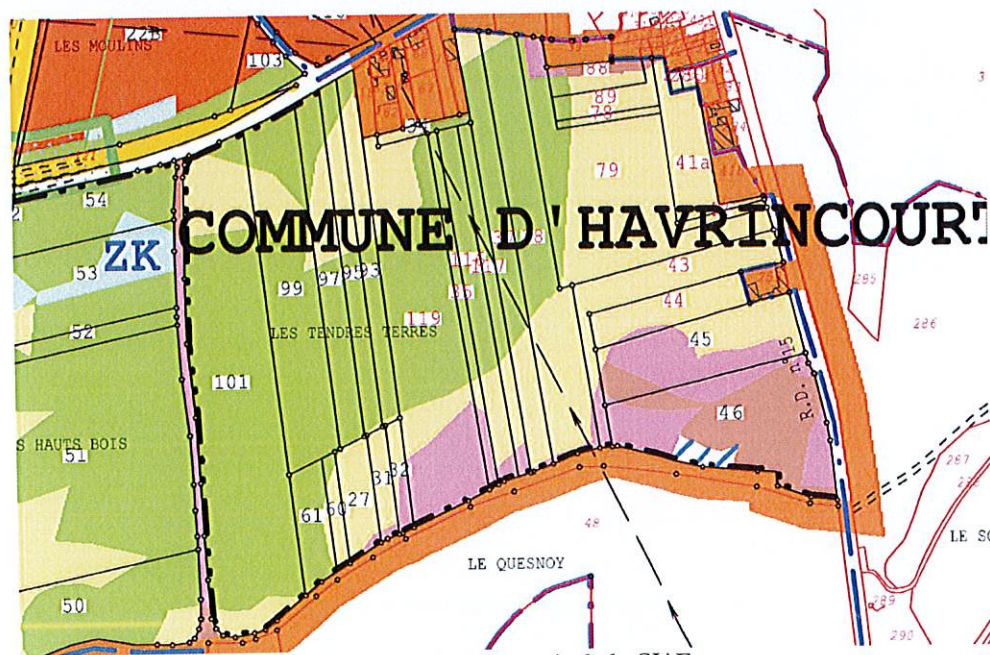
Réclamation :  
« Les Tendres Terres classement sur-estimé. »



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide à 19 voix pour, 12 abstentions et 9 voix contre, de modifier le classement pour passer la zone de T3 à l'Est en T4, conformément au plan projeté par le géomètre.

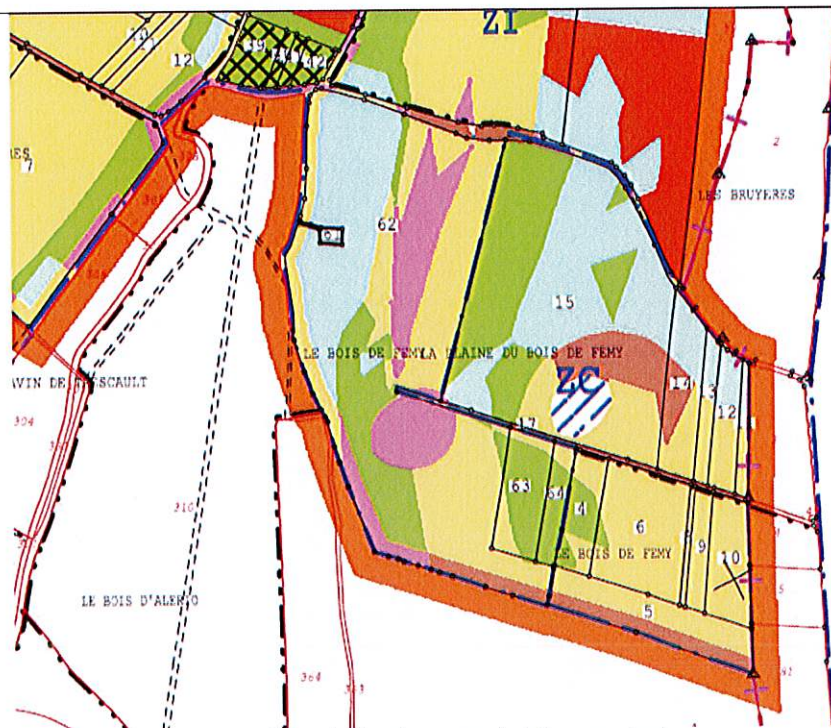


Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°28 C : VANDENBAVIERE PHILIPPE**

Compte 10510  
Parcelles ZC HAVRINCOURT

**Réclamation :**  
« Le bois de Fémy surclassé. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide de maintenir le classement.

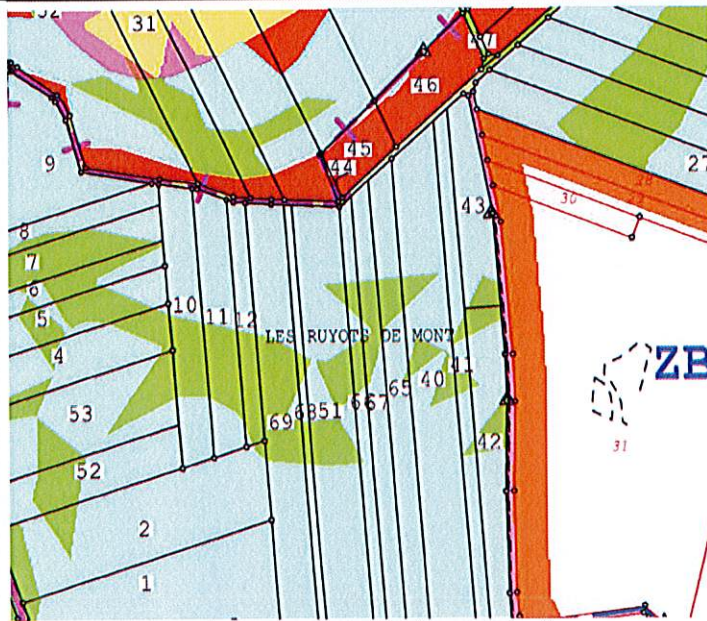
**RECLAMATION N°29 : LEDUC ROSE-MARIE**

Compte 07360

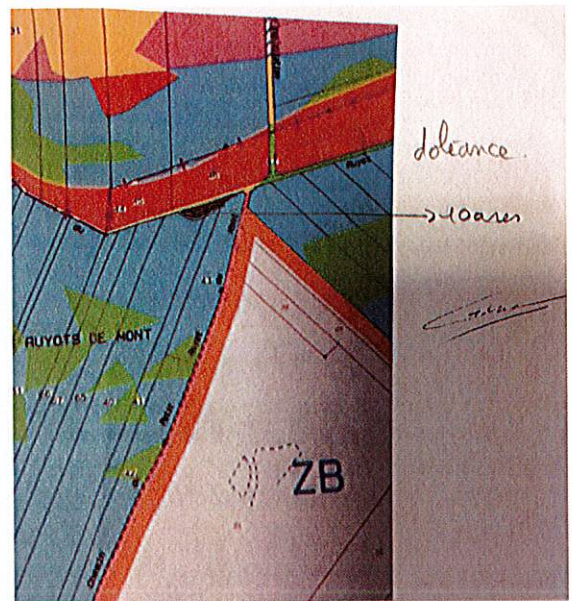
Parcelles ZB 40-41-43 BERTINCOURT

**Réclamation :**

« En bordure des parcelles ZB 40-41-43, au droit du chemin du Ruyot, une zone de 10 ares environ est à déclasser en T5 en raison du caractère inondable de cette zone (cf croquis joint).



Extrait du plan soumis à la consultation



Croquis joint à la réclamation

**Décision de la Commission :**

La commission décide à l'unanimité de passer une bande de 10 à 12m en T4 le long de la route, à partir de la parcelle ZB 10 jusqu'au carrefour et en passant de l'autre côté de la route, englobant l'ensemble du carrefour selon le plan projeté par le géomètre.



Plan modifié après avis de la CIAF



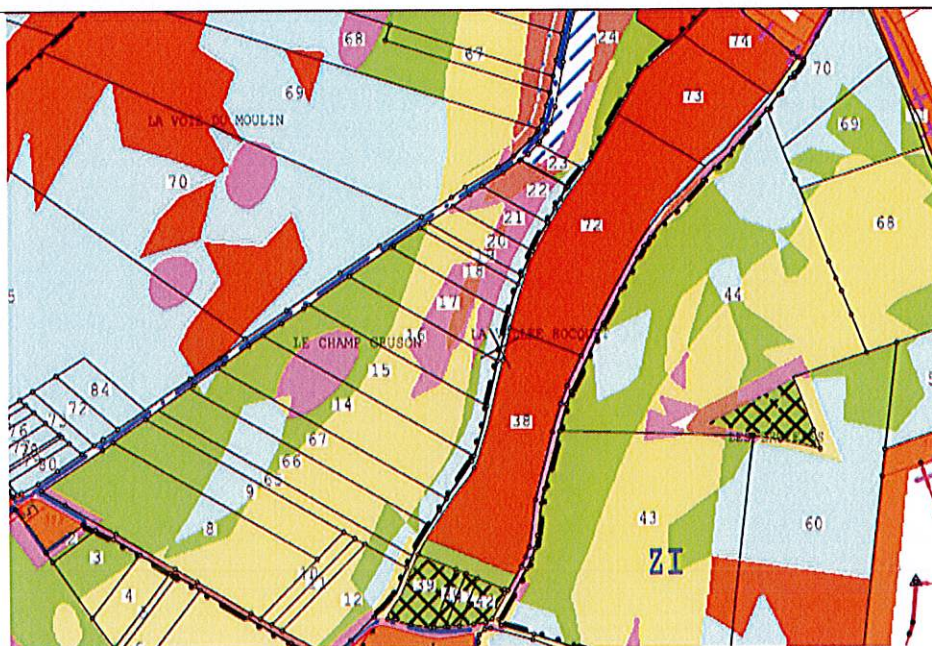
**RECLAMATION N°30 : LAURENT SYLVAIN**

Compte 06960

Parcelles ZI 67 à 24 HAVRINCOURT

**Réclamation :**

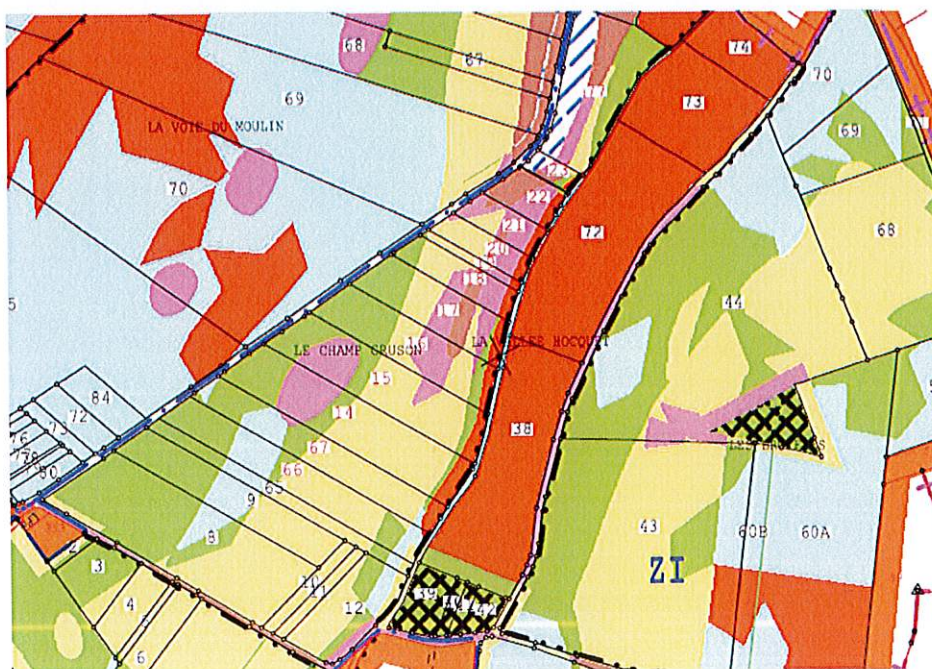
« Au droit du chemin Titus, reclasser une bande au droit et parallèlement à ce chemin, sur une largeur de 30 à 35m à définir, en classe 1, puisque la terre y est de même qualité que celle de l'autre côté du chemin, lui-même exploité.»



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission propose de passer la bande en T1 comme souhaitée.



Plan modifié après avis de la CIAF

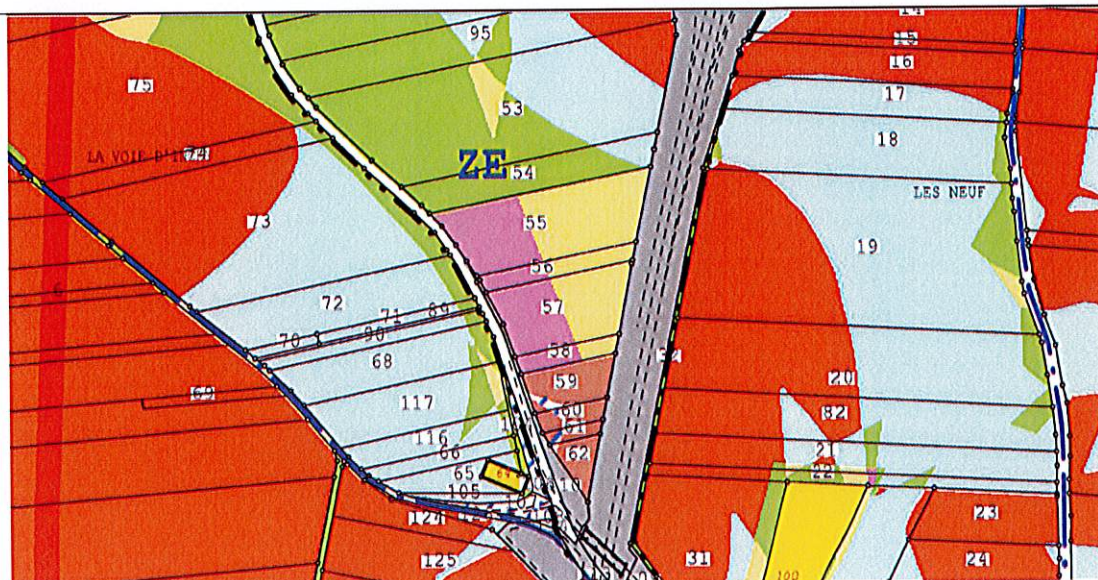
**RECLAMATION N°31 LAURENT SYLVAIN**

Compte 00850

Parcelles ZE 59-60-61-62 HAVRINCOURT

**Réclamation :**

« Reclassez l'ensemble de ces parcelles, à l'identique des parcelles voisines, soit en classes 4 et 5, et ce, par une ligne droite allant de l'extrémité de la ligne séparant les classes 4 et 5, jusqu'à la pointe de la parcelle ZE n°62. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir le classement.

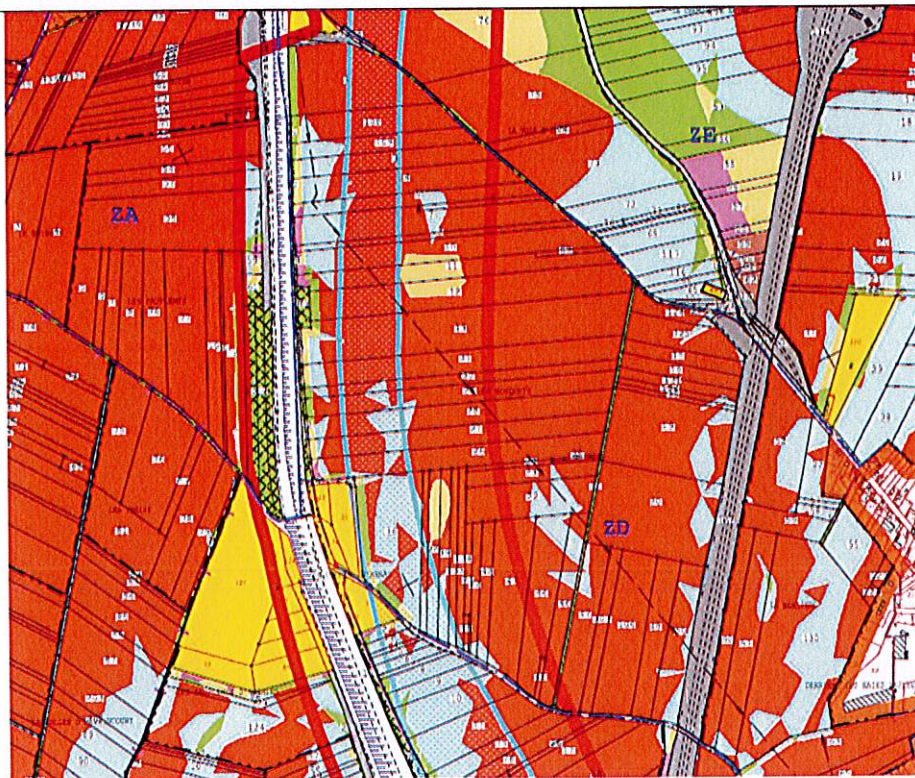
**RECLAMATION N°32 : LAURENT SYLVAIN**

Compte 06960

Parcelles ZD HAVRINCOURT

**Réclamation :**

« Au lieudit « Le Bosquet », maintien de la bande déclassée au droit de la partie boisée. Par contre, reclasser en T1 les différentes zones de classe T2, résultant à priori des pentes, mais qui ne justifient pas le déclassement en T2. Passer en T1. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

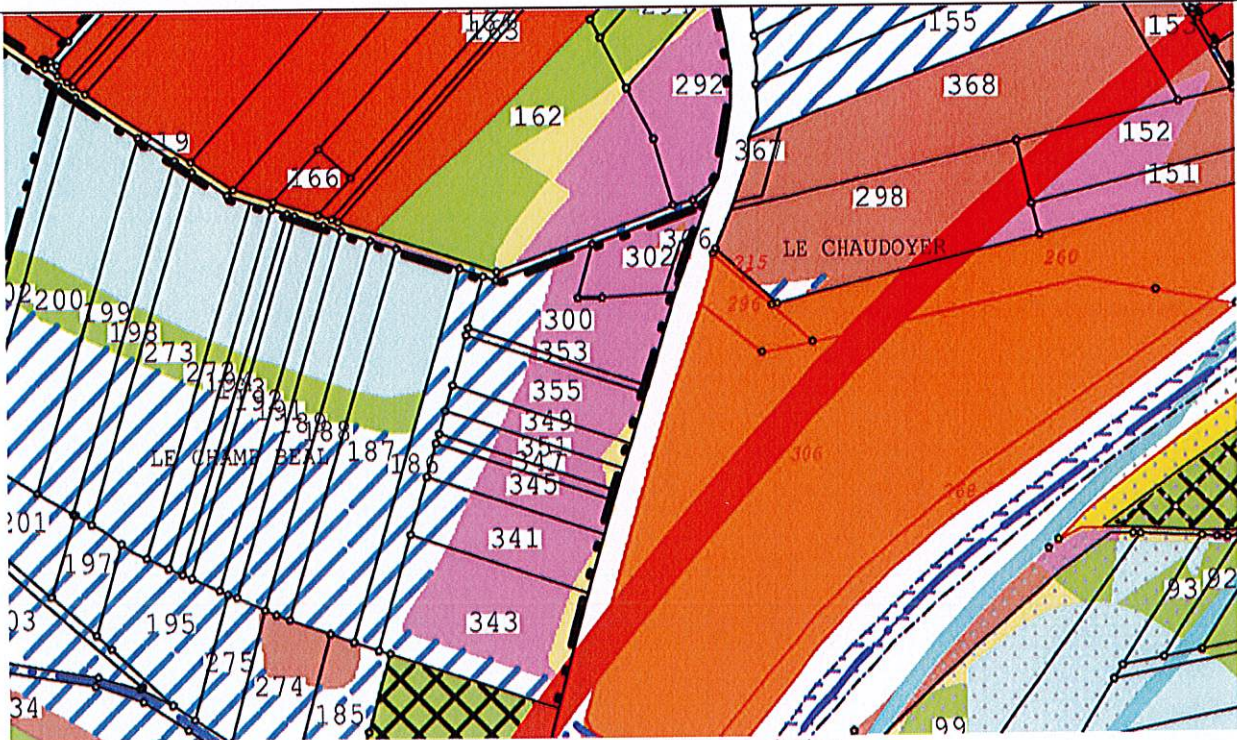
La Commission décide de maintenir le classement selon la règle du déclassement lié aux pentes.

RECLAMATION N°33 : LAURENT SYLVAIN

Compte 06960  
Parcelles ZK 302 à 343 HERMIES

**Réclamation :**

« Reclassez la zone en T5 en deux zones T4 et T5 (2/3 en T5 et 1/3 en T4), la classe T4 résultant de l'extension de la zone existante au droit de la route départementale. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir le classement.

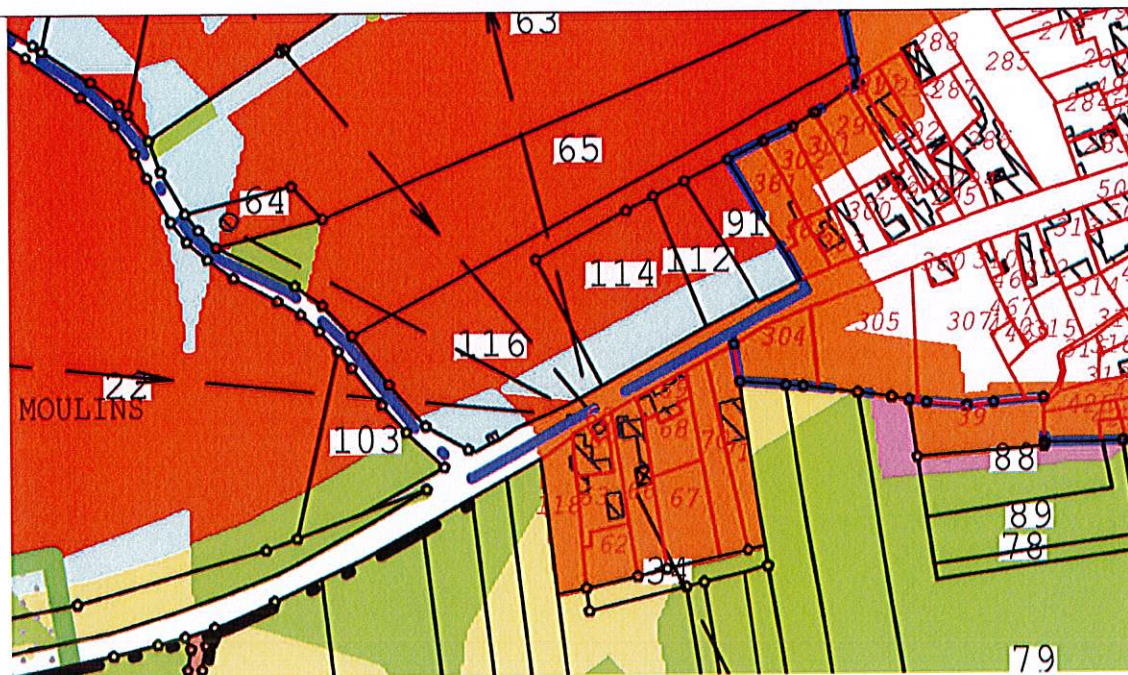
RECLAMATION N°34 : LAURENT SYLVAIN

Compte 06960

Parcelles ZD 114-116 HAVRINCOURT

Réclamation :

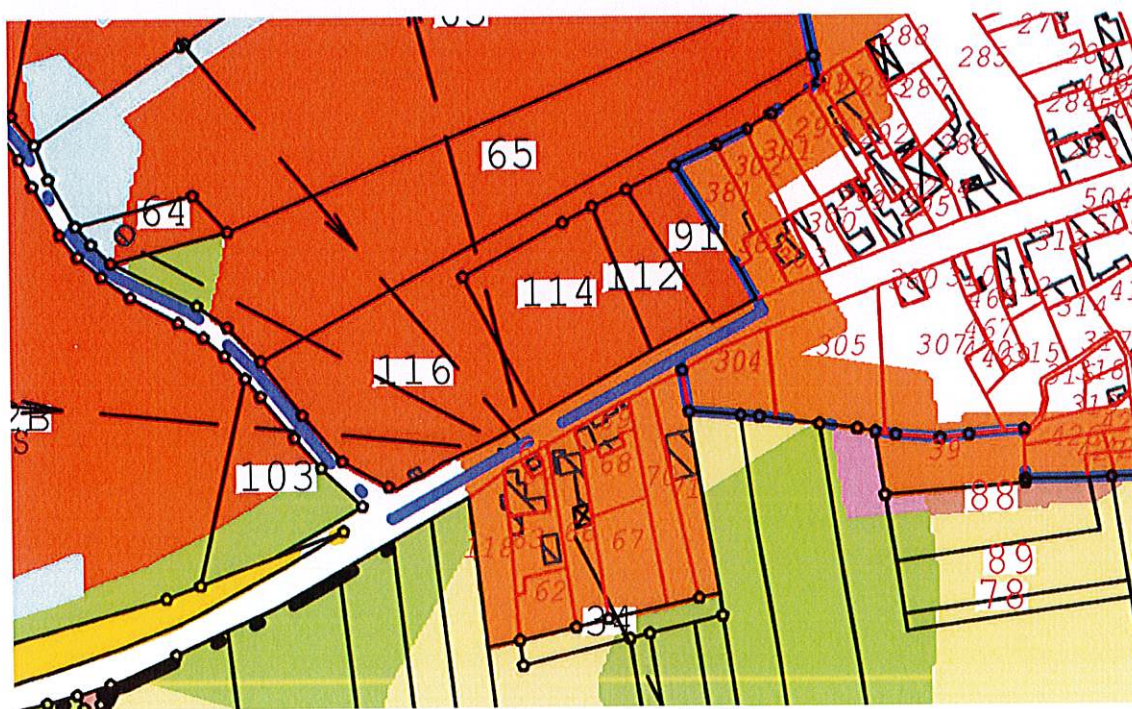
« Reclasse la bande au droit de la Route départementale n°5 actuellement en classe T2, à basculer en T1. »



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide, à la majorité, de passer la bande de T2 en T1.



Plan modifié après avis de la CIAF

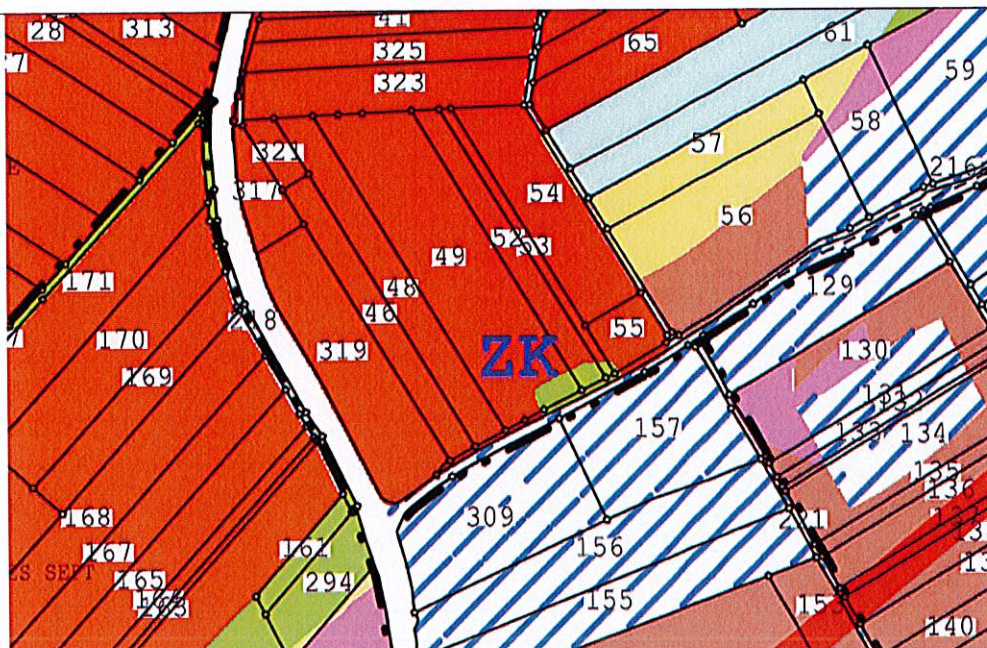
RECLAMATION N°35 : LAURENT SYLVAIN

Compte 06960

Parcelles ZK 49-52-53 HERMIES

Réclamation :

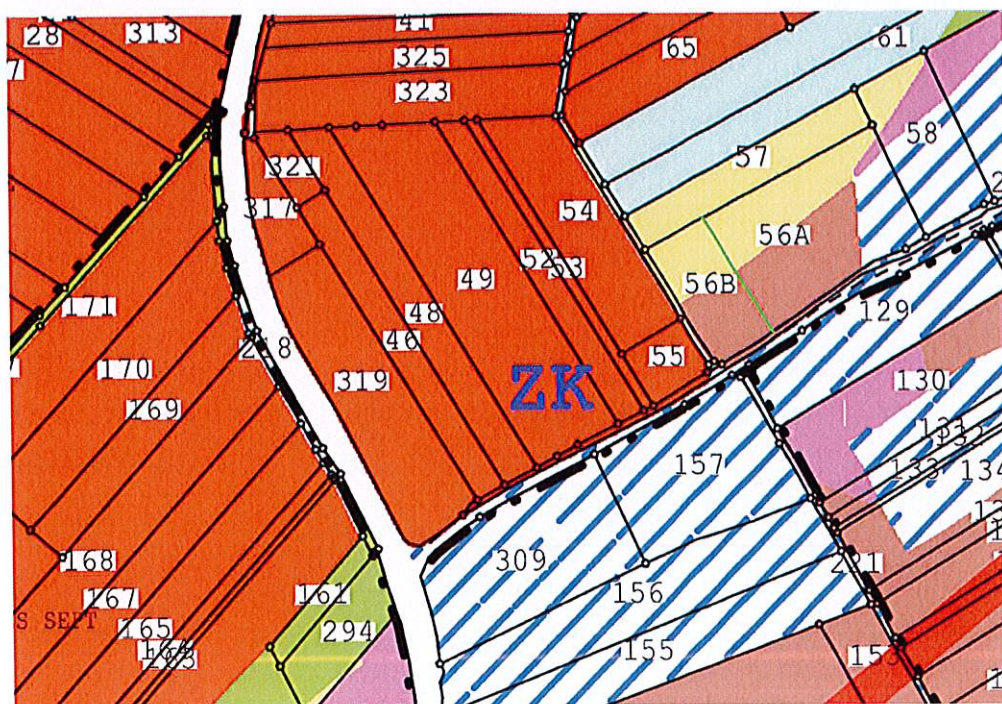
« Ne comprends pas le déclassement en T3 au droit du chemin rural. Demande le reclassement en T1.»



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide à l'unanimité de passer la zone T3 en T1 sur l'ensemble des parcelles ZK 49-52-53-55-216, aucun élément (aire à betteraves, pente...) ne justifiant le déclassement.



Plan modifié après avis de la CIAF

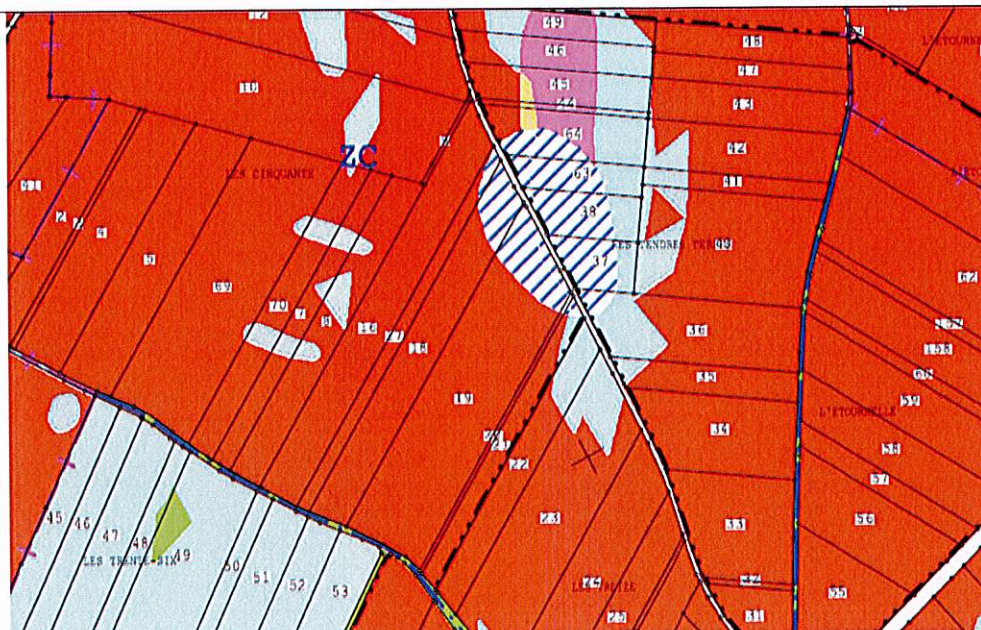
**RECLAMATION N°36 : VARRET JACQUES**

Compte 10620

Parcelles ZC 19 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

**Réclamation :**

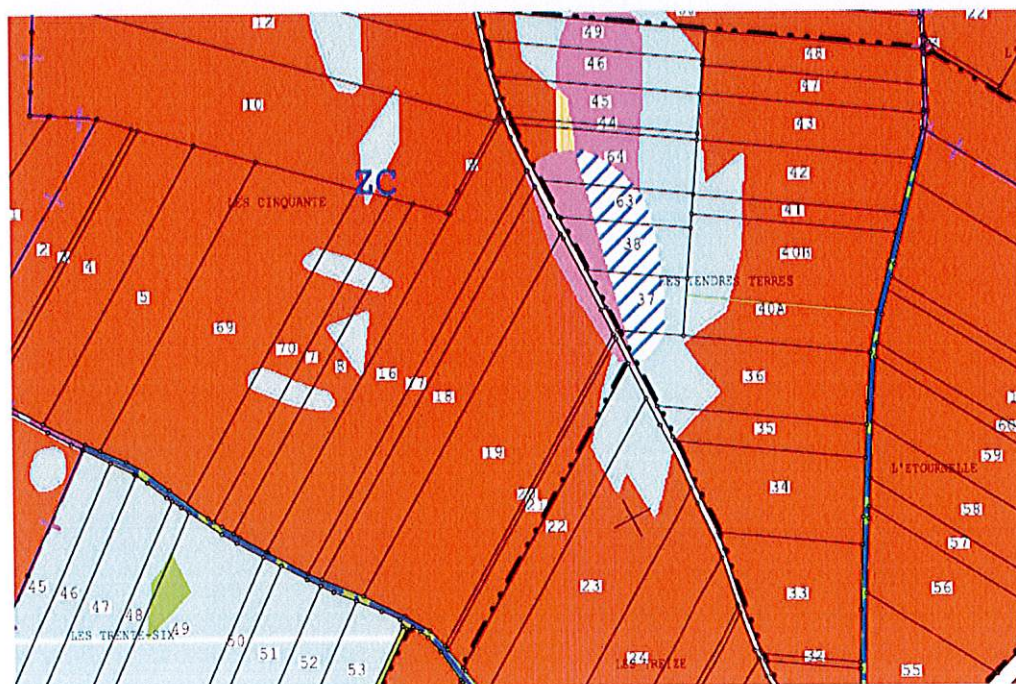
« La zone classée en T7 est trop importante, elle correspond réellement à une bande de 20 ares. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de modifier le classement selon le plan du géomètre. Sur les parcelles ZC 17 à 21 : la zone en T7 est limitée à une largeur de 20 m et devient du T5. Sur les parcelles 36-37-38-63 et 64 une bande de 10 à 40 m de large en T7 le long de la route devient du T5.



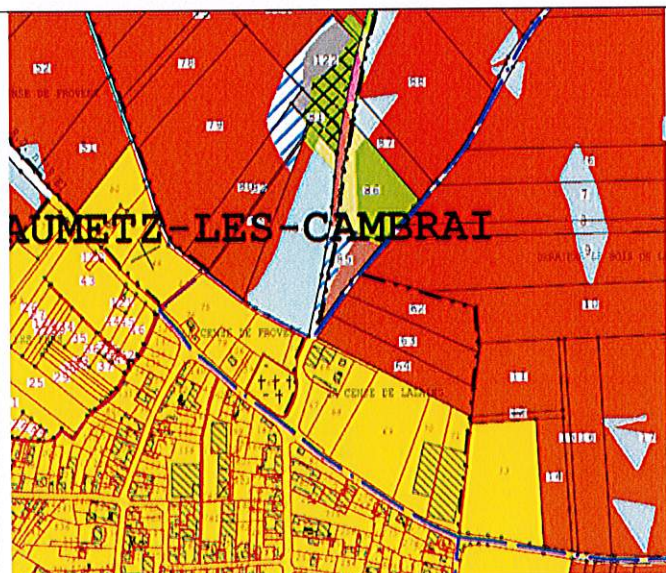
Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°37 : VARRET JACQUES**

Compte 10620  
Parcelles ZE 85 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

**Réclamation :**

« Je souhaite qu'elle soit exclue du périmètre d'aménagement foncier car potentiellement constructible et dotée des réseaux d'eau et d'électricité. »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

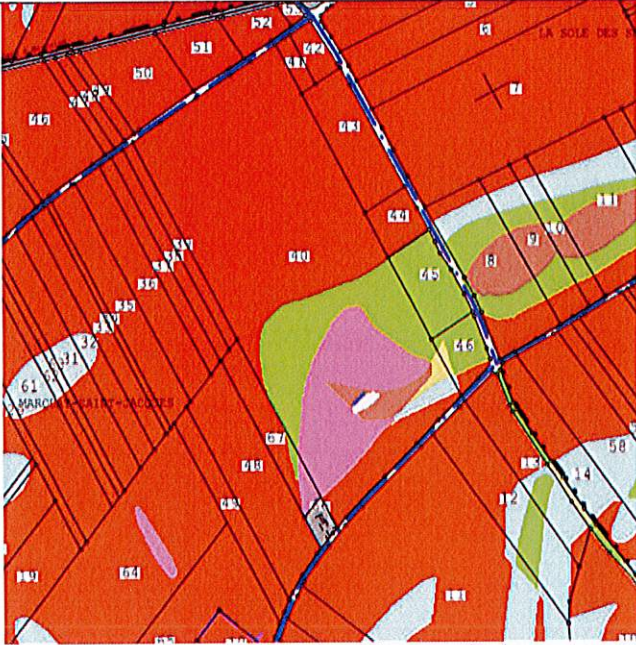
La Commission décide le maintien de la parcelle dans le périmètre (zone A du PLUI). Quant à la demande de rester en place, la Commission prend note de cette demande qui sera étudiée au moment de l'avant-projet.



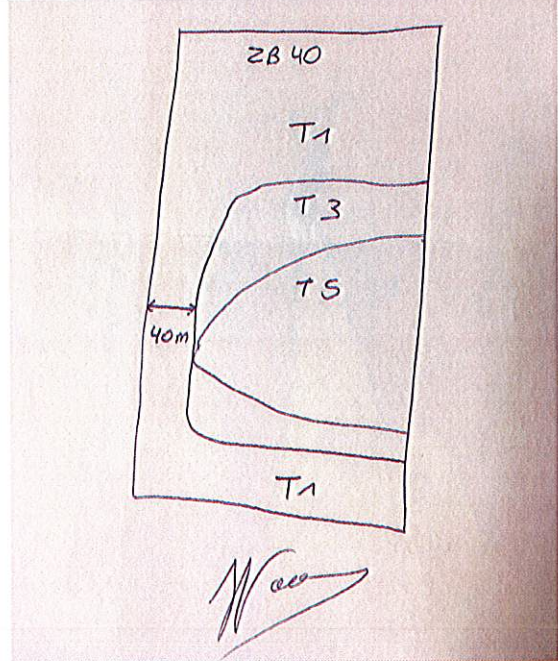
RECLAMATION N°38 : VARRET JACQUES

Compte 10620  
Parcelles ZB 40 LEBUCQUIERE

Réclamation :  
« Demande la modification du classement sur une bande de 40 m en T1. »

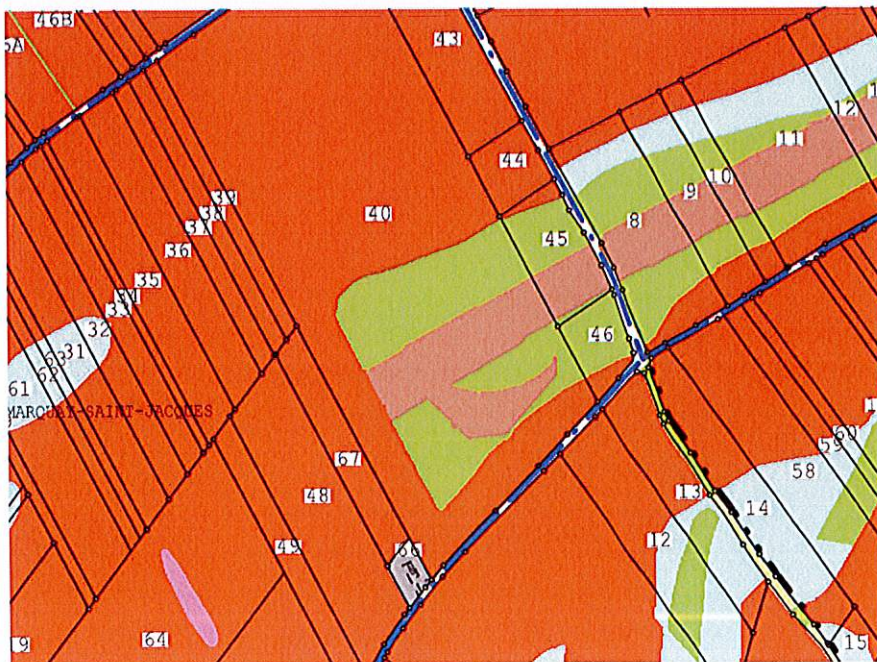


Extrait du plan soumis à la consultation



Décision de la Commission :

La Commission décide de passer la bande de 40m à l'Ouest en T1, sur la parcelle ZB 40 ainsi que sur la parcelle contiguë ZB 67. La reconfiguration des zones patatoïdes en bandes est également décidée sur les parcelles ZB 45, ZB 46 et ZB 40, en continuité avec les parcelles de l'autre côté de la route.



Plan modifié après avis de la CIAF

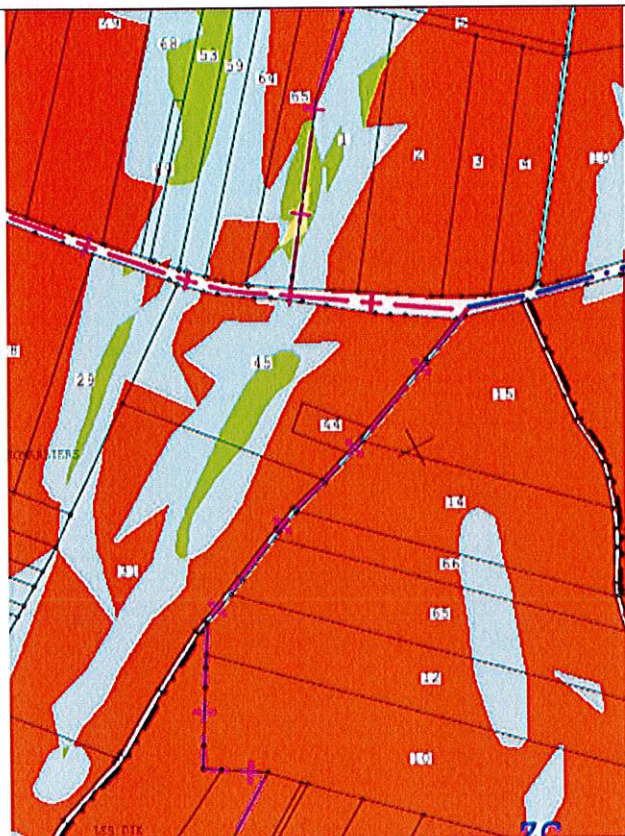
**RECLAMATION N°39 : FOURNET MARIE-MADELEINE**

Compte 05290

Parcelles ZC 44 MORCHIES

**Réclamation :**

« Je demande l'exclusion de cette parcelle en raison de la présence d'une éolienne sur celle-ci qui m'assure un revenu complémentaire. »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

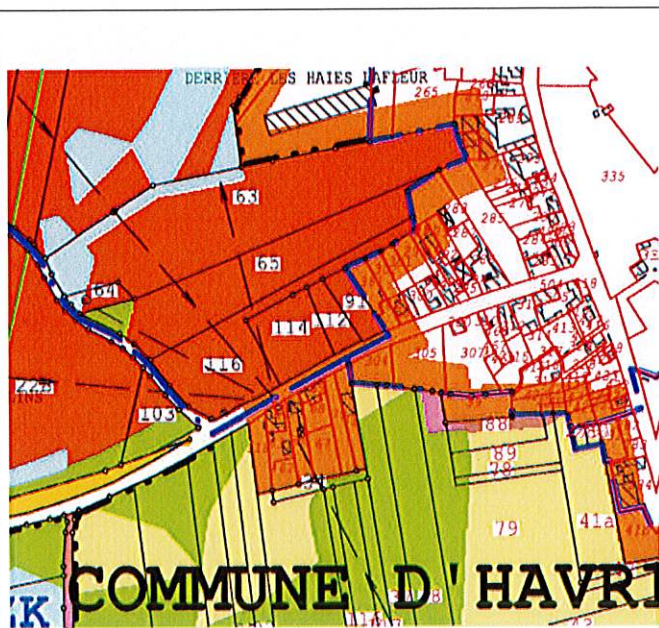
La Commission décide le maintien de la parcelle dans le périmètre d'aménagement foncier.

**RECLAMATION N°40 : TOURBEZ MATHIEU**

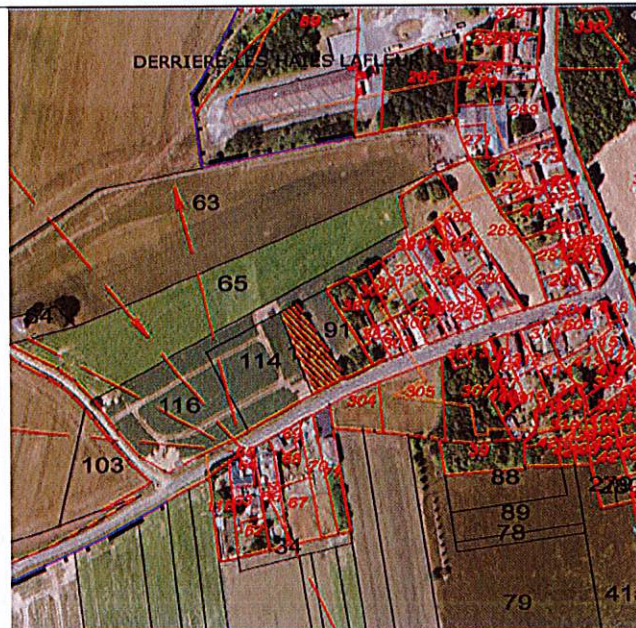
Compte 10310  
Parcelles ZD 112 HAVRINCOURT

**Réclamation :**

« Je souhaite exclure cette parcelle du périmètre d'aménagement foncier car elle est potentiellement constructible (achetée en terrain à bâtir à 34 000 € en 2007 avec certificat d'urbanisme. »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

Effectivement la parcelle est en partie en 1AUaa (zone à urbaniser à court terme, habitat) mais la Commission décide le maintien de la parcelle dans le périmètre, en vue d'éventuels ajustements de forme.

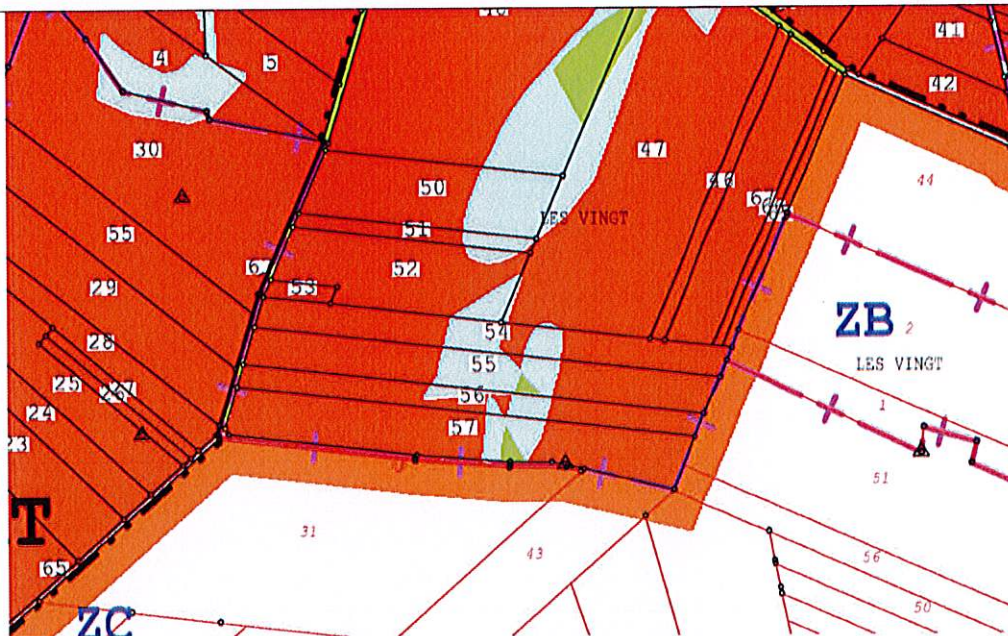
RECLAMATION N°41 A : QUENTIN ALEXIS

Compte 09460

Parcelles ZA 57 LEBUCQUIERE

Réclamation :

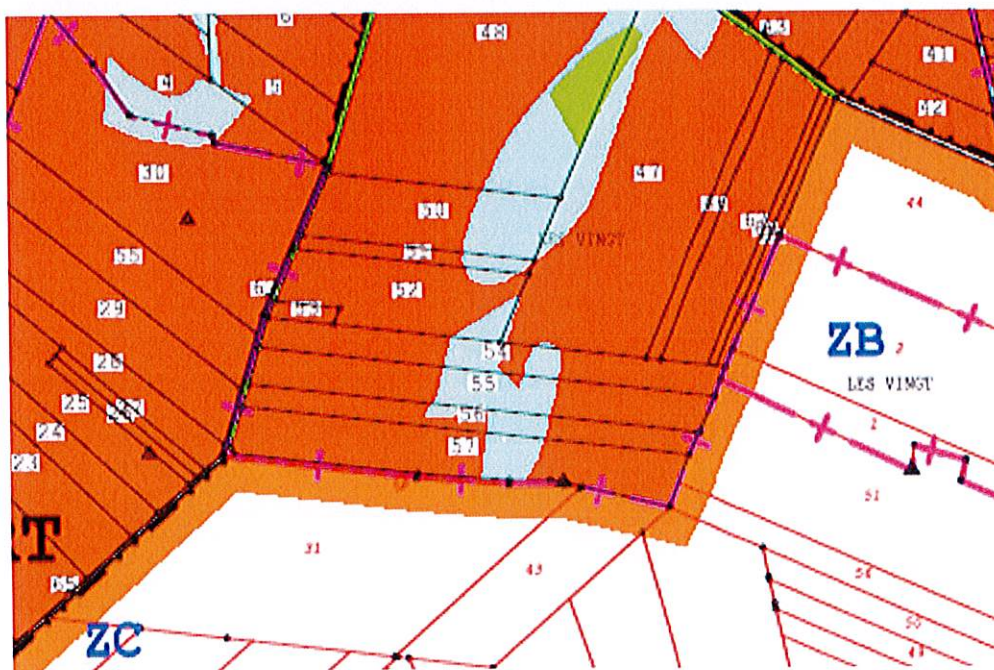
« Je demande de repasser la classe 3 en classe 2 comme le voisin. »



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide de supprimer, sur l'ensemble du périmètre, les petites aspérités géométriques (triangles) liées au déclassement dû à la pente. La petite zone de T3 devient donc du T2 sur cette parcelle.



Plan modifié après avis de la CIAF

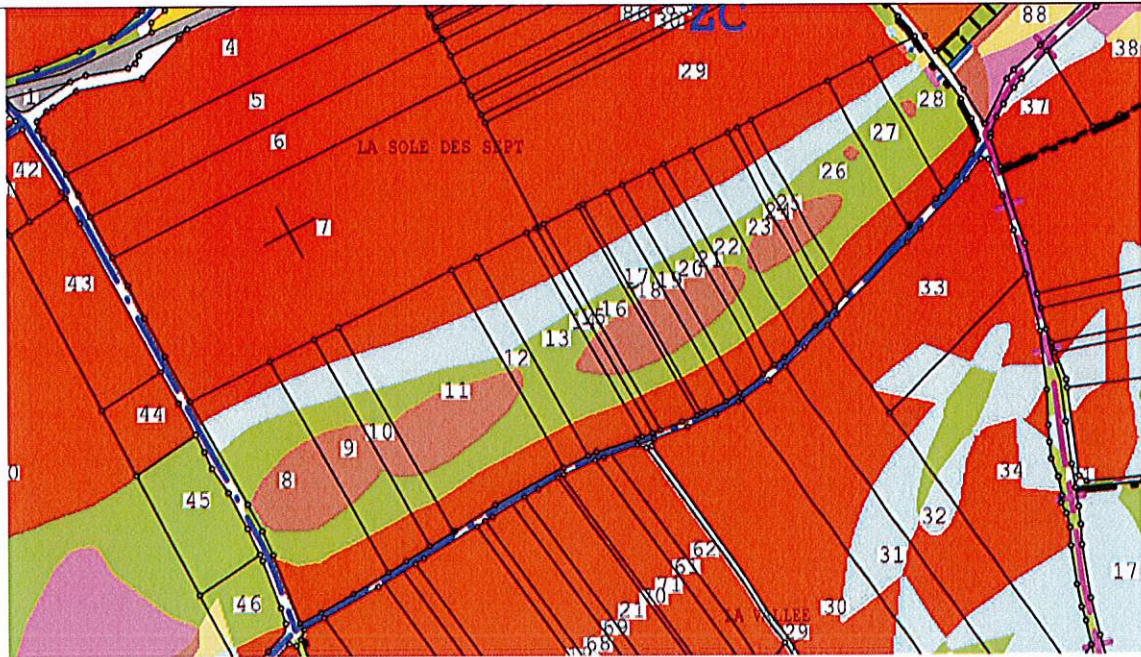
**RECLAMATION N°41 B : QUENTIN ALEXIS**

Compte 09460

Parcelles ZC La sole des Sept LEBUCQUIERE

**Réclamation :**

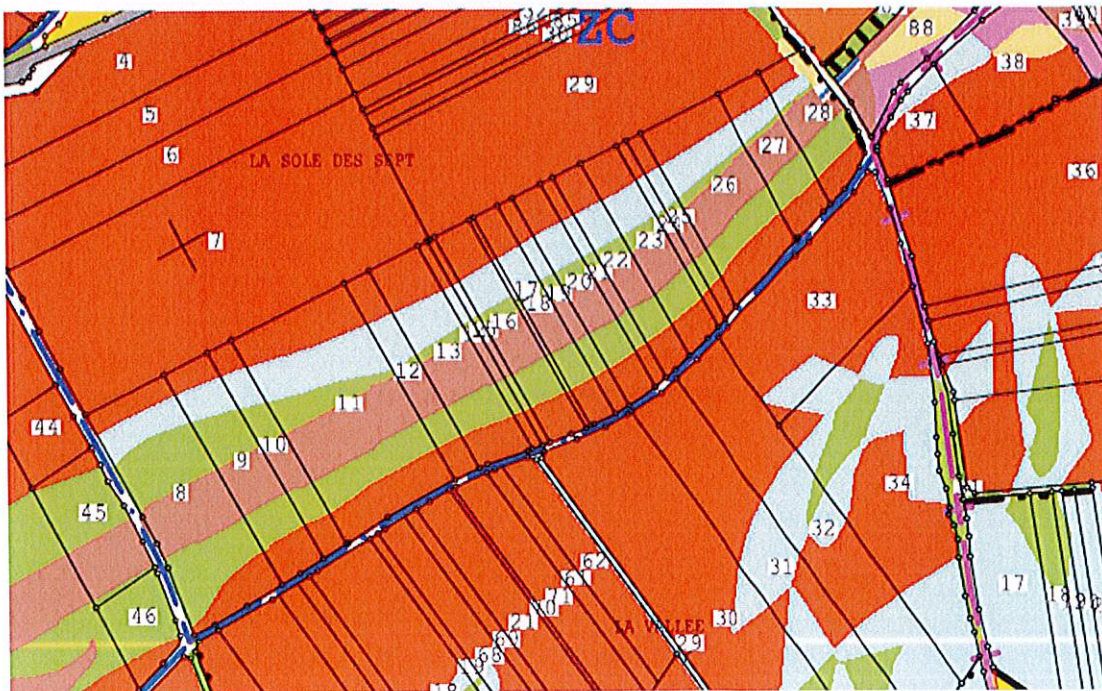
« Secteur La sole des sept : le secteur en T6 doit être moins épais et être continu entre les deux routes. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de reconfigurer la zone en patatoïdes de T6 en bande de T6 de la parcelle ZC 8 à ZC 28.

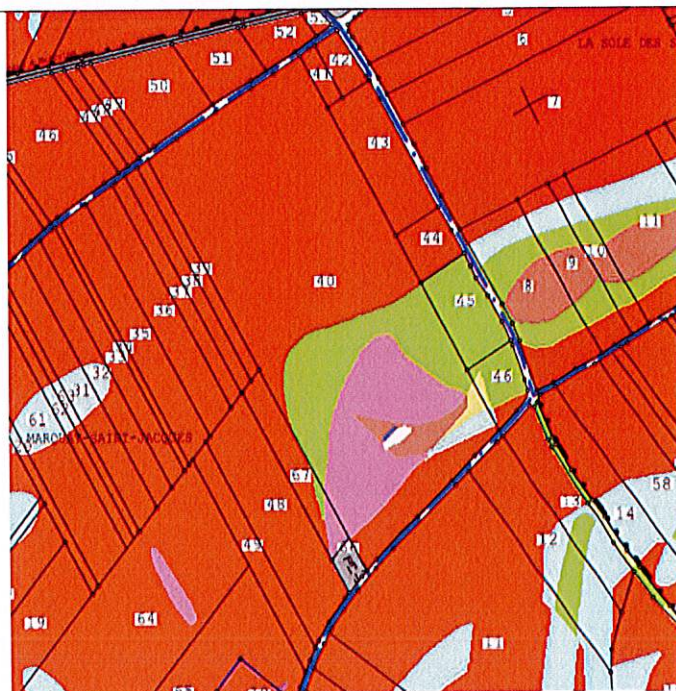


Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°41 C : QUENTIN ALEXIS**

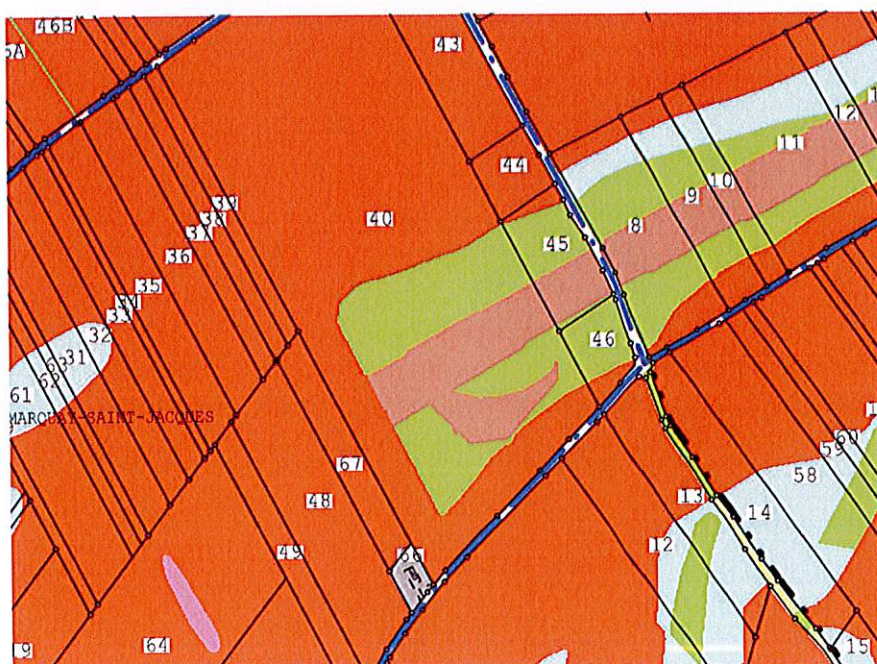
Compte 09460  
Parcelles ZB 40 LEBUCQUIERE

**Réclamation :**  
« La partie en T7 n'existe plus, elle a été comblée avec de la terre. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide de passer la zone de T7 en T6.

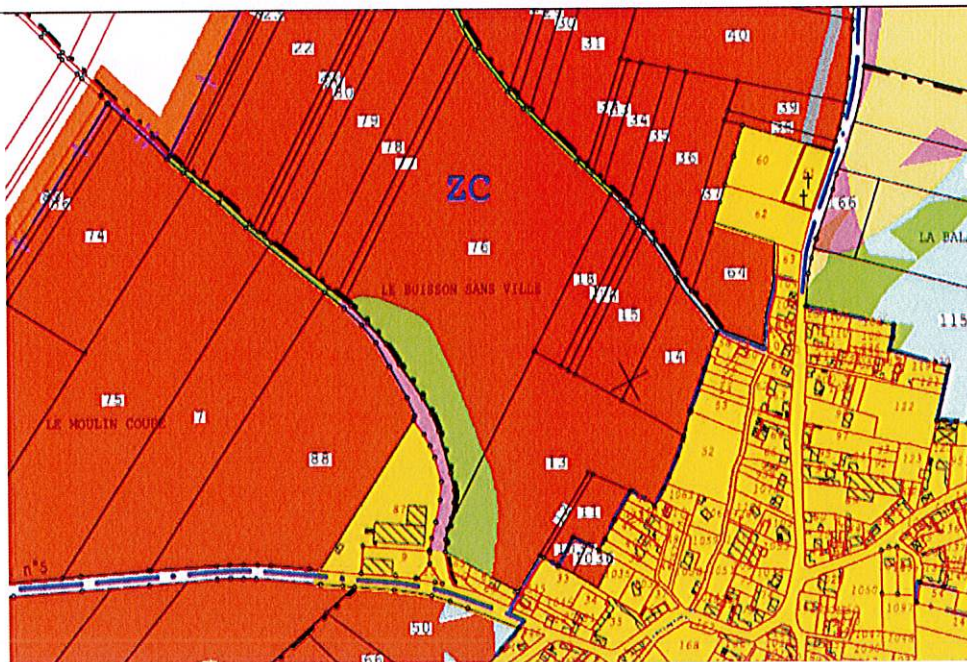


Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°42: CARPENTIER ANDRE**

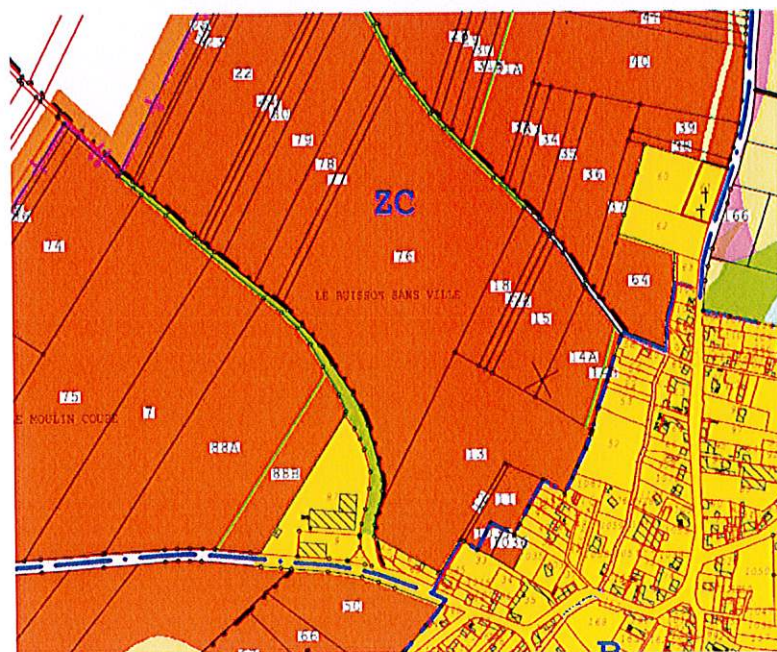
Compte 02310  
Parcelles ZC 76 LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**  
« Je demande le reclassement en T1. La parcelle n'est pas bordurée en bois. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide de procéder à la modification puisqu'il s'agit d'une erreur de saisie lors de l'établissement des plans. La bande de T3 passe donc en T1. Cette modification s'étend à la parcelle voisine ZC 13.



Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°43 A: FATIEN JEAN-CLAUDE**

Compte 02330

Parcelles ZA 30 MORCHIES

**Réclamation :**

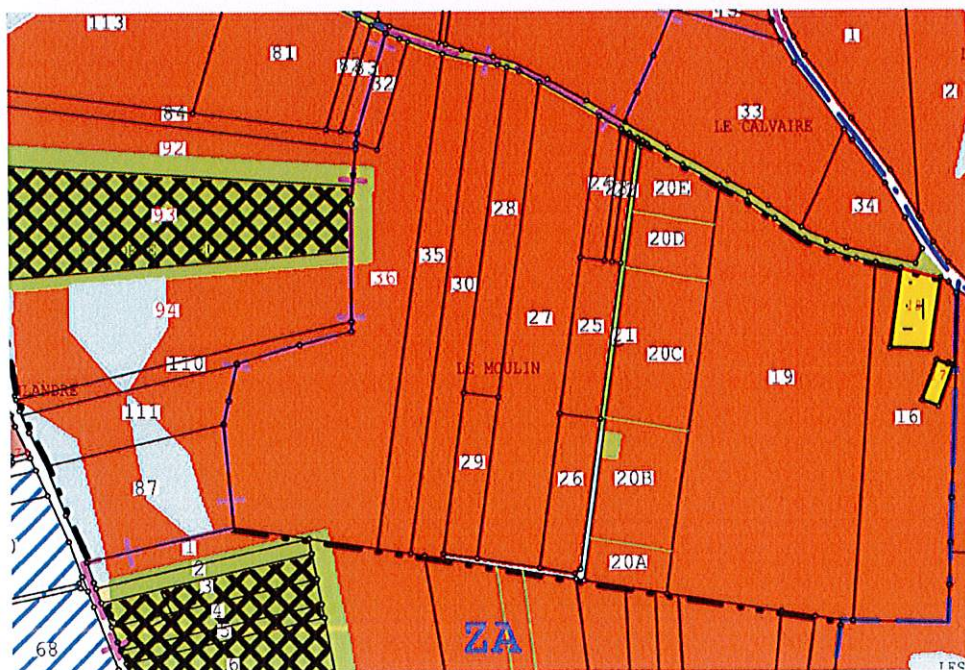
« Ne comprend pas pourquoi il y a de la T2 dans cette parcelle qui devrait être en totalité en T1. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de modifier le classement et de passer la zone de T2 en T1.



Plan modifié après avis de la CIAF

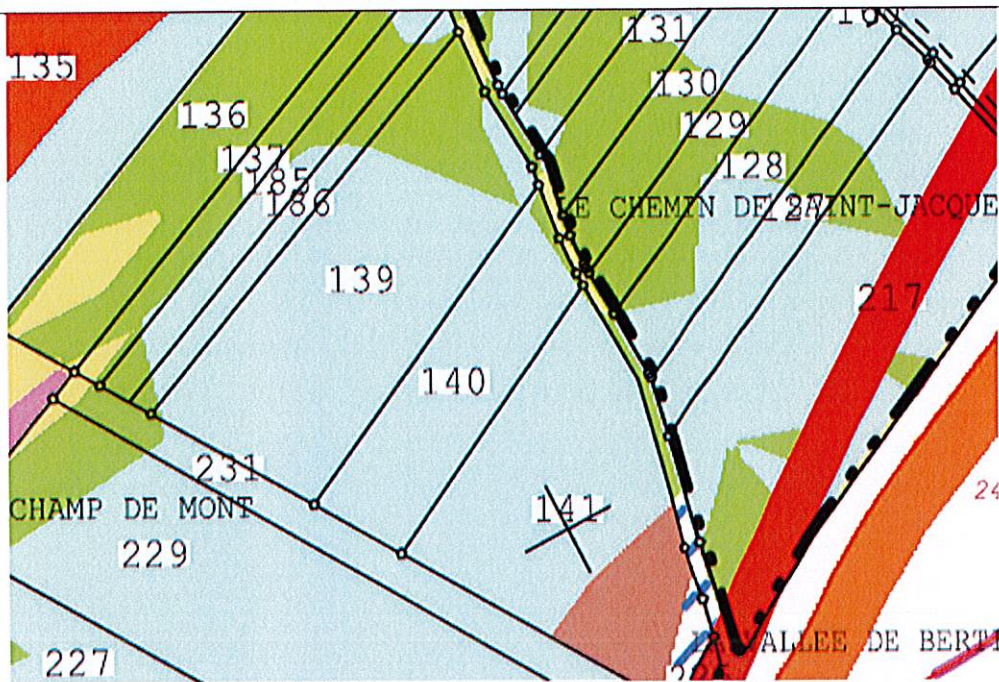


**RECLAMATION N°43 B : FATIEN JEAN-CLAUDE**

Compte 02330  
Parcelles ZL 140 HERMIES

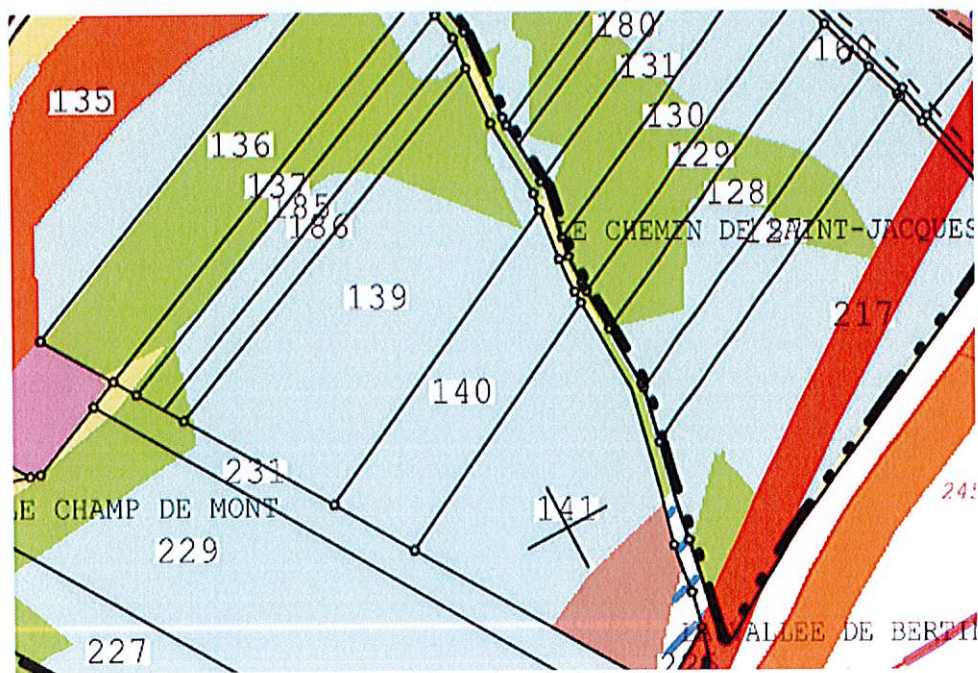
**Réclamation :**

« Ne comprend pas pourquoi il y a de la T3 dans la parcelle. Elle est plate et n'a pas de cailloux. »



**Décision de la Commission :**

La Commission décide de supprimer, sur l'ensemble du périmètre, les petites aspérités géométriques (triangles) liées au déclassement dû à la pente. La zone de T3 devient du T2 dans la parcelle ZL 140.



**RECLAMATION N°44 : GOUDEMANT THERESE**

**Compte** 05840  
**Parcelles** ZC 31 à BEUGNY

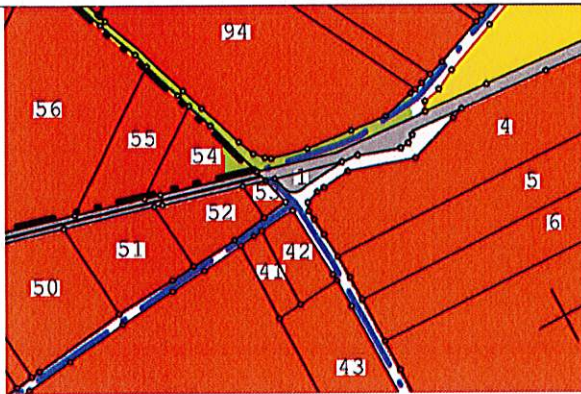
**Réclamation :**  
« Propriétaire de terrain dans le lot 4, je souhaite que cette parcelle soit ramenée sur Barastre. »

**Décision de la Commission :**  
La commission prend note de ce souhait mais indique que les échanges entre lots seront étudiés lors de l'avant-projet sous certaines conditions.

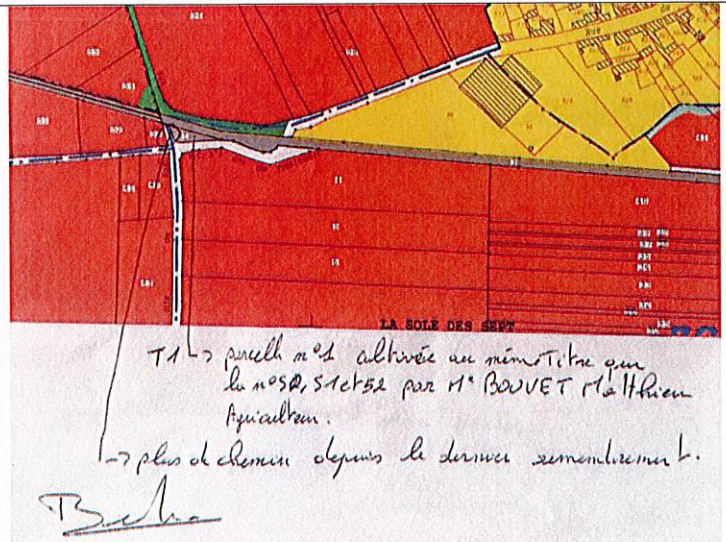
RECLAMATION N°45 : BOUVET JACKIE

Compte 01750  
Parcelles ZC 1 LEBUCQUIERE

Réclamation :  
« Parcelle cultivée au même titre que la ZC 53/52/51 en T1. Voir annexe. »

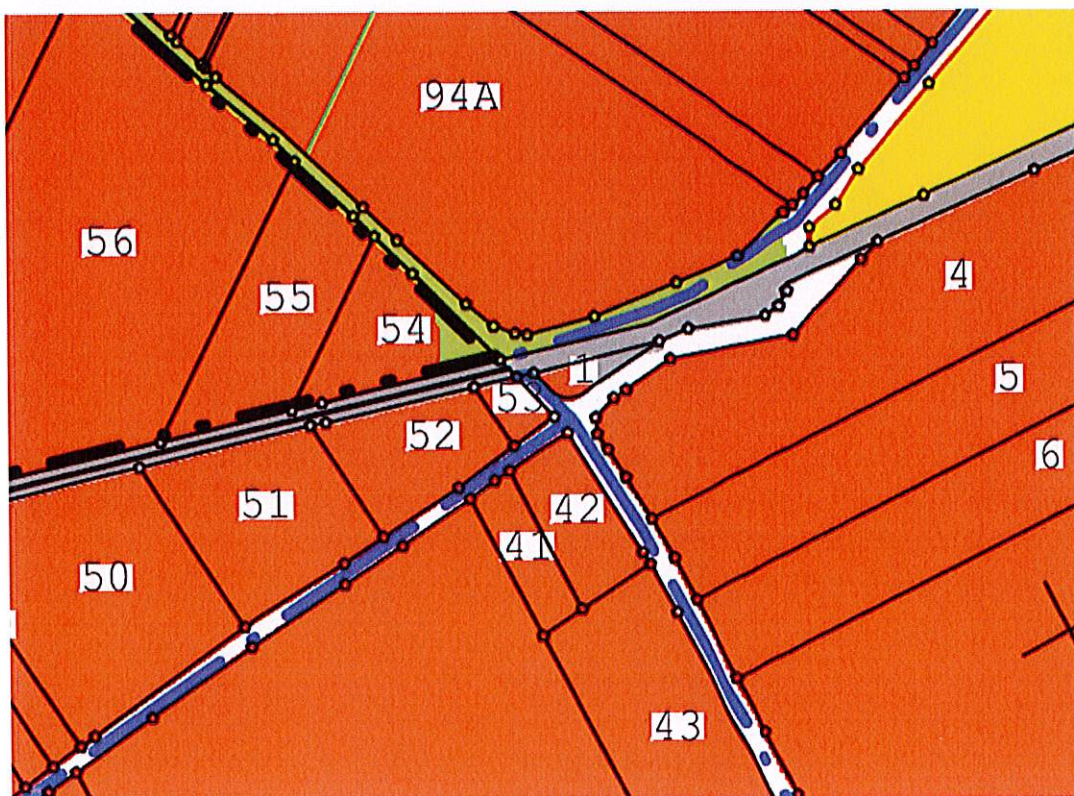


Extrait du plan soumis à la consultation



Annexe

Décision de la Commission :  
La Commission décide de reclasser en T1 la partie effectivement cultivée, la pointe restant en T8.



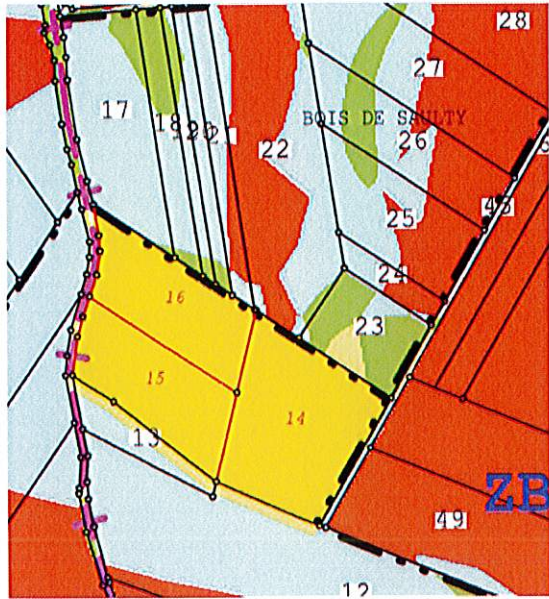
Plan modifié après avis de la CIAF

RECLAMATION N°46 BOUVET MATTHIEU

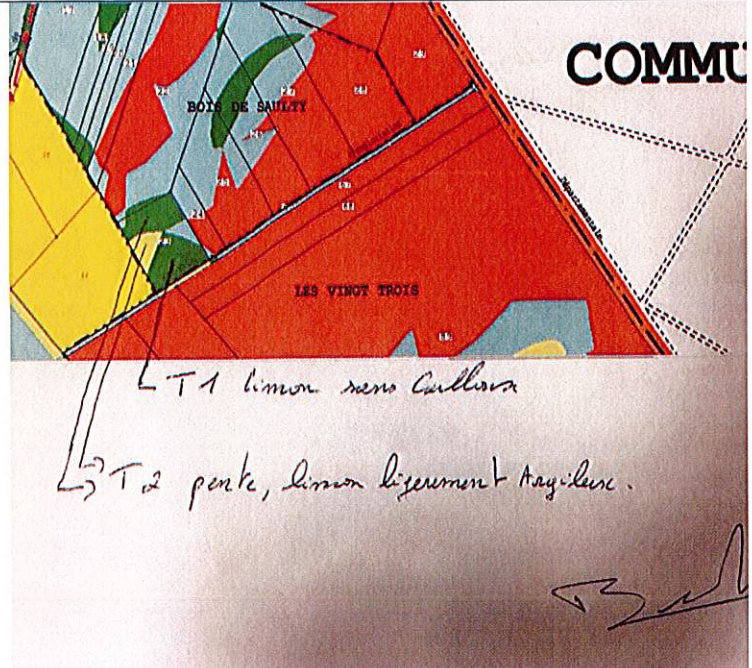
Compte 01760  
Parcelles ZB 23 VELU

Réclamation :

« Zone en T3 à reclasser en T1 le long du chemin. Zone en T4 et T3 en fond de parcelle à reclasser en T2 (cf annexe) »



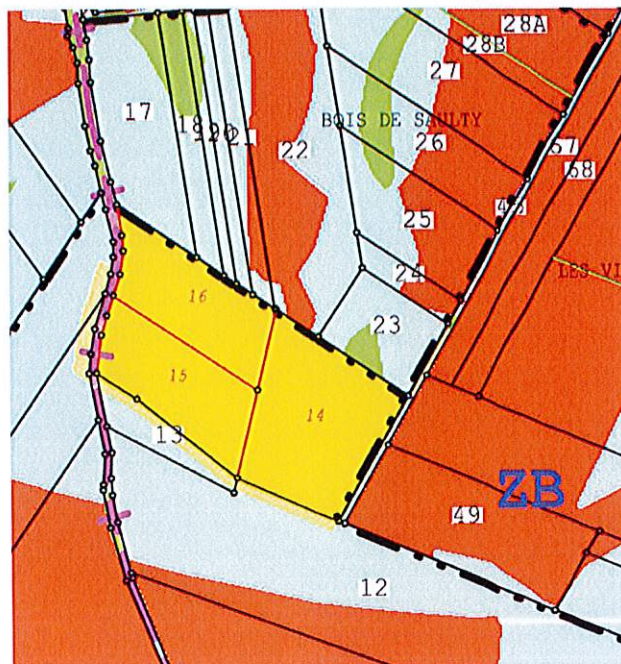
Extrait du plan soumis à la consultation



Annexe

Décision de la Commission :

La Commission décide le passage de la zone T3 en T2 avec le passage de la T4 en T3 dû à la pente.



Plan modifié après avis de la CIAF

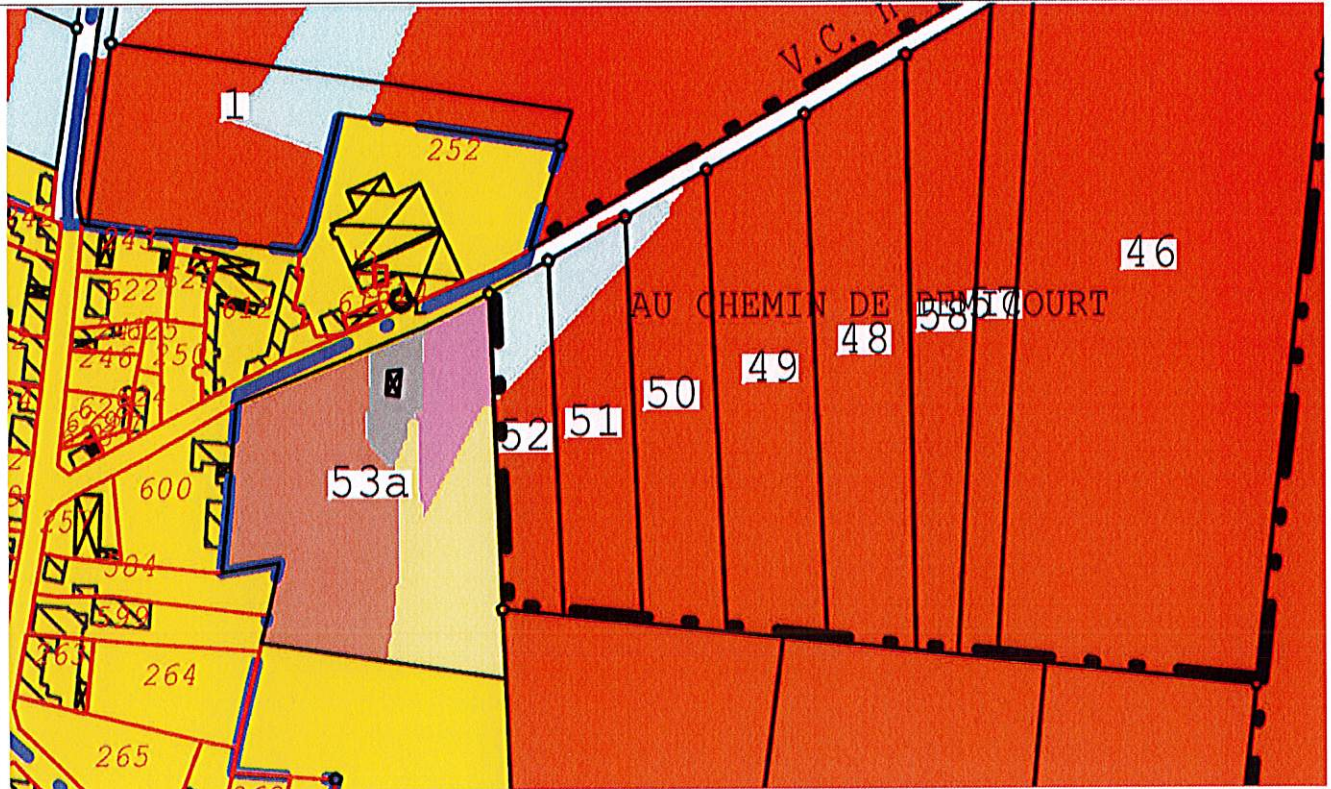
RECLAMATION N°47 : BAUDUIN LAURENT

Compte 01160

Parcelles ZS 50-51-52 DOIGNIES

Réclamation :

« Je conteste le classement en T2. »



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

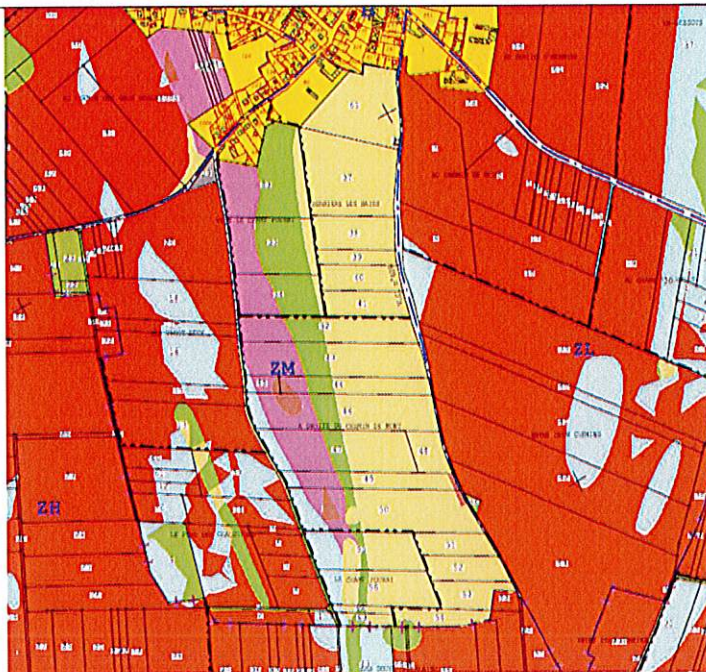
La Commission décide le maintien du classement selon la règle de déclassement due à la pente.

**RECLAMATION N°48 : BAUDUIN LAURENT**

Compte 01160  
Parcelles ZM DOIGNIES

**Réclamation :**

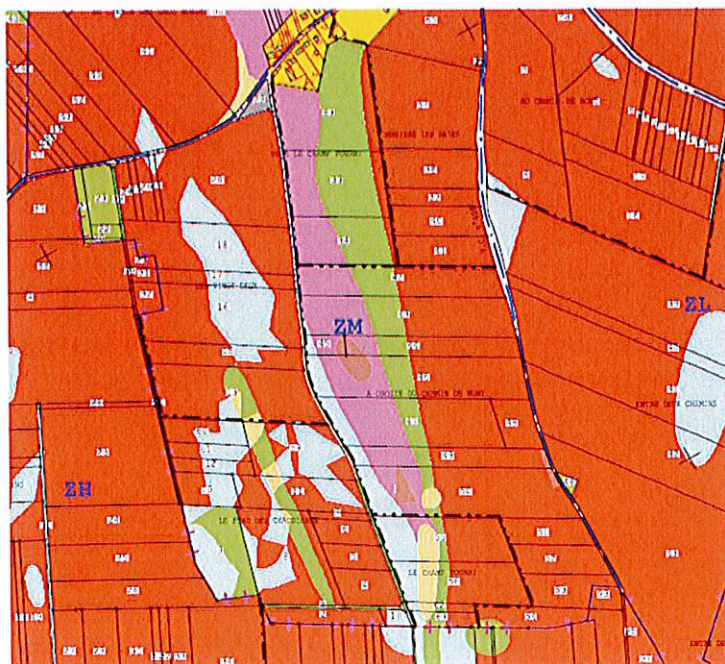
« Je conteste le classement en T4 de toute cette zone et le souhaite en T1. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de demander au géomètre de repasse cette zone en T1 avec déclassement dû aux pentes, puisqu'il s'agit d'une erreur de saisie lors de l'établissement des plans.



Plan modifié après avis de la CIAF

RECLAMATION N°49 : CHOPIN LAURENCE (SCEA CHOPIN)

Réclamation :

« cf courrier pour revoir classement ».

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Chopin Boutrouille  
 11 rue de la Maladrerie  
 62124 Beaumetz les Cambrai  
 06-72-69-84-57

SCEA CHOPIN  
 11 Rue de la Maladrerie  
 62124 BEAUMETZ LES CAMBRAI  
 03 21 02 25 197 Fax : 03 21 02 64 57  
 03 21 528 033 180 00011  
 03 21 528 033 180 00010

• Département du Pas de Calais  
 • M<sup>r</sup> le Géomètre.  
 AXIS conseils.

observation 49  
 sur registre d'enquête

objet ⇒ réclamation sur le classement des terres  
 dans le cadre de l'aménagement foncier Pot n°3

Monsieur,

Suite à notre visite à la salle de Fêtes de  
 Nochieux le 14 octobre 2021 pour la consultation des  
 classements des terres, nous vous sollicitons pour  
 quelques suggestions.

soit sur la commune de Beaumetz les Cambrai

Section	ZC 37	Pieudit: les tendres terres.	] propriétaire chopin Vincent
	ZC 38	Pieudit les tendres terres	
	ZC 63	Pieudit les tendres terres	

SAFER

demande que le classement des terres en T<sub>2</sub> devient du T<sub>3</sub>

Section	ZB 13	Pieudit	Plabime	Propriétaire	M <sup>e</sup> Hansant Martine
	ZB 14	"	"		M <sup>e</sup> Strube
	ZB 15	"	"		M <sup>e</sup> Hansant Martine
	ZB 16	"	"		M <sup>e</sup> du Bessy de Fontain

demande que le  $T_2$  devienne du  $T_1$   
 et que le  $T_3$  et  $T_4$  deviennent du  $T_2$ .

Section ZE 66 Peudit Frovent.

demande que le  $T_3$  devienne du  $T_2$   
 le  $T_4$  devienne du  $T_2$ .

La raison de cette demande, de la terre  
 végétale a été amenée sur les 3 parcelles.

Sur la commune de Beuvelin Les Combrai  
 quelques chemins d'exploitation n'ont pas été déclassés  
 soit la ZH 20, ZH 44, ZH 43 et ZI 42.

Veuillez agréer Monsieur à l'expression  
 de nos sentiments distingués.





**RECLAMATION N°49 A : CHOPIN LAURENCE**

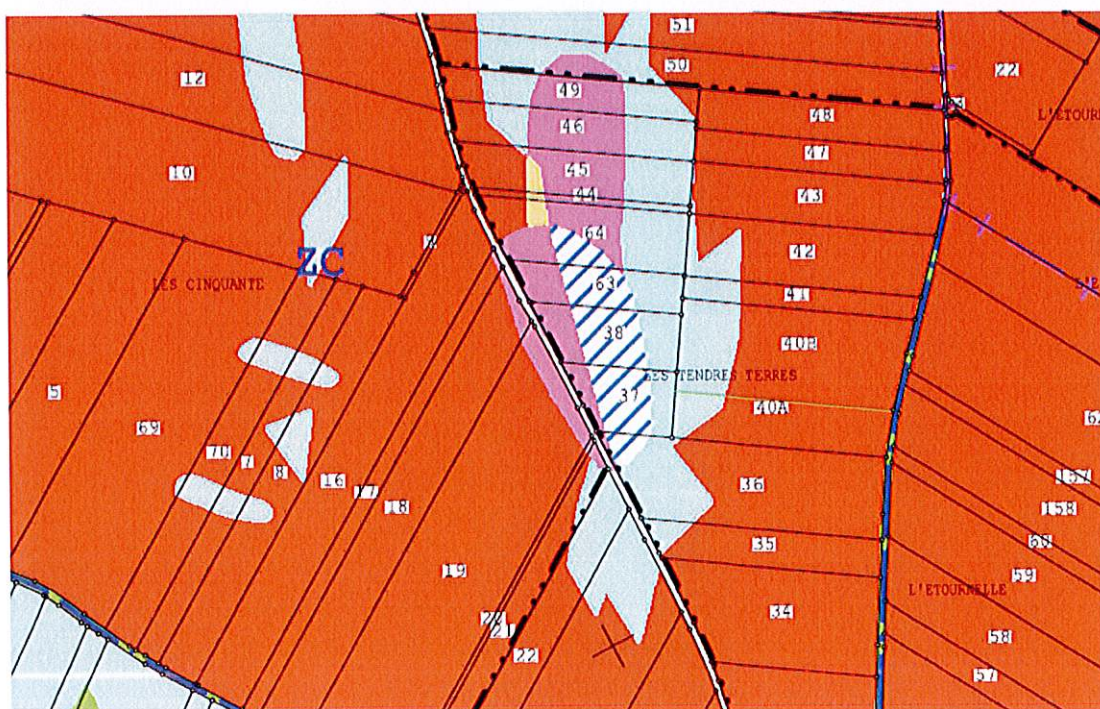
**Compte**  
**Parcelles** ZC 37 38 63 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

**Réclamation :**  
« Demande que le classement des terres en T7 devient du T3 suite à l'apport de terre végétale sur les parcelles »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**  
La Commission décide de passer une bande de 10 à 40 m de large le long de la route en T5. Le reste est maintenu.

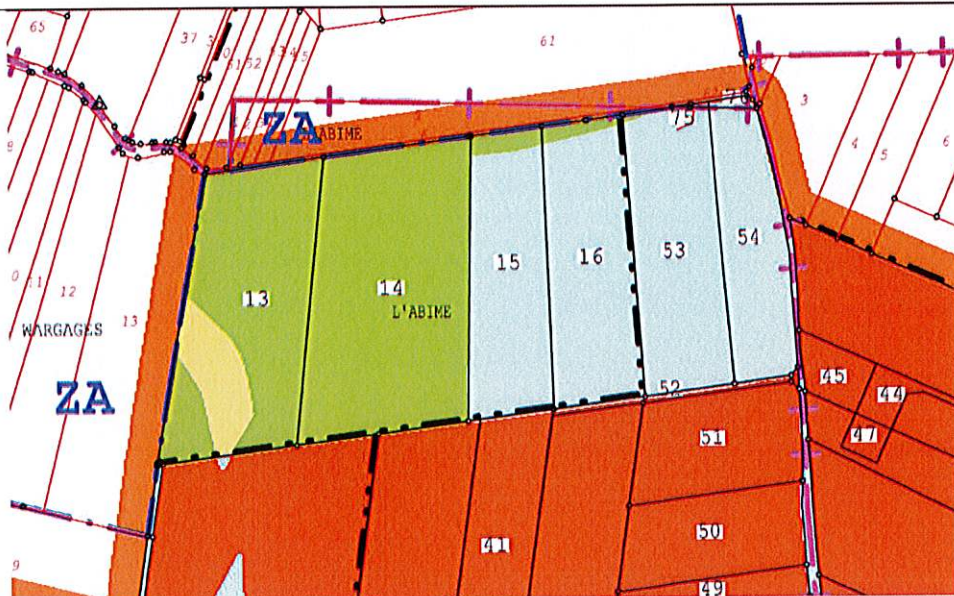


Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°49 B: CHOPIN LAURENCE**

**Compte**  
Parcelles ZB 13 à 16 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

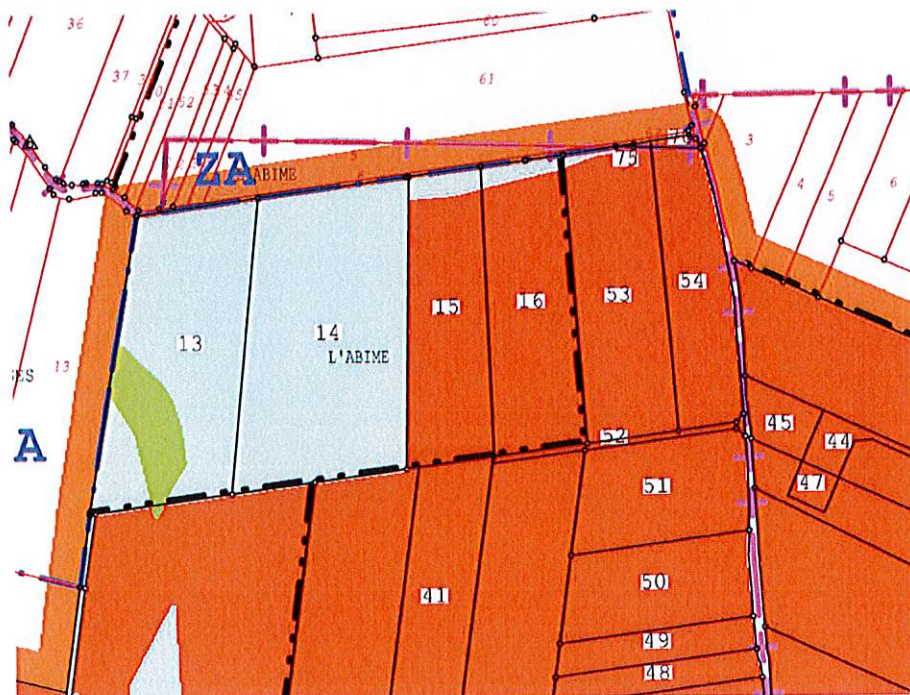
**Réclamation :**  
« Demande que la T2 soit classée en T1 et que les T3 et T4 deviennent du T2 en raison de l'apport de terre végétale sur les parcelles. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de passer de zone de T2 en T1, la zone de T3 en T2 et la zone de T4, dûe à la pente, en T3.

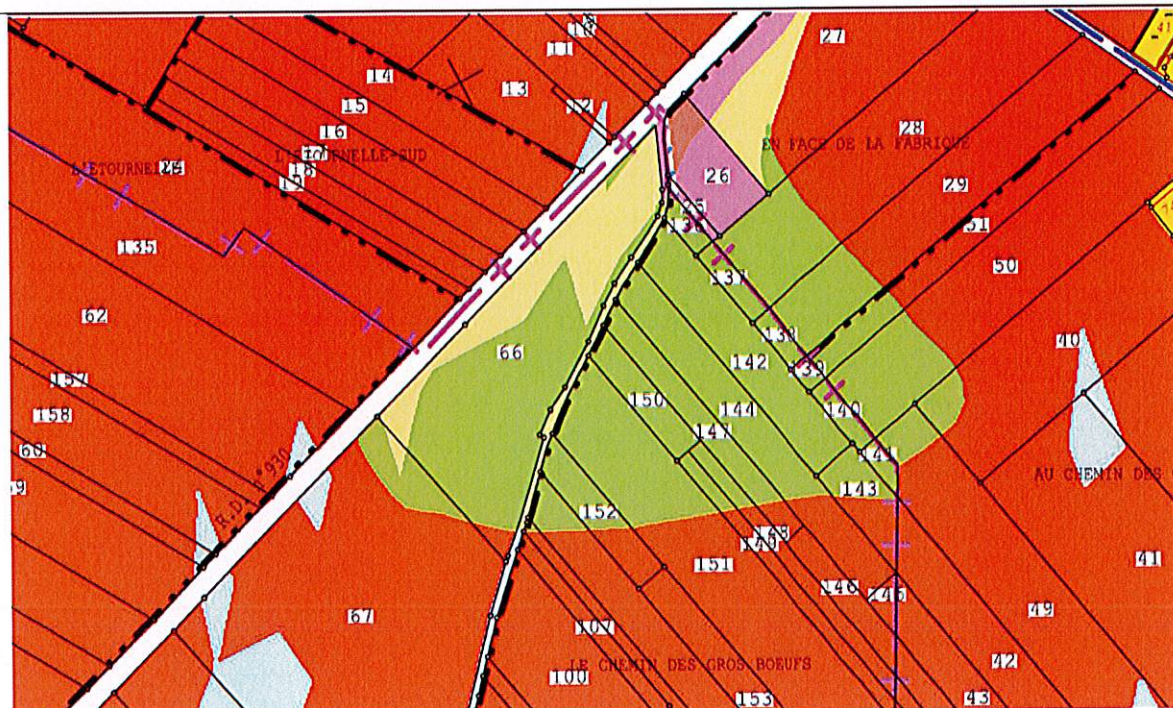


Plan modifié après avis de la CIAF

RECLAMATION N°49 C : CHOPIN LAURENCE

Compte  
Parcelles ZE 66 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

Réclamation :  
« Demande que la T3 soit classée en T2 et que la T4 soit classé T2 en raison de l'apport de terre végétale sur les parcelles. »



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :  
La Commission décide, à la majorité, de maintenir le classement.

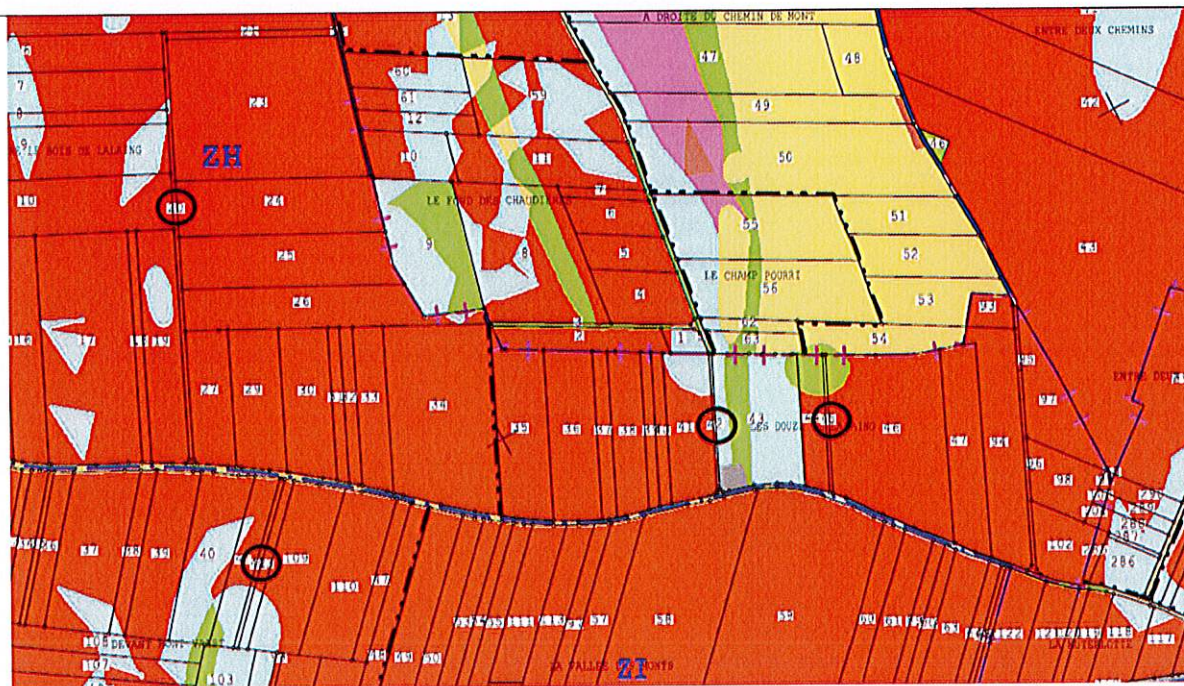
**RECLAMATION N°49 : CHOPIN LAURENCE**

**Compte**

**Parcelles** ZH 20-44-45 et ZI 42 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

**Réclamation :**

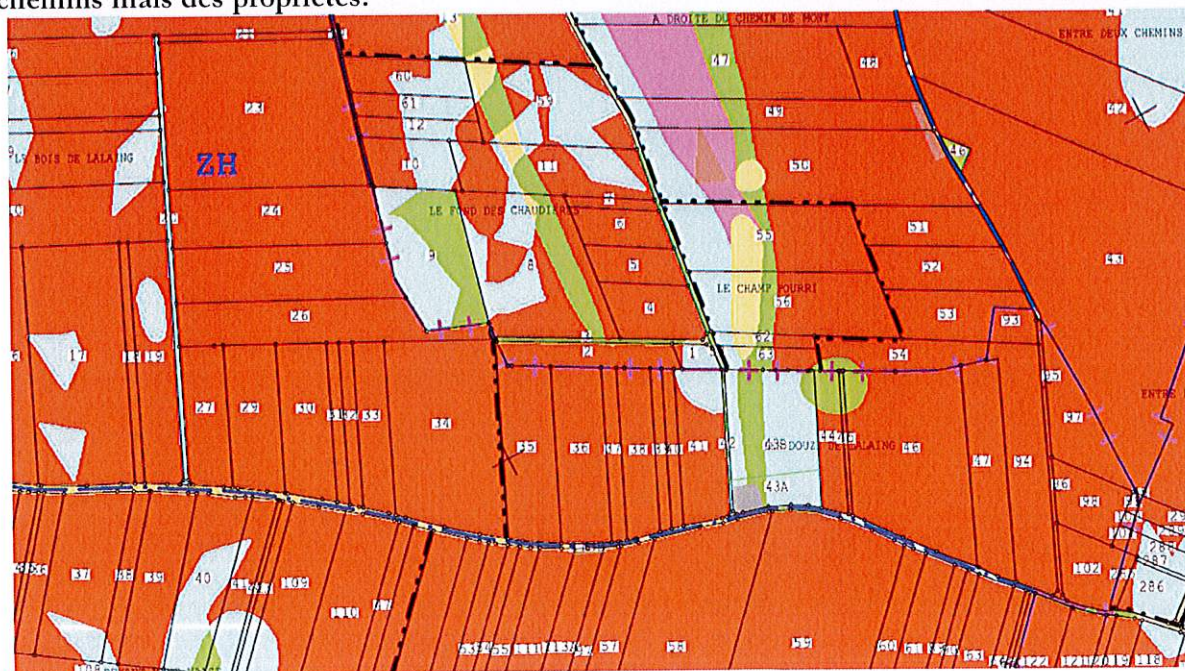
« Indique que quelques chemins d'exploitation n'ont pas été déclassés. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de faire rectifier le classement pour les parcelles ZH 20 et ZI 42, qui sont effectivement des chemins mais décide de maintenir le classement des parcelles ZH 44 et 45, qui ne sont pas des chemins mais des propriétés.



Plan modifié après avis de la CIAF

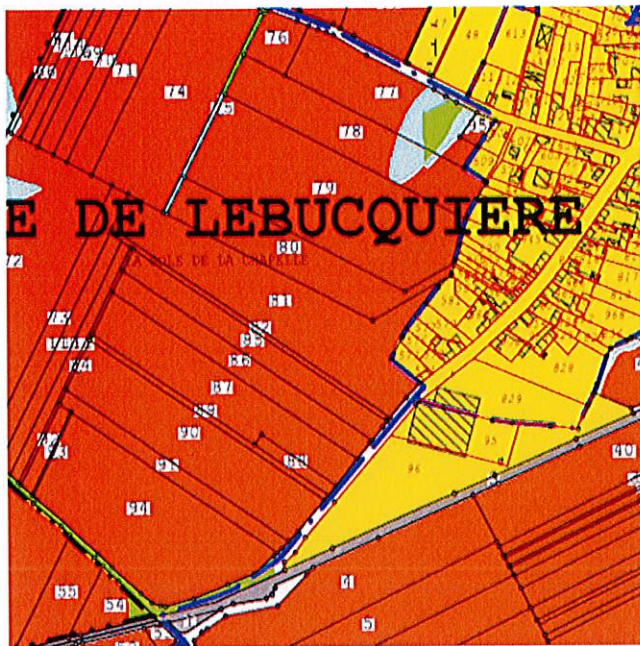
**RECLAMATION N°50 : HIEZ MARIE-THERESE**

Compte 06340

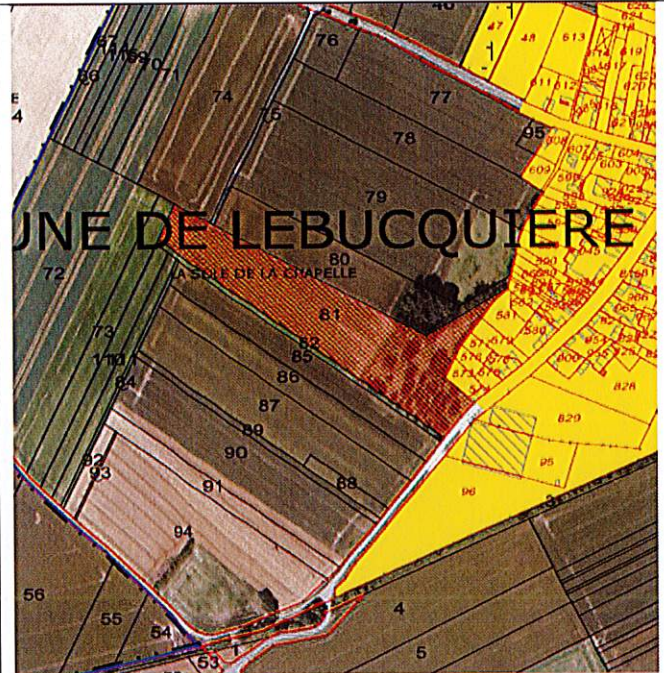
Parcelles ZD 81 LEBUCQUIERE

**Réclamation :**

« Demande l'exclusion d'une partie de la parcelle (pâturage) attenante à ma propriété et incluse dans le PLUI Sud Artois en tant que parcelle constructible. »



Extrait du plan soumis à la consultation



Photographie aérienne

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir l'intégralité de la parcelle dans le périmètre d'aménagement foncier, en vue d'éventuelles reconfigurations de parcelle.

## RECLAMATION N°51 A: QUATRELIVRE CLAUDE

Compte 09450  
Parcelles ZC 38-39-40 LAGNICOURT-MARCEL

## Réclamation :

OBSERVATION 51

Claude QUATRELIVRE  
19 Rue de Quéant

Monsieur NICOLLE, Président de la  
CIAF

62159 – LAGNICOURT MARCEL

Mairie de Morchies

06 60 77 33 27  
Claude.quatrelivre@bbox.fr

62124 - MORCHIES

Lagnicourt Marcel le 05 octobre 2021

Lettre recommandée avec AR  
Contestation sur le classement partiel des sols  
ZC 38, ZC 39, ZC 40

Monsieur,

Le classement partiel des terres reprises en référence en T00 (terres incultivables) alors que le reste est repris en T01 est inconcevable d'autant que ces champs sont cultivés et qu'ils sont tous de type T01

Je conteste donc le déclassement qui s'est opéré sans prélèvement, sans concertation et unilatéralement par la société AXIS CONSEILS (je fais partie de la commission communale d'aménagement foncier et j'étais présent chaque jour des prélèvements) et je n'accepte pas que l'on puisse dévaluer unilatéralement la valeur patrimoniale de ces terres.

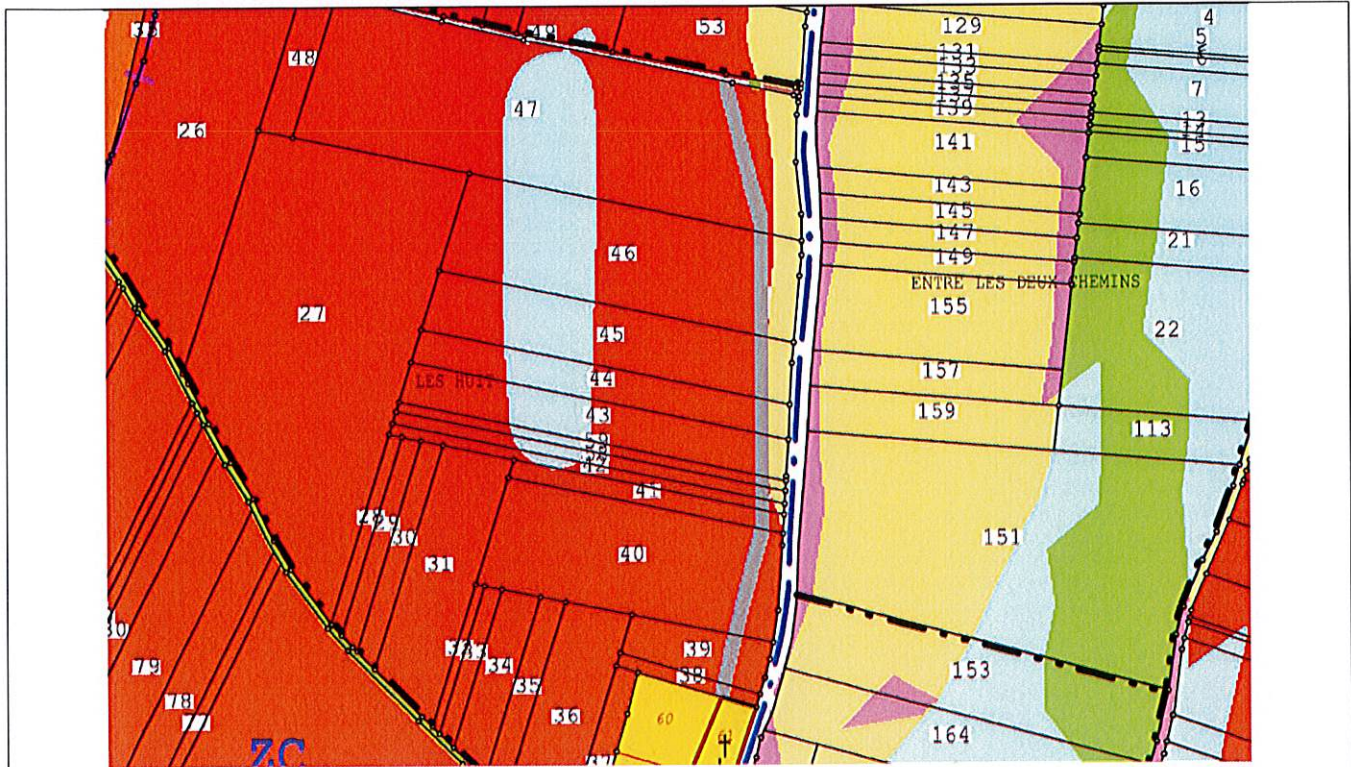
Je porterai prochainement mes contestations et observations sur le registre et je vous informe que j'ai saisi par courrier recommandé la société AXIS CONSEILS

Je me tiens à votre disposition pour plus de renseignements

Je vous d'agréer, Monsieur le Président de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, l'expression de mes salutations distinguées.

PS : Extrait du plan cadastral  
Copie du bulletin individuel

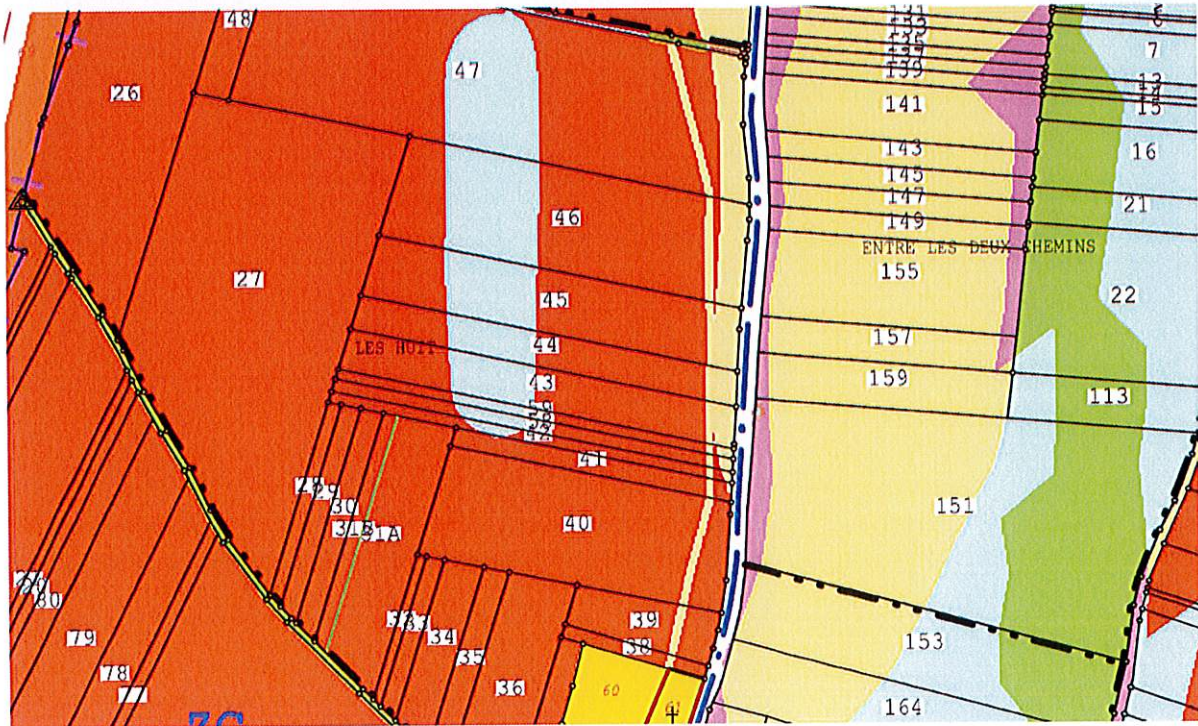




Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de passer la bande de T8 en T4, sur une largeur limitée à 5m.



Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°51 B : QUATRELIVRE CLAUDE**

Compte 09450

Parcelles ZC 38-39-40 LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**

« Je sollicite le retrait d'une partie des parcelles situées en retrait de l'alignement en zone constructible. Projet d'installation familiale sur l'ensemble des parcelles : pas de délocalisation des parcelles. »



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide du maintien des parcelles dans le périmètre.



## RECLAMATION N°52 A : DEBAENE HUBERT ET GERARD

Compte 03570 et 3560

Parcelles Les vingt-six DOIGNIES

## Réclamation :

DEBAENE Hubert et Gérard  
Agriculteurs sur la SCEA DE L'ABBAYE et de la SCEA MEUNIER  
10 rue de l'abbaye 62147 Hermies

Mesdames, Messieurs,

Nous vous envoyons cette lettre pour délivrer deux revendications.

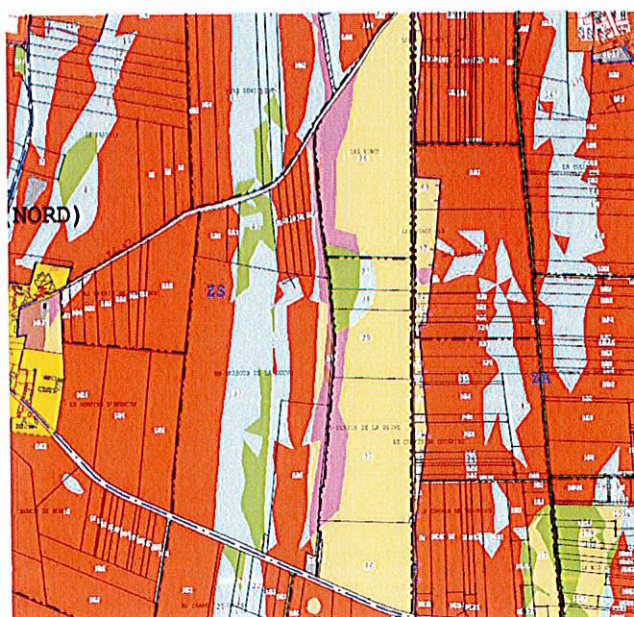
1<sup>re</sup> revendication

Nous souhaitons porter une réclamation concernant la zone T4 à la limite entre Doignies et Hermies au niveau des lieux-dits « Le chemin de Doignies », « Les vingt-six » et « La voie de Boursies » (annexe 1 entre les deux lignes bleues). Notre réclamation porte surtout sur l'ensemble des références cadastrales (annexe 2) que nous cultivons et dont la référence ZS 84 dont Hubert Debaene (associé exploitant de la SCEA DE L'ABBAYE) est maintenant propriétaire (depuis son rachat en décembre 2020)

Notre réclamation porte sur deux éléments principaux :

- La limite entre T4 et T1 est la même que la limite entre les deux communes (Hermies - Doignies). On peut donc penser que cette délimitation n'est pas naturelle et qu'elle ne représente pas la réalité sur le terrain.
- Cultivant à plusieurs endroits dans cette zone (annexe 2), nous estimons que cette zone possède la même qualité de sol que le reste de la parcelle soit une qualité de sol T1.

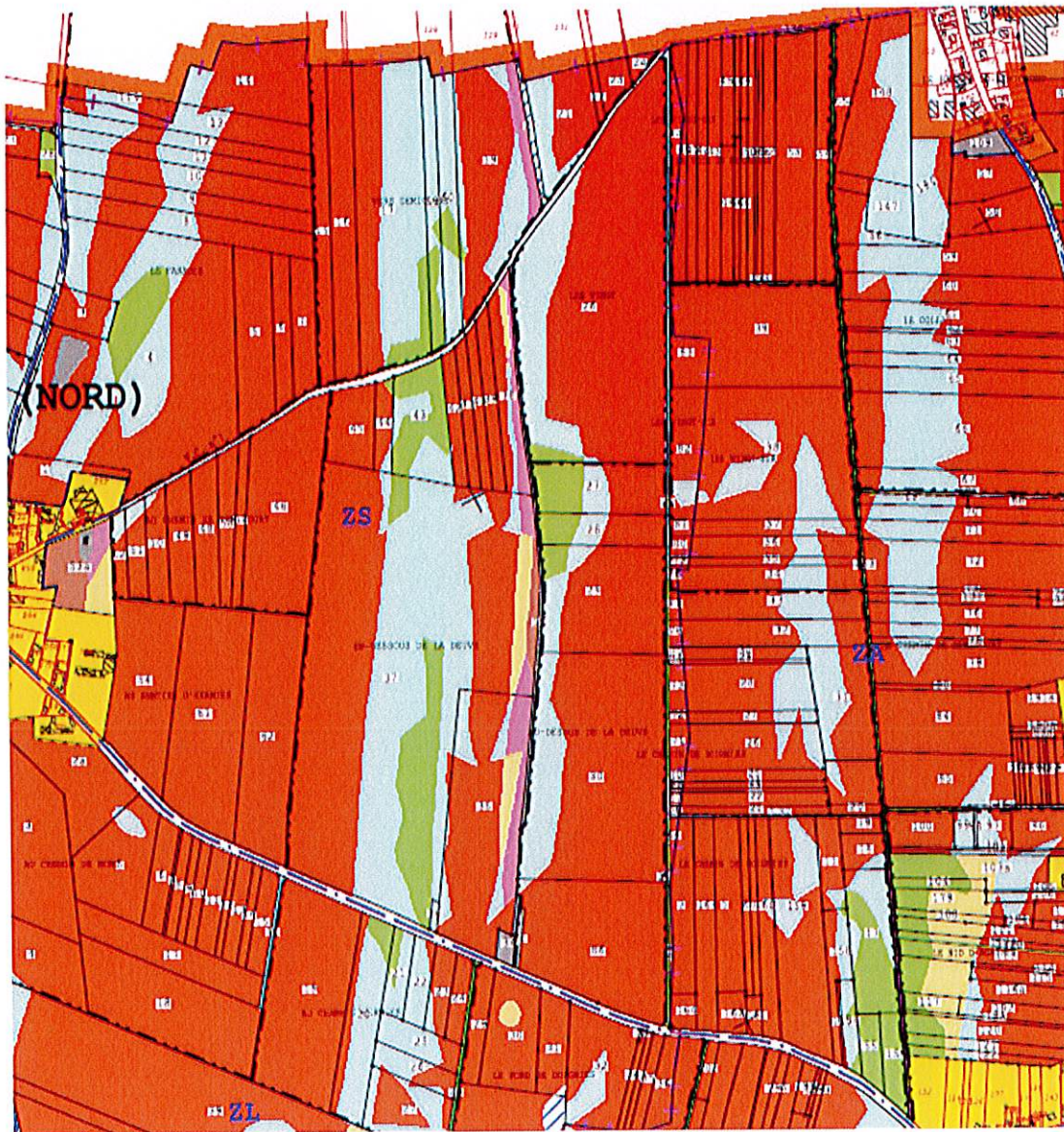
Nous souhaitons donc que cette zone soit en catégorie 1 (hormis des possibles déclassement pour pente à certain endroit précis) et non en catégorie (4-5).



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

S'agissant d'une erreur de saisie du classement lors de l'établissement des plans, la Commission décide de demander au géomètre de repasser cette zone en T1 avec déclassement dû aux pentes.



Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°52 B: DEBAENE HUBERT ET GERARD**

Compte 03570 et 3560  
Parcelles ZB Les tourelles HERMIES

**Réclamation :**

2<sup>ème</sup> revendication

Concernant la zone « Les tourelles » (annexe 3, zone entre les deux lignes bleues), où nous cultivons de nombreuses parcelles (annexe 4) dont la plupart en propriétés. Nous ne comprenons pas le classement établi.

Nous sommes conscients que cette parcelle est en pente et qu'il peut y avoir un déclassement d'une classe dans les endroits les plus pentus. Or nous ne comprenons pas :

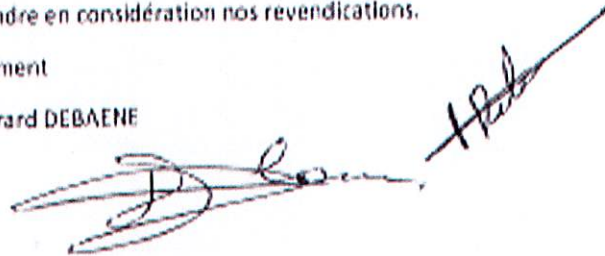
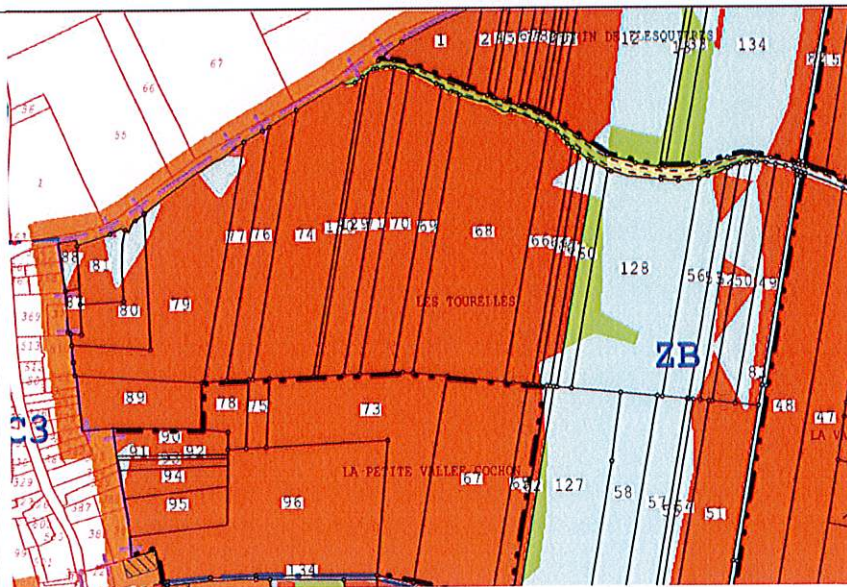
- L'étendu de cette zone que nous estimons trop importante par rapport à la réalité sur le terrain
- La présence de T3 alors que la qualité de sol (autre la question des pentes) correspond à du T1

Nous souhaitons donc une réévaluation de cette zone.

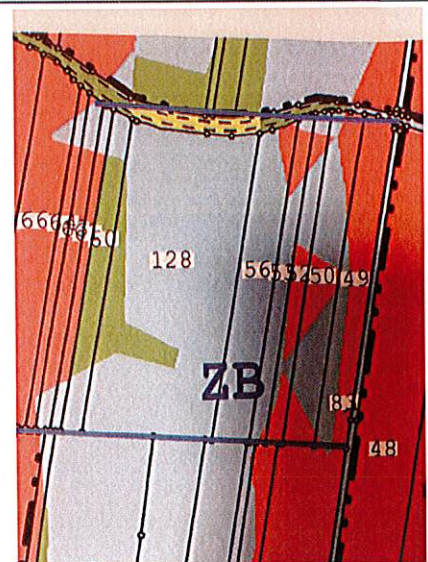
Merci de prendre en considération nos revendications.

Bien cordialement

Hubert et Gérard DEBAENE

Extrait du plan soumis à la consultation



Croquis

**Décision de la Commission :**

La Commission décide le maintien du classement selon la règle de déclassement due à la pente.

RECLAMATION N°53 A : DOMBRY DIDIER

Compte 04500

Parcelles ZH 325-326 HERMIAS

Réclamation :

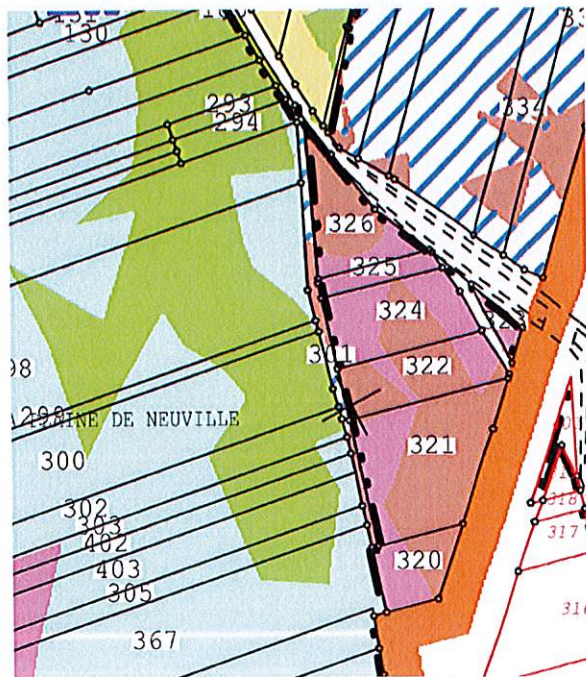
(53)

+ Dombry Didier  
26 Ave. M<sup>e</sup> Hermias

Je ne suis pas d'accord  
avec le classement

il y a de la V2 au fond  
sur 0,2ha  
T50,5 sur 0,5 ha

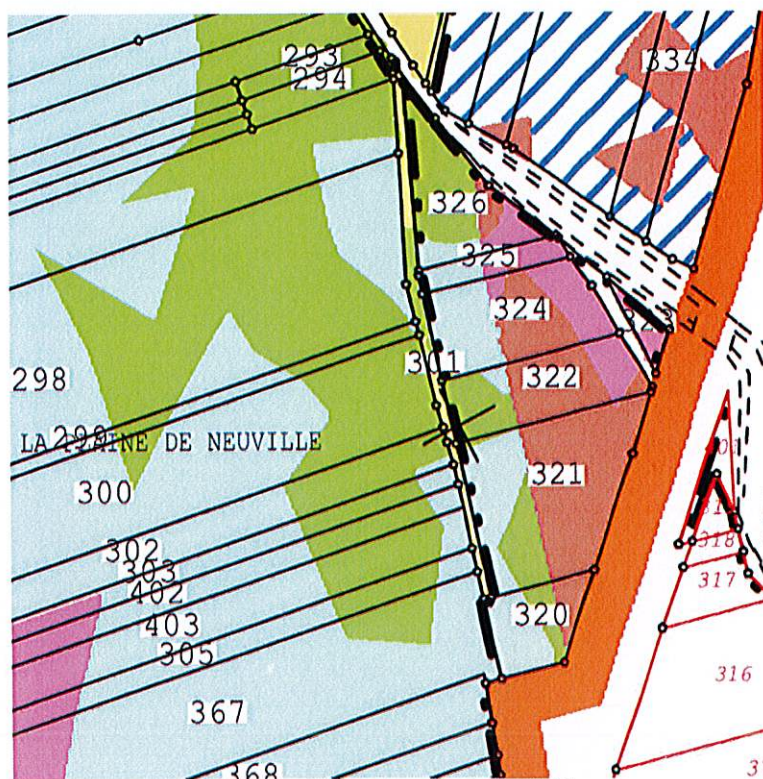
Les Dombry Didier  
ZH 325 326 à Hermias



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de passer une bande de 40m de large en T2 avec déclassement dû aux pentes en T3 jusqu'en limite de périmètre soit sur les parcelles ZH 320-321-322-324-325 et 326. La partie "Est" reste en T5 avec déclassement dû aux pentes en T6.

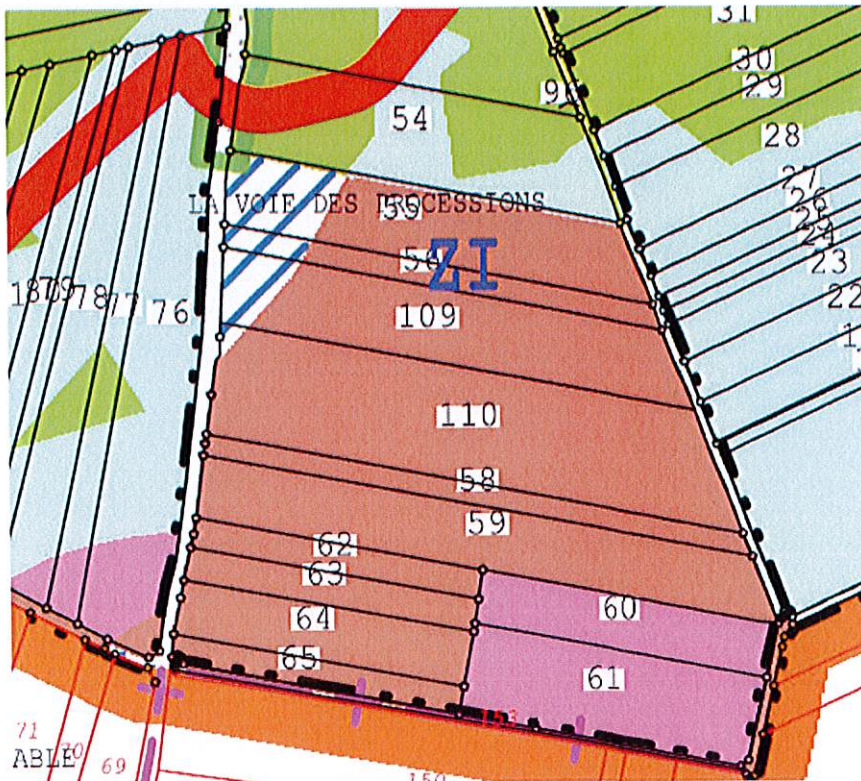
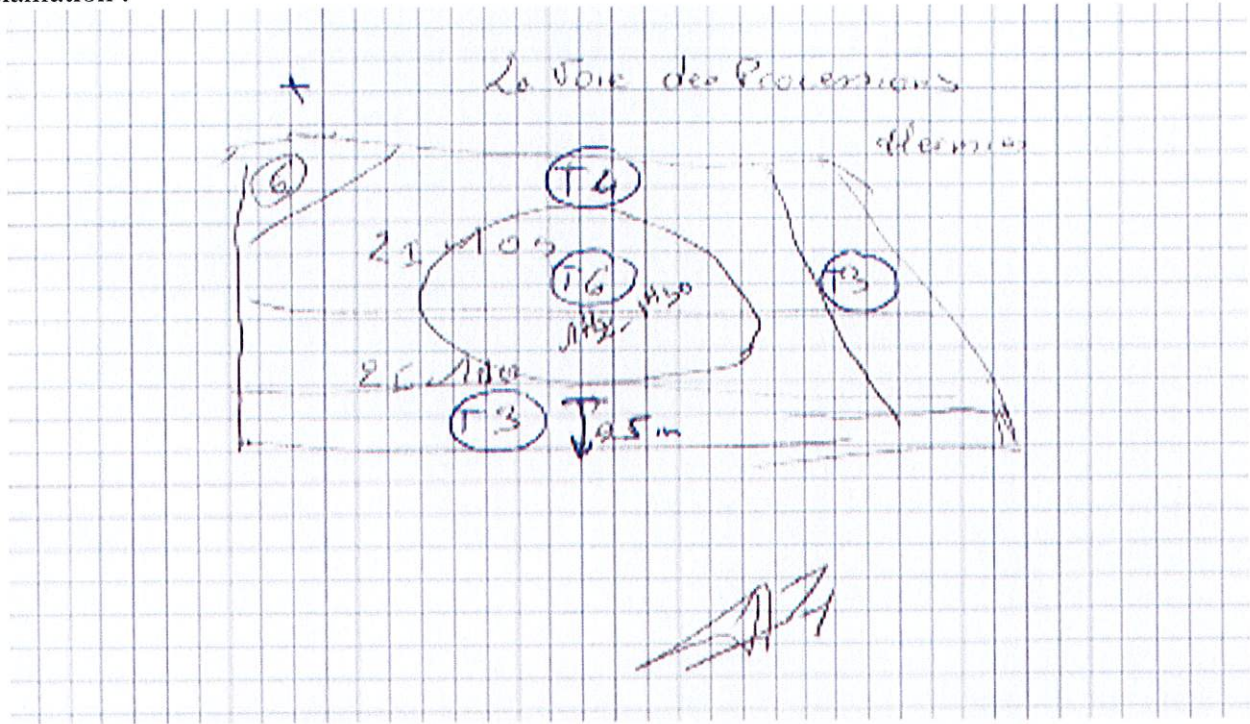


Plan modifié après avis de la CIAF

RECLAMATION N°53 B: DOMBRY DIDIER

Compte 04500  
Parcelles ZI 109-110 HERMIES

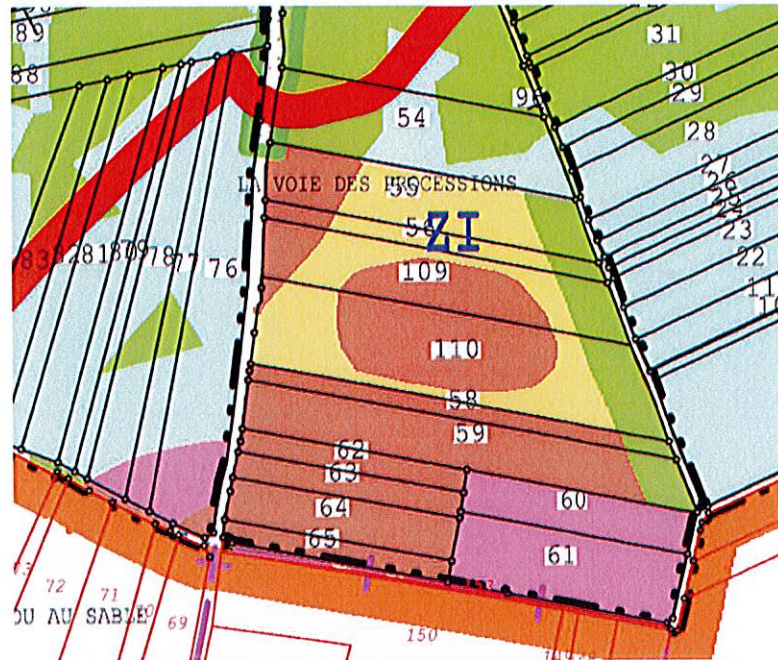
Réclamation :



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission**

La Commission décide de donner une suite favorable à la demande. Sur les parcelles ZI 55-56-109-110, la zone en T7 au Nord-Ouest passe en T6. Sur les parcelles ZI 55-56-109-110-58-59, une bande de T6 à l'Est passe en T3. Le reste des parcelles ZI 55-56-109-110 passe en T4 à l'exception d'une patatoïde classée en T6 au centre des parcelles ZI 109-110.



Plan modifié après avis de la CIAF

## RECLAMATION N°54 : FRASSAINT-LEBRET ISABELLE

Compte 06820  
Parcelles ZA 15 VELU

Réclamation :

Madame Isabelle FRASSAINT - LEBRET

Lo, au Requin

62124 RUYAULCOUVEZ

(54)

Le 15 Octobre 2021

Monsieur le Président de la Commission,

Concernant le classement de terre de la parcelle ZA 15  
sur la commune de VELU ; je relate les anomalies suivantes :

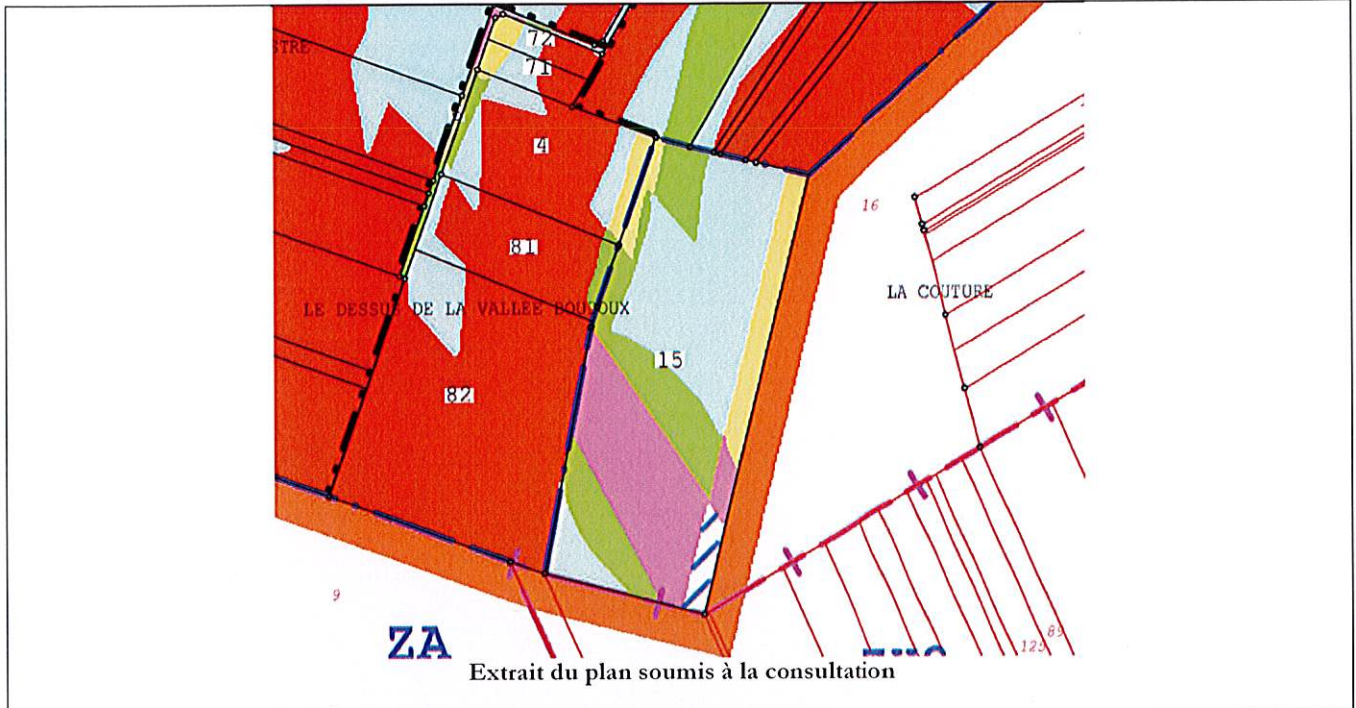
- la parcelle en T2 ( et pas cette parcelle T2 ) doit être mise en T2
- les parcelles en T3-T4 ( et limite des parcelles 82 + 4 ) doivent correspondre à une bande jusqu'à l'onglet au bosquet et des arbres situés sur ces terres en ces lieux.
- la parcelle en T4 au puits doit être supprimée et mise en T2
- un classement a été opéré de la parcelle 15, puisque il s'agit d'un bon en la parcelle visée au bout vers Velu et l'onglet ce bon ne l'a pas été ... merci de rectifier.

Vous remerciant à l'avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de  
mes sentiments distingués.

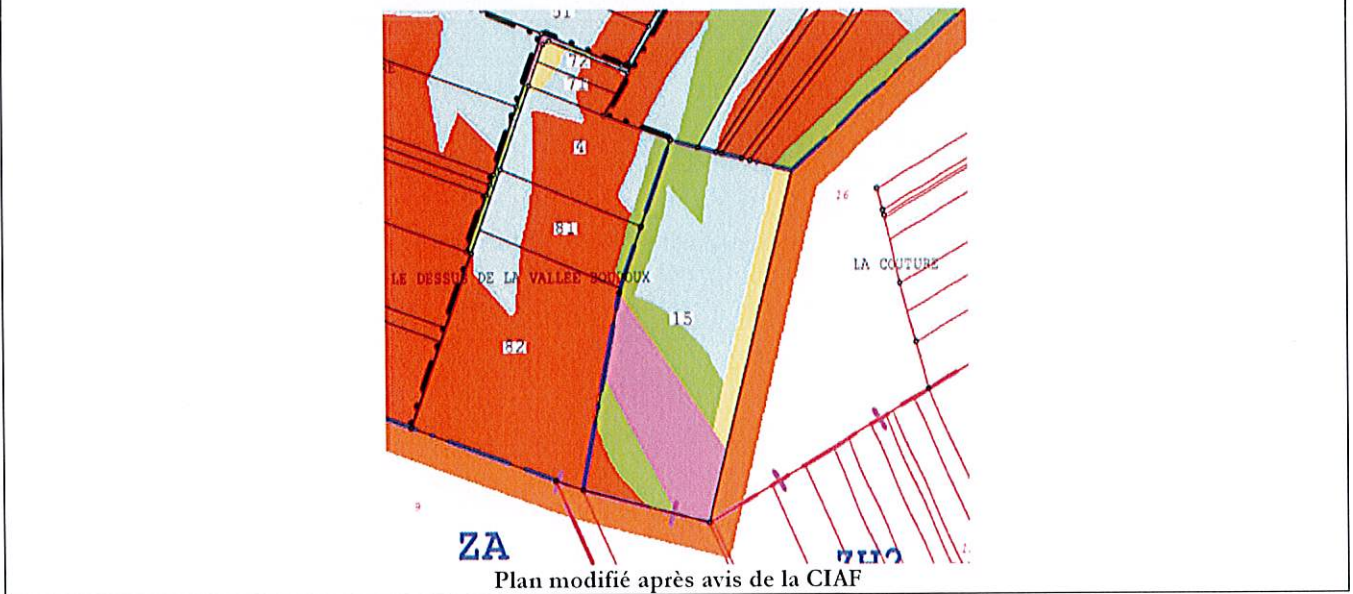
*Frassaint*





**Décision de la Commission :**

La Commission décide de faire appliquer sur la parcelle ZB 60 la bande de déclassement dû à la contiguïté du bois. Elle décide de modifier le classement en passant le triangle de T2 au Sud-Ouest en T1. Enfin la Commission décide de lisser les aspérités géométriques dues au déclassement lié aux pentes.



## RECLAMATION N°55 : LEBRET-LEVEUGLE MARIE ROSE

Compte 07120

Parcelles ZB 98 à HAVRINCOURT

Réclamation :

Madame Rose Lebret-Leveugle  
 15 bis rue Roguin  
 62124 Rezacourt

(55)

le 15 octobre 2021.

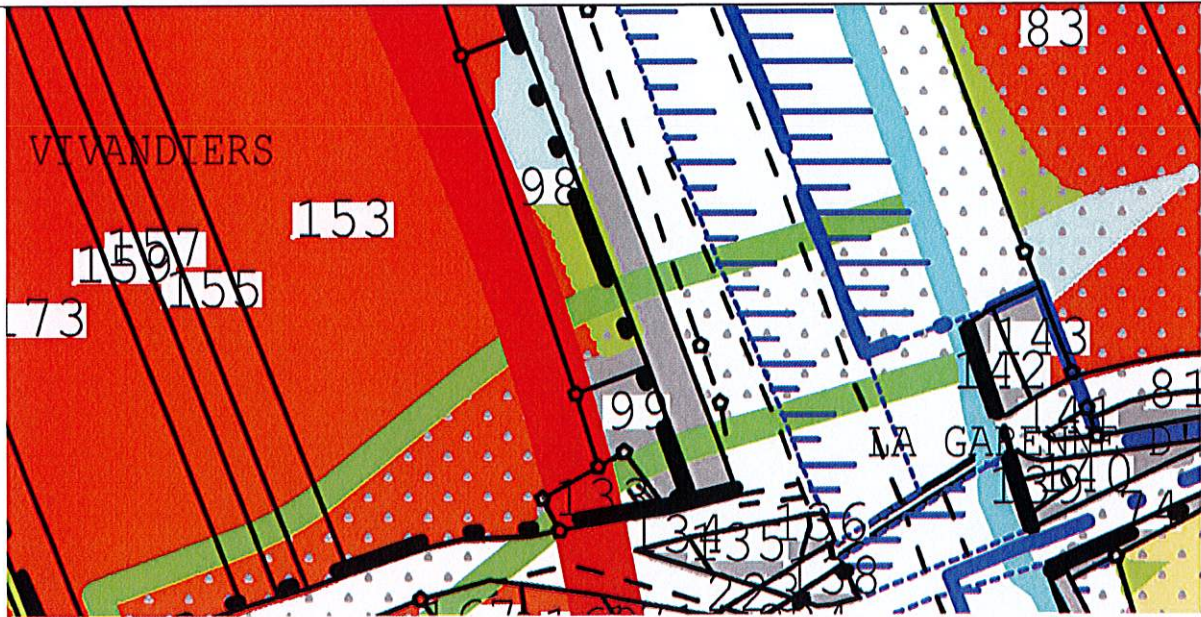
Monsieur le Président de la Commission

J'ai été surprise de constater dans le classement de la parcelle de 34 ans 33 qui m'appartient, une partie en zone 2 c'est à dire incultivable, or le locataire cultive bien l'ensemble de la parcelle.

Je vous serais gré de bien vouloir supprimer cette catégorie même minime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

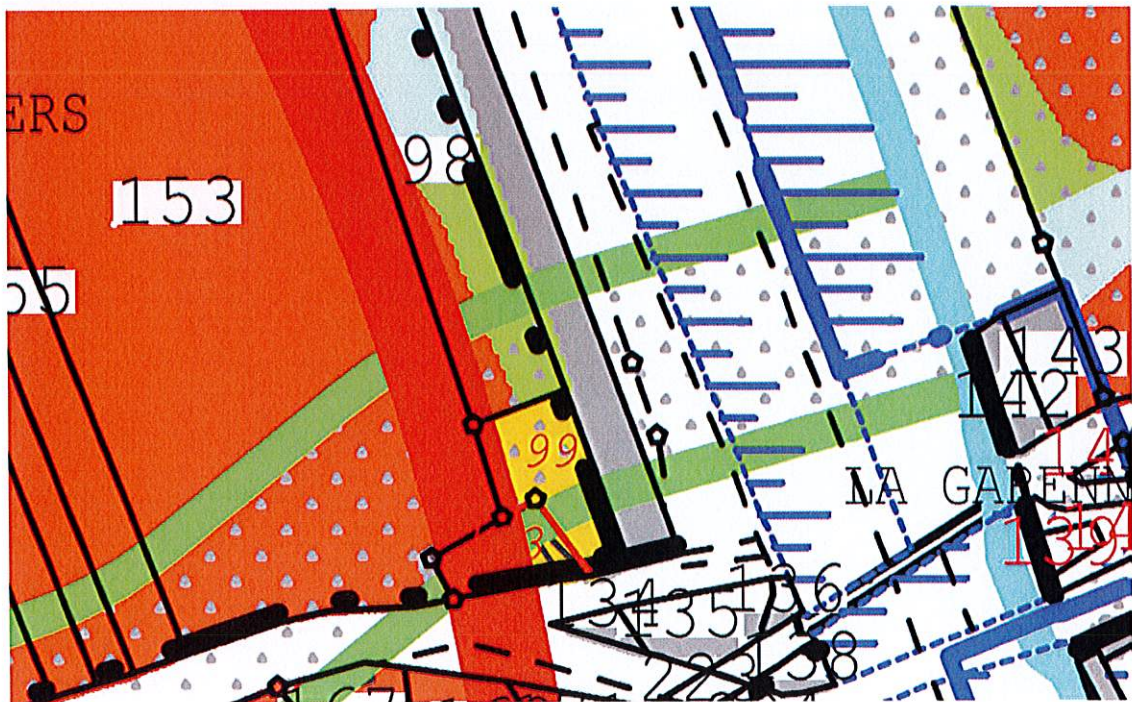
Lebret



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide de reclasser la T8 en la passant en T1 et T3, dans le prolongement des zones voisines.



Plan modifié après avis de la CIAF

## RECLAMATION N°56 : DARTUS-LANCELLE FLORE

Compte 03370  
Parcelles ZL 4 BEAUMETZ-LES-CAMBRAI

Réclamation :

M<sup>me</sup> Dartus Lancelle.  
35 rue des jeu de paume.  
80250 Esclainvillers.

(56)

le 20 septembre 2021.

objet: Classement et évaluation des propriétés

Président de la commission intercommunale  
d'aménagement foncier.

Parcelle ZL 0004 Le château de Beaumetz.

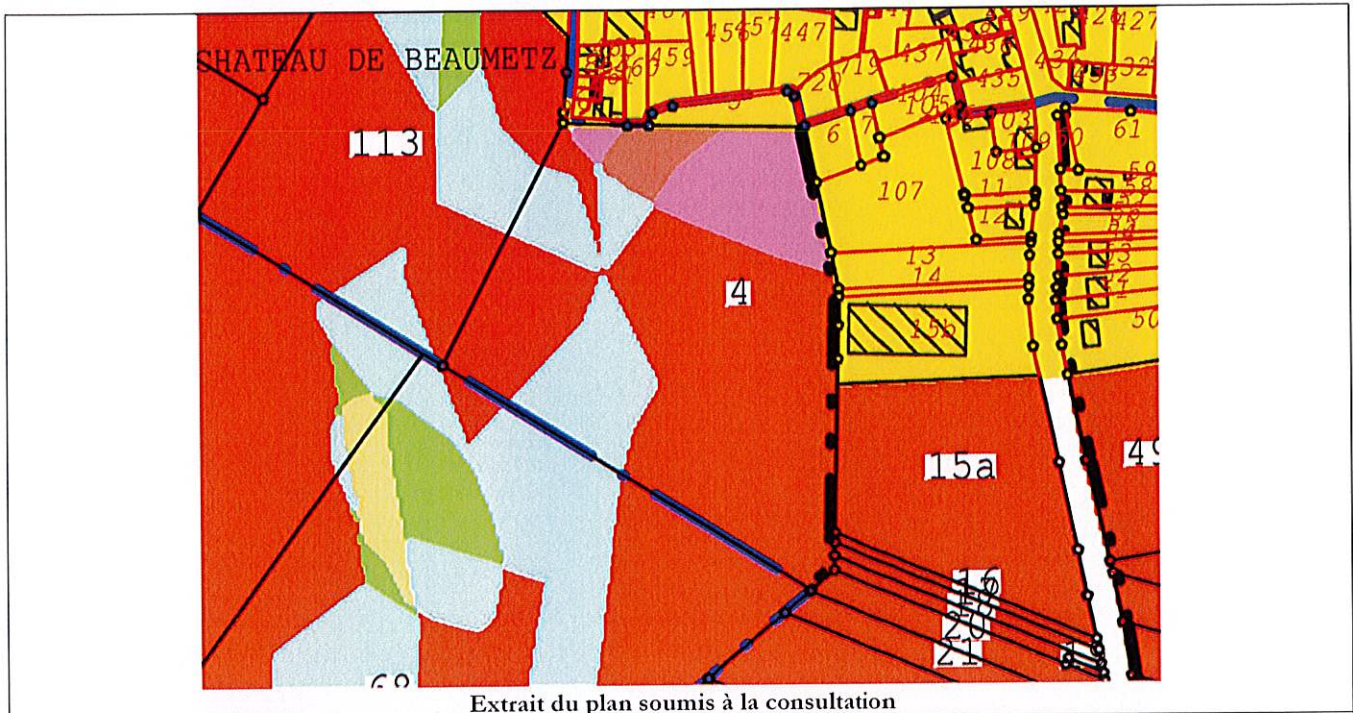
- la surface de 43 aca. 20 (T05) ne figure pas  
dans le bon classement (couleur violet mais  
plutôt dans le rouge T1

- la surface de 13 aca. 26 (T06) ne figure pas  
dans le bon classement (maison clair) mais plutôt  
dans le Vert (T.3)

Pourhe 10 aca 36 me paraît exagéré  
la classification par rapport au champ  
du voisin derrière l'église. Très surclassé.

*(Signature)*

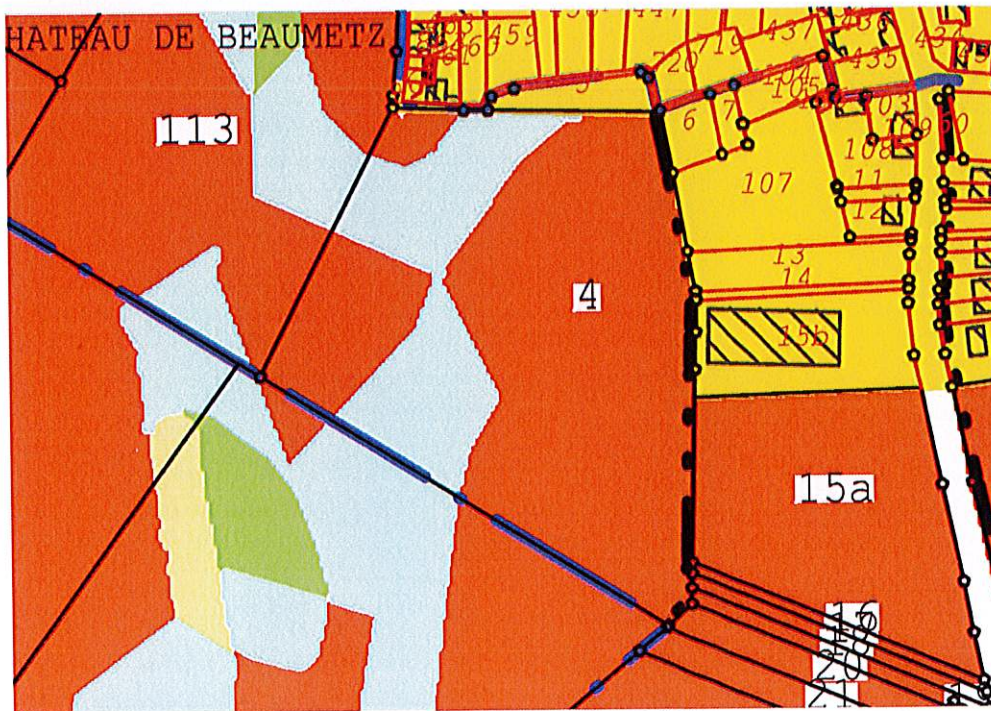
»



Extrait du plan soumis à la consultation

Décision de la Commission :

La Commission décide de modifier le classement en passant la zone de T5 en T1 et la zone de T6 en T2.



Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°57 : DOLLET JEAN**

Compte 04420  
Parcelles ZB 63 à LAGNICOURT-MARCEL

**Réclamation :**

57

Jean DOLLET  
39 Rue Francisco Ferrer  
59119 WAZIERS  
06 29 50 60 05  
[jean.dollet@hotmail.fr](mailto:jean.dollet@hotmail.fr)

Waziers le 10 septembre 2021,

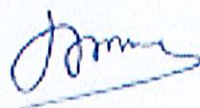
Monsieur Pierre Nicolle,

Suite à votre demande de renseignement concernant le projet d'aménagement foncier sur le territoire de Lagnicourt Marcel. Je demande à la commission intercommunale que la parcelle cadastrée section ZB n°63 de six hectares neuf ares qui se trouve à Lagnicourt Marcel me soit réattribuée à la même place car potentiellement constructible.

Comptant sur votre action.

Recevez Monsieur Pierre Nicolle, mes sincères salutations.

Jean Dollet.



**Décision de la Commission :**

La Commission prend note de ce souhait qui sera étudié au moment de l'avant-projet.

**RECLAMATION N°58 A : DECERISY THIERRY**

Compte

Parcelles Les Vingt-six DOIGNIES

Réclamation :

Thierry DECERISY

15 rue de Mœuvres

59400 BOURSIES

Représentant les :

— SCEA DECERISY

— SCEA de la Paik

GFA de la place et autres propriétaires

dont il est mandaté en tant qu'exploitant

D.D.A.E

Service de l'Aménagement Foncier  
et du Boisement

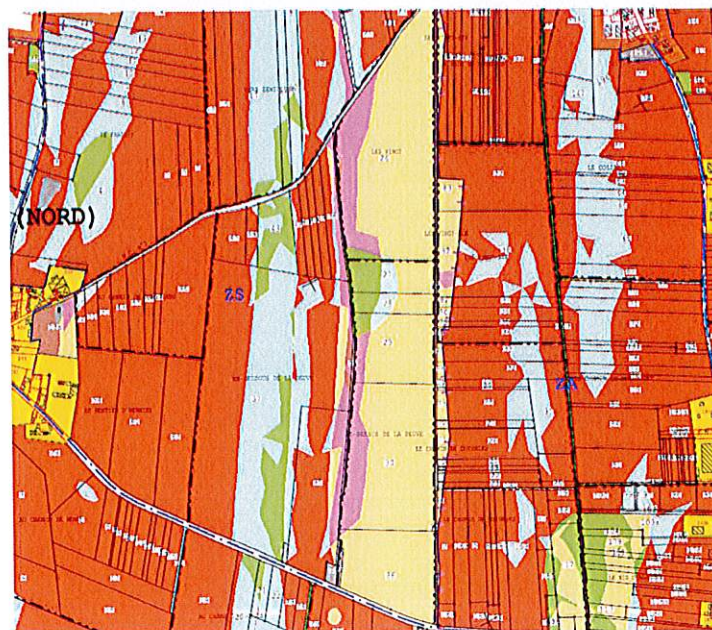
Département du Pas-de-Calais

OBJET : CLASSEMENT DES TERRES 2021  
REMEMBREMENT CANAL SEINE NORD

1<sup>ère</sup> parcelle

Nous sommes surpris de voir apparaître une grande hétérogénéité dans notre parcelle référencée ZS, 86/30/29/28/27 sur la Commune de Doignies et n'avoir aucune partie en T1. *(Correspondance Pascaud)*

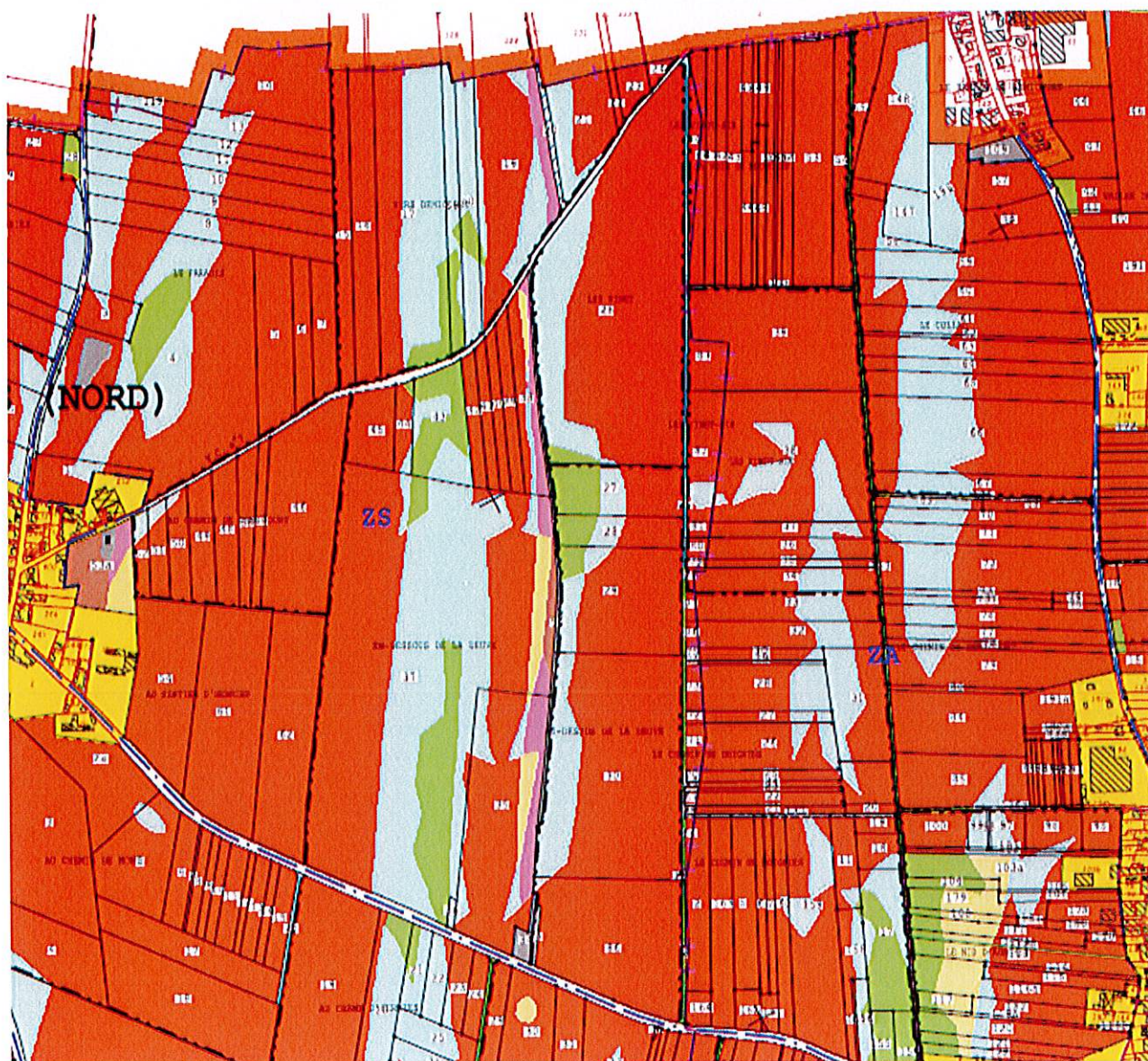
En effet, en dehors du revers le long de la Deuve où nous observons une partie plus argileuse, le reste de la parcelle où nous cultivons depuis de nombreuses années l'ensemble des cultures de notre exploitation (Pommes de terre, légumes, oignons, blé, betteraves) est pour nous une terre de bonne qualité.



Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de faire rectifier l'erreur de saisie du géomètre lors de l'établissement des plans, avec le passage de la zone en T1 avec déclassement dû aux pentes.



Plan modifié après avis de la CIAF



## RÉCLAMATION N°58 B : DECERISY THIERRY

Compte

Parcelles ZR 16 à 22 DOIGNIES

Réclamation :

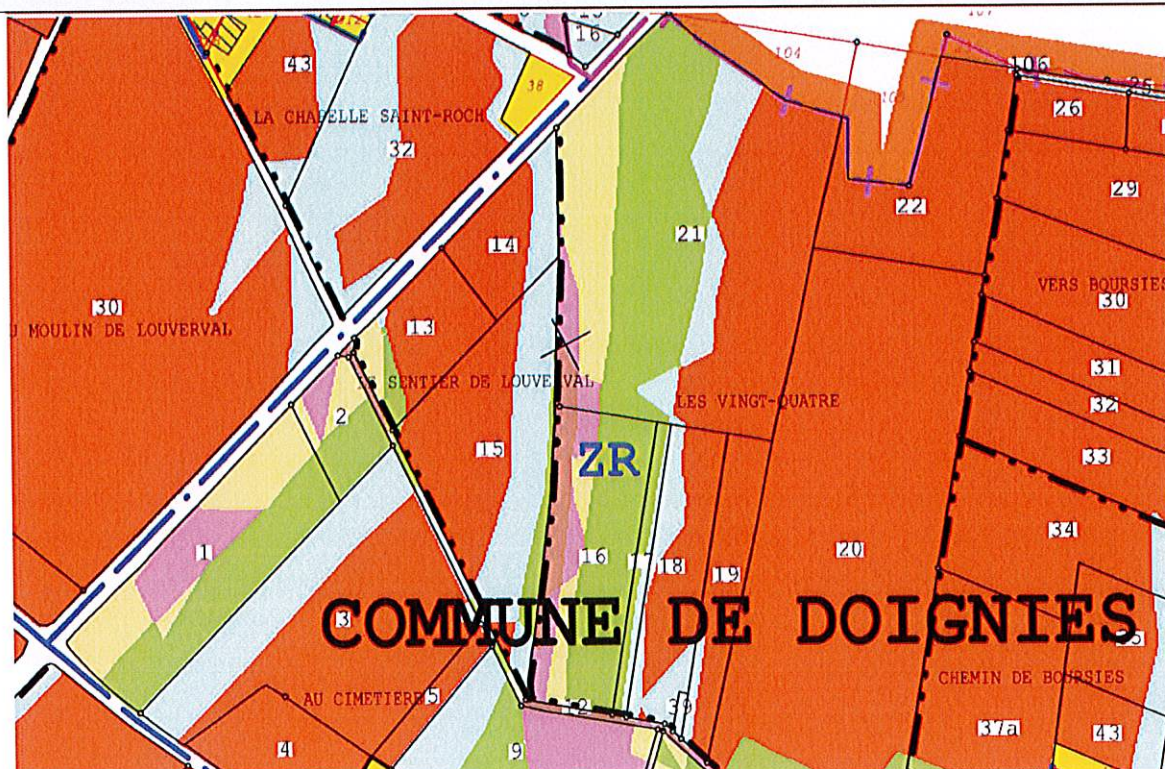
2<sup>ème</sup> parcelle

b De même, nous sommes surpris de voir apparaître également une grande hétérogénéité de T1 à T6 dans notre parcelle référencée ZR 16/17/18/20/22/21 sur la Commune de Doignies. Une partie de notre parcelle se situe dans la commune de Boursies et n'a pas été reprise dans le classement.

De la même manière que pour la parcelle précédente, en dehors du revers le long de la Deuve où nous observons une partie moins bonne agronomiquement, le reste de la parcelle où nous cultivons l'ensemble des cultures de notre exploitation (Pommes de terre, légumes, oignons, blé, betteraves) est pour nous une terre de bonne qualité.

Je me permets donc de vous solliciter afin de rediscuter de ce classement en commission et me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet, avec mes cordiales salutations.

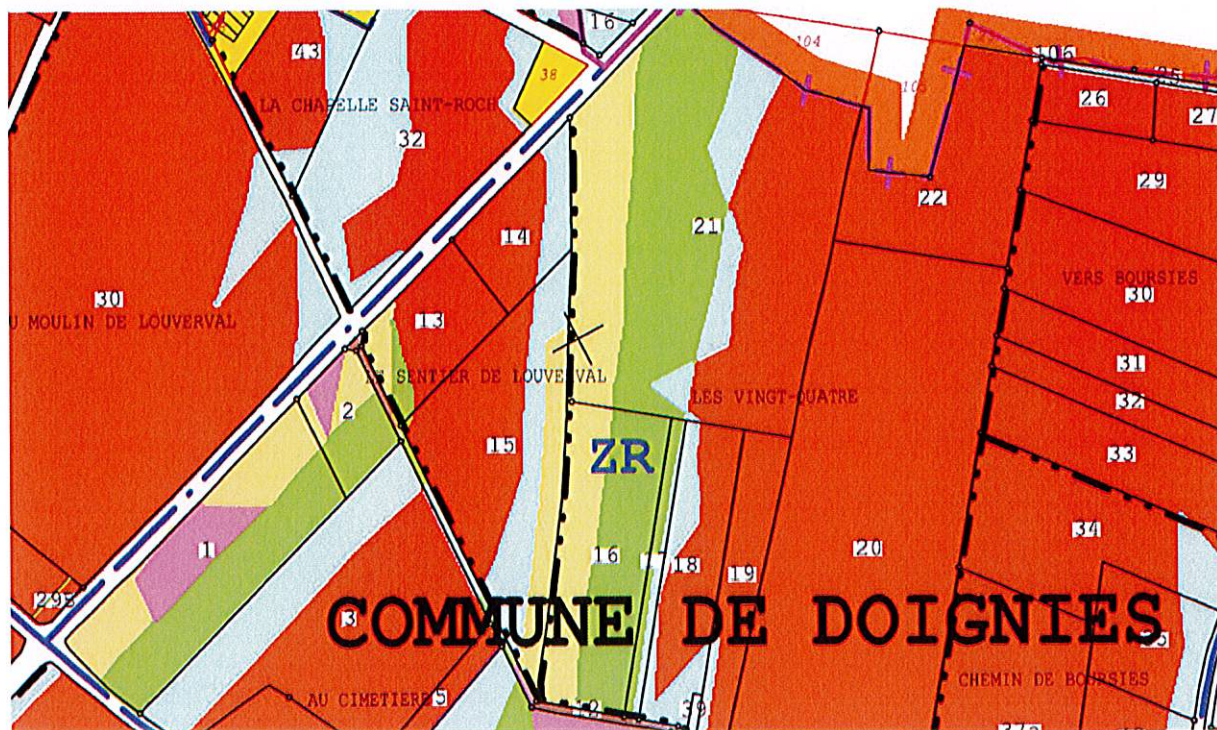
Boursies, le 07/10/2021

Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de modifier le classement conformément au plan du géomètre : la zone de T5/T6 devient du T4 dans les parcelles ZR 16 et 21 et une bande de T4 qui avait été oubliée par le géomètre sur la parcelle 15 est réintégrée.



Plan modifié après avis de la CIAF

## RECLAMATION N°59 : QUEULAIN MARC

Compte 09500

Parcelles ZB 89 à HAVRINCOURT

Réclamation :

(59)

Queulain Marc

11, Rue Neuve

62147 Havrincourt

Réclamation pour catégorie de terre

ZB.0089 la voie des traversés

donc 01.02.03.04

la zone voisine de 03.04

Certains visent le décret

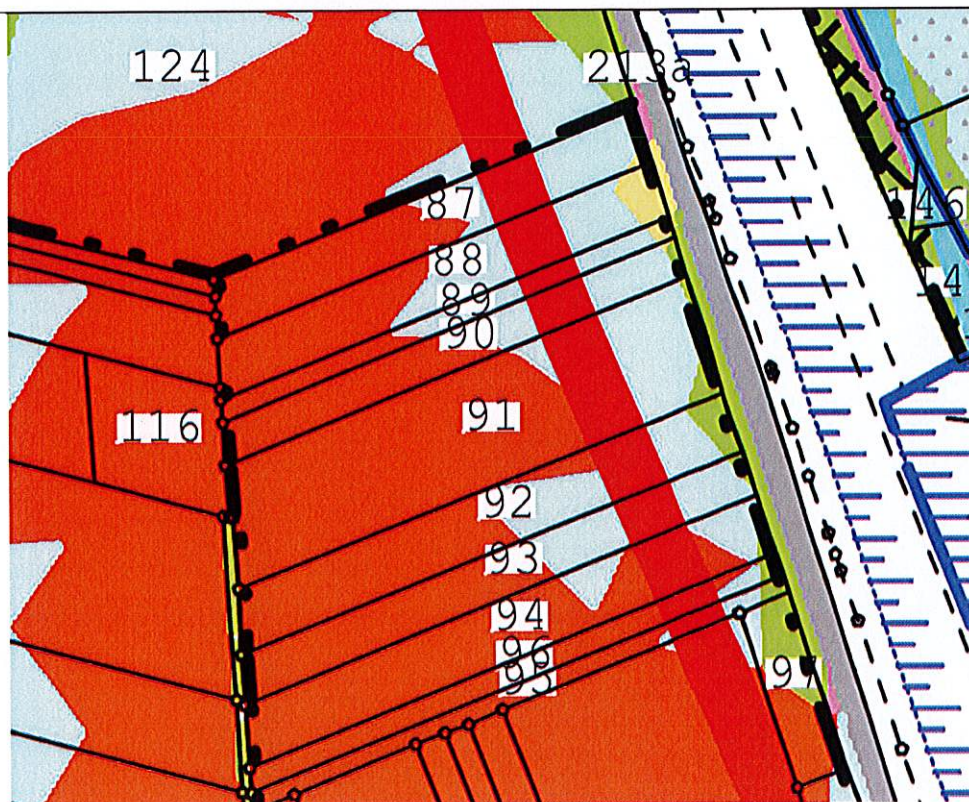
ZB 0085 la chapelle Monseigneur

01.02.03.04.05.

C'est la seule pièce qui se trouve dans  
ma rue et je souhaite la conserver et  
mon à agrandir

Certains visent le Suteau

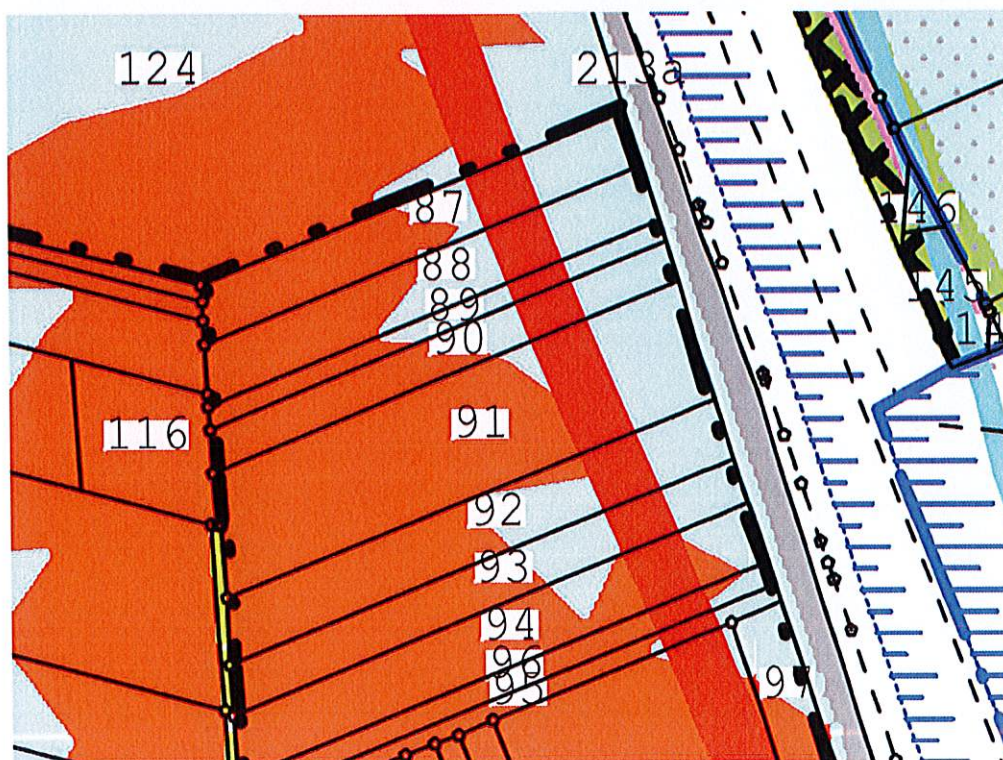




Extrait du plan soumis à la consultation

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de passer la zone de T3 et T4 en T2, et ceci en extension sur les parcelles contigües également. Elle prend note de la demande de placement pour la ZH 25 et l'étudiera lors de l'avant-projet.



Plan modifié après avis de la CIAF

**RECLAMATION N°60 : VARRET JEAN-MARIE**

Compte 10630  
Parcelles ZK 43-44 à HAVRINCOURT

**Réclamation :**

Bonjour,

Comme convenu vous trouverez en pièce-jointe le document de l'hôtel des Impôts d'Arras que vous m'avez demandé et vous confirme que je souhaite que ces parcelles soient exclues du périmètre d'aménagement foncier. Je remercie votre collègue SCSNE que j'ai rencontré sur le stand d'information de la place d'havrincourt mercredi 29 septembre 2021 de vous avoir fait part de mon inquiétude. J'aimerais qu'à votre tour pour me rassurer vous puissiez me communiquer le document sur lequel vous vous êtes appuyé pour établir la liste des personnes impactées par ce remembrement et dont à priori je ne fais pas partie. Comme j'ai tenté de vous l'expliquer à Morchies le 17 sept je suis le plus impacté de la famille en tant que propriétaire de la ferme cadastrée C255 et le seul à n'avoir pas été consulté. Je suis bien décidé à faire toute la lumière sur cette affaire et je sollicite votre aide.

Cordialement.

Jean-Marie Varret

10 rue de Trescault

62147 Havrincourt

Port : 06 37 21 33 51

**Décision de la Commission :**

La Commission décide de maintenir les parcelles dans le périmètre et prend note de la demande de rester en place qui sera étudiée au moment de l'avant-projet.

RECLAMATION N°61 : VERMEULEN MICHELINE

Compte 02730  
Parcelles ZC 154 à BOURSIES

Réclamation :

DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DES COMMUNES DE BEAUMETZ LES CAMBRAI,  
BERTINCOURT, BEUGNY, DOIGNIES, HAVRINCOURT, HERMIES, LAGNICOURT-MARCEL, LEBUCQUIERE, VELU ET  
EXTENSIONS (LOT N°3)  
DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955, modifié le 22/0/2021)

N° de FOLIO:  
02730  
Feuille: 1

62

Propriétaire:  
Mme VERMEULEN Michéline Marie, née le 2 septembre 1948 à LILLE(59); épouse de CHOPIN  
8 RUE D HUTCHES, BOURLON, 62860

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature Classe	Valeur Parcelle	Propriété	L'acquisition	Parcelles transmises depuis moins de dix ans à titre héréditaire ou par fait		OBSERVATIONS Indiquer si possible le nom de l'exploitant des parcelles, ou l'indication de "propriétaire exploitant" dans le cas où le propriétaire les exploite lui-même
								NOM DU PROPRIÉTAIRE PRÉCÉDENT	ANNÉE DE LA TRANSMISSION	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Commune BOURSIES										
ZC	3154	BOULLE BONIFACE	39 64	T01	3964			Chopin Claude	2012 2014	RECEPIS - LIASSALET Boursies
			39 64	TOTAL	3964					

La parcelle ne doit pas être  
et les autres en propriété. Réponse  
réponse à l'acte. M. Chopin  
maître de biens

Décision de la Commission :

La Commission prend note de ce souhait qui sera étudié au moment de l'avant-projet.

Décisions arrêtées par la Commission Intercommunale dans sa  
séance du 13/12/2021

Le Président,

La secrétaire,



M. Pierre NICOLLE



Mme Clémentine CANDELIER